

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

CONSEIL GENERAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2008

Présidence de M. Michel MERCIER

Date de la convocation : 24 décembre 2007
Date d'affichage de la convocation : 31 décembre 2007

La séance est ouverte à 11 H 15

(M. Longin procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : M. François BARADUC - M. Georges BARRIOL - M. Dominique BOLLIET - M. Charles BRÉCHARD - M. Gilles BUNA - M. Maurice CELLIER - M. Bernard CHAVEROT - Mme Danielle CHUZEVILLE - M. Christian COULON - Mme Mireille DE COSTER - M. Jean-Paul DELORME - M. Paul DELORME - Mme Muguette DINI - M. Raymond DURAND - M. Christian FALCONNET - M. Marc FEUILLET - M. Bernard FIALAIRE - M. Guy FISCHER - M. Jean FLACHER - M. Jean-Pierre FLACONNÈCHE - Mme Odette GARBRECHT - M. Renaud GAUQUELIN - Mme Annie GUILLEMOT - M. Lionel LASSAGNE - M. Albéric de LAVERNÉE - M. Denis LONGIN - M. Daniel MARTIN - M. Michel MERCIER - M. Jacques MEYER - M. Frédéric MIGUET - M. Gabriel MONTCHARMONT - M. Jacques PAOLI - M. Jean-Luc da PASSANO - M. Dominique PERBEN - M. Jean-Jacques PIGNARD - M. Bruno POLGA - M. Daniel POMERET - M. Maurice POUILLY - M. Bernard RIVALTA - M. Bernard ROGER-DALBERT - M. Raymond TERRACHER - M. Michel THIERS - M. Jean-Louis UBAUD - Mme Jacqueline VOTTERO - Mme Michèle VULLIEN.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Mme Christiane BERNARDIN (pouvoir à Mme Michèle VULLIEN) - M. Michel HAVARD (pouvoir à M. Lionel LASSAGNE) - Mme Dominique NACHURY (pouvoir à M. Jean-Paul DELORME) - M. Michel THIEN (pouvoir à M. Jacques PAOLI) - M. Lilian ZANCHI (pouvoir à M. Bernard RIVALTA).

EXCUSÉS : M. Jean-Michel DACLIN - Mme Hélène GEOFFROY - M. Martial PASSI.

M. LE PRÉSIDENT : Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Je veux, dès le début de cette séance, féliciter notre amie, notre collègue Mme Danièle Chuzeville, le Président de la République vient de la nommer Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

(Applaudissements).

C'est bien mérité.

Cette séance est la dernière de la mandature. L'ordre du jour est un peu long. Nous nous sommes mis d'accord avec M. Fischer pour avoir terminé à 18 h 15, puisqu'il est en campagne électorale dès ce soir.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le jury a désigné le lauréat du concours d'architecture pour construire le nouveau bâtiment des archives départementales : l'atelier d'architectes Bruno Dumetier (AABD) a été choisi. La mise au point du marché est en cours, et celui-ci sera présenté à la prochaine commission permanente, celle qui résultera des élections. Les études débuteront au printemps de cette année.

MUSÉE DES CONFLUENCES

Comme à chacune de nos séances, conformément à l'engagement que j'avais pris, nous allons faire un peu le point sur les travaux du Musée des Confluences. Vous avez pu voir en passant devant, que les travaux avancent physiquement, que désormais les entreprises travaillent la nuit. Il y a des projecteurs.

Je voudrais simplement vous dire quelques mots sur le bon démarrage de la campagne de mécénat du Musée des Confluences. Une réunion s'est tenue à Paris, M. Pignard était présent avec moi, autour de M. Bigot, haut-commissaire à l'énergie atomique et de M. Laurent Burelle, PDG de la compagnie Plastic omnium qui copréside le comité de campagne du mécénat. Nous avons aujourd'hui récolté 3 millions d'euros, et des sommes continuent à arriver. Seize personnalités du monde économique ont accepté d'être dans ce comité de direction du comité de mécénat et de nous aider à rassembler des sommes pour faire fonctionner le musée. Il s'agit de : M. Jacques Berger, Directeur général délégué pour Sanofi Pasteur. Mme Bréchnignac pour le CNRS, M. Chifflet pour le Crédit agricole centre-est, M. Bertrand Collomb pour Lafarge, M. Olivier Ginon pour GL-Events, M. Éric Guillon pour Eco-emballage, M. Homolle pour BASF France, M. Jacquemet pour TNT Express France, M. de Limairac pour Descours et Cabaud, M. Alain Mérieux pour Mérieux Alliance, M. Mestrallet pour Suez, M. Proglia pour Véolia environnement, M. de la Tour d'Artaise pour le groupe Seb et M. Rémy Weber pour la Lyonnaise de banque.

Je tiens à remercier toutes ces personnalités qui ont accepté de s'engager pour le musée et de constituer le comité du mécénat. Ce comité du mécénat doit rassembler pour la fondation du musée des sommes importantes, qui permettront ensuite de faire vivre le musée, notamment de faire en sorte que des expositions temporaires puissent avoir lieu ou de financer l'acquisition de telle ou telle pièce de collection qui pourrait être intéressante.

Les travaux avancent, continuent, et le mécénat avance également. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Je vais maintenant passer aux points inscrits à l'ordre du jour.

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Pomeret pour le budget primitif de l'exercice 2008.

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2008. (Finances et budget).

M. POMERET, rapporteur général du budget : M. le Président, chers Collègues, c'est avec un grand plaisir que je vais rapporter ce budget 2008 devant notre assemblée, pour la dernière fois de ce mandat. C'est aussi très sereinement que je vais le faire, tant le budget qui nous est proposé m'apparaît équilibré, ambitieux et rigoureux.

Équilibré, puisque les moyens nécessaires à l'exercice de nos compétences sont prévus, sans qu'aucune d'entre elles ne se fasse au détriment des autres.

Ambitieux, puisque le Département continue d'influer sur son environnement et son territoire bien au-delà de ses simples compétences obligatoires, que ce soit par l'aide aux communes, aux structures intercommunales, aux filières professionnelles comme la viticulture beaujolaise, mais aussi en confirmant son engagement dans des projets comme Leslys ou le Musée des Confluences.

Rigoureux, enfin, puisque pour la deuxième année consécutive, tout cela est proposé sans augmentation de fiscalité, malgré une consolidation encore coûteuse des conséquences de la décentralisation.

Je vous propose donc, à l'aide de quelques diapositives préparées par M. Mazière et son équipe, de présenter synthétiquement les caractéristiques de ce budget 2008.

Le total du budget qui vous est proposé pour 2008 s'élève à 1,483 milliard d'euros, et si l'on y ajoute la gestion active de la dette, il s'élèvera à 1,983 milliard d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1,306 milliard d'euros. Celle d'investissement à 337 millions d'euros. Le tout avec un autofinancement brut de 160 millions d'euros.

Par rapport au budget 2007, l'augmentation des recettes s'élève à près de 53 millions d'euros, c'est-à-dire 4,04 %. Et l'augmentation des dépenses s'élève à 65,86 millions d'euros, c'est-à-dire 4,65 %.

L'évolution de notre budget depuis maintenant neuf ans est significative lorsqu'on regarde l'histogramme présenté. Nous sommes passés de 882 millions d'euros de dépenses à 1,483 milliard d'euros, mais respectant toujours l'équilibre finalement, depuis plusieurs années, de 77 % de fonctionnement pour 23 % d'investissement.

On peut constater que ces dernières années, les recettes et les dépenses de notre collectivité ont suivi à peu près la même courbe, ce qui prouve que notre collectivité s'est toujours réactivement ajustée à ses besoins, sans dégager de ressources excédentaires qui auraient pu être à un moment donné pensées.

La capacité d'autofinancement a également été maintenue et entretenue. Elle s'élève encore cette année à 160 millions d'euros bruts (120 millions d'euros nets), ce qui est à peu près équivalent à celle des deux dernières années.

Cet autofinancement est de bonne facture, puisque par rapport aux départements de plus de 1 million d'habitants, nous sommes au-dessus de la moyenne, et il représente un montant de 175 € par habitant.

L'annuité de la dette ne cesse de décroître depuis 2003. En 2002, nous avions 130 millions d'euros d'annuités de dette. Cette année, nous avons 66 millions d'euros. Cette courbe est logique, cohérente, et s'accompagne dans le même temps, ce qui semble tout à fait naturel, d'une baisse forte de l'encours de la dette puisque, entre 2000 et 2008, la dette a baissé de presque 50 % : de 1,131 milliard d'euros à 656 millions d'euros au 1^{er} janvier 2008, malgré la conjoncture actuelle. Nous pouvons féliciter d'abord nos services et l'action du Département pour avoir un taux moyen pondéré parmi les plus faibles, puisque nous sommes encore à 4,24 % sur l'ensemble de nos encours.

L'investissement a malgré tout été soutenu. On pourrait penser que ce désendettement s'est accompagné d'un arrêt ou d'un frein de l'investissement, or on s'aperçoit que depuis 2000 nous sommes à une moyenne qui approche les 300 millions d'euros annuels d'investissement. Et à ce budget 2008, ce sont encore 337 millions d'euros qui vous sont proposés.

Le graphique en forme de camembert présente synthétiquement la composition de notre budget : 75 % de fonctionnement direct, un peu moins de 5 % d'annuité de dette, capital et intérêts, et 20 % d'investissement.

En ce qui concerne les recettes, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,306 milliard d'euros. Elles sont réparties en quatre grandes catégories d'importance inégale :

- La fiscalité directe, qui représente 510 millions d'euros, et un peu plus de 39 % de nos recettes de fonctionnement.

- Les diverses dotations de l'État, on ne va pas toutes les citer, qui se sont enchaînées au fil des décentralisations, et bien sûr avec la DGF en premier lieu, qui représentent un peu plus de 28 % de nos recettes.

- La fiscalité indirecte, qui représente 27 % des recettes, avec, comme postes significatifs, les droits de mutation et la TIPP, qui sont les deux grandes recettes de fiscalité indirecte qui nous reviennent aujourd'hui.

- Les autres recettes sont les participations, et représentent seulement 5 % de nos recettes de fonctionnement.

Les recettes d'investissement : nous avons les recettes propres aux grands projets qui avaient été mises en réserve sur les exercices précédents.

Nous avons les subventions et participations, dont le fonds de compensation de la TVA et le besoin de financement courant qui représente 79 millions d'euros.

La part de la fiscalité directe au sein des recettes de fonctionnement reste stable, à un peu plus de 39 %. On s'aperçoit que depuis dix ans, la part de la fiscalité directe reste à peu près stable dans notre budget de fonctionnement.

Le Rhône reste l'un des départements français les moins fiscalisés, nous l'avons déjà évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, au neuvième rang national des moins fiscalisés. Et si l'on se compare aux départements que l'on pourrait qualifier de comparables, de plus de 1 million d'habitants, nous sommes le deuxième moins fiscalisé de France, tout de suite après la Moselle.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : c'est la différence par rapport aux 100 % de nos 80,34 %, ce seraient les recettes supplémentaires que nous aurions si nous étions dans la moyenne de mobilisation de notre potentiel. Nous sommes au 85^e rang national, ce qui montre que notre Département au niveau de la fiscalité est plus que dans les bons élèves.

L'évolution des bases : en ce qui concerne les impôts ménages, les bases évoluent, à part l'année 2003 où nous avons voté des abattements maximums pour la taxe d'habitation, ce qui avait généré une baisse de nos bases, depuis on s'aperçoit que chaque année les bases évoluent, de 2,8 % pour cette année en ce qui concerne la taxe d'habitation, de 4,2 % en ce qui concerne la taxe foncière, ce qui est cohérent d'ailleurs avec le marché immobilier du département.

En ce qui concerne les recettes de taxe professionnelle, nos bases évoluent cette année de 2,70 %, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Ce qui a marqué les derniers budgets, c'est sans nul doute l'évolution des droits de mutation. La courbe ici est parlante en elle-même, nous étions voici 10 ans à à peine 76 millions d'euros de droits de mutation, nous avons eu 220 millions d'euros en 2007. Nous avons choisi dans ce budget 2008 de retenir la moyenne des quatre dernières années et de mettre une somme déjà très importante : 173 millions d'euros, ce qui suppose un optimisme sur le maintien du marché immobilier départemental.

Le budget qui vous est proposé, comme évoqué lors du débat, vous propose un maintien des taux d'imposition, pour la deuxième année consécutive. Ces taux d'imposition, il est bon de les rappeler et de les comparer à la moyenne départementale nationale :

- Taxe d'habitation : 6,37 %, (moyenne nationale : 6,99 %).
- Taxe sur le foncier bâti : 6,09 %, (moyenne nationale : 9,91 %).
- Foncier non bâti : 10,96 %, (moyenne nationale : 23,54 %).
- Taxe professionnelle : 7,57 %, (moyenne nationale : 8,34 %).

Les dépenses d'intervention, qui traduisent les politiques du Rhône et les priorités que nous avons souhaité leur donner : vous avez sur le graphe, investissement et fonctionnement confondus, les grandes politiques du Département, avec en bleu tout ce qui est habituellement qualifié de social : comme l'enfance avec 198 millions d'euros, les personnes handicapées avec 173 millions d'euros, l'insertion 159 millions d'euros et les personnes âgées 143 millions d'euros, auxquels on ajoute l'action sociale de proximité et le logement.

Il va sans dire que les autres compétences du Département ont toutes un caractère solidaire, si l'on n'emploie pas le terme social, puisqu'on s'aperçoit qu'il y a la sécurité incendie et secours pour 92 millions d'euros ; l'éducation et la formation, les collèges et tout ce qui va autour, pour 121 millions d'euros ; la culture pour 80 millions d'euros ; le transport pour 99 millions d'euros ; la voirie pour 82 millions d'euros ; sans oublier l'aménagement du territoire, cette solidarité avec les collectivités de notre territoire pour 50 millions d'euros.

Pour la première fois nous vous présentons nos différentes politiques sous forme d'histogrammes, qui montrent le poids des quatre premières compétences, qui ensemble représentent près de 55 % de l'ensemble de notre budget.

Si on ne parle que de ce fonctionnement, cela représente près de 75 % de notre budget. Tout naturellement, ce sont les dépenses d'intervention en matière sociale qui sont essentiellement du fonctionnement, qui prennent tout leur poids. Pour les autres compétences, il y a plus d'investissement, donc forcément, proportionnellement elles se réduisent.

L'investissement : les engagements en cours restant à réaliser, c'est-à-dire tout ce que notre collectivité a voté les années passées et qu'il nous reste à financer, s'élèvent à un peu plus de 1 milliard d'euros.

Les engagements principaux sont toujours dans le cadre de l'éducation, avec les collèges pour 320 millions d'euros, pour le patrimoine départemental 180 millions d'euros, le transport 94 millions d'euros et l'environnement 54 millions d'euros.

Les nouveaux engagements que nous vous proposons sur ce budget 2008 s'élèvent à 214 millions d'euros. Ce sont les autorisations de programme. Là encore on s'aperçoit du poids très important de l'éducation, de la culture, avec le Musée des Confluences, et du patrimoine départemental, puisque de grosses opérations sont en cours, parfois en partenariat avec l'État, pour ne parler que du Palais de justice historique ou le début des archives.

Les crédits de paiement, c'est-à-dire les sommes inscrites au budget pour 2008, s'élèvent à 285 millions d'euros. Et pour cette année encore, plus de 20 % de ces crédits de paiement sont affectés à l'éducation et à la formation, avec les collèges pour plus de 60 millions d'euros. Ce sont toutes les opérations lancées par Mme Dini et son équipe, qui devraient se concrétiser en crédits de paiement sur l'année.

Voilà, M. le Président, cette présentation synthétique du budget tel qu'il nous est proposé cette année. Et je vous laisse animer le débat.

M. LE PRÉSIDENT : Je remercie M. Pomeret de la présentation qu'il vient de faire, très exhaustive et très complète, de notre budget.

Je crois que le rapporteur a eu tout à fait raison d'insister sur le fait que l'on a toujours conservé une capacité d'investissement extrêmement forte. Il est vrai que l'on aurait pu s'absorber dans le fonctionnement, mais on s'est désendetté et on a continué à investir.

Je veux rappeler que durant les six années, de 2001 à 2007, nous avons investi 1,5 milliard d'euros, nous nous sommes désendettés pour 470 millions. C'est-à-dire que 2 milliards d'euros ont été consacrés à l'investissement, car l'endettement c'est aussi de l'investissement, mais 1,5 milliard d'euros où on a payé en direct de l'investissement, essentiellement pour des collèges, l'enseignement supérieur, l'université, de la voirie, des opérations pour le département, mais aussi beaucoup d'opérations mixtes. Nous nous sommes désendettés de près de 0,5 milliard d'euros de 2001 à 2007, ce qui est tout à fait remarquable, compte tenu des nouvelles compétences sociales qui nous ont été confiées. Et en même temps nous avons fait face, en restant parmi les départements les moins imposés de France. M. Pomeret l'a particulièrement bien montré tout à l'heure.

Le débat est cadré. Nous allons pouvoir commencer. Qui souhaite prendre la parole ? Je donne la parole à M. Fischer.

M. FISCHER : M. le Président, mes chers Collègues, ce budget, comme l'a dit M. Pomeret, vient en point d'orgue, c'est un budget qui marque la fin d'une mandature. Et vous venez de le résumer très brièvement, vous avez bien sûr vendu la politique du Département, avec ses plus belles parures, c'est-à-dire 1,5 milliard d'euros d'investissement, un désendettement de 470 millions d'euros, mais je crois qu'il faut tout de même rétablir la vérité et dire à quel prix.

Tout d'abord, si l'on écoute M. Pomeret, c'est un budget vertueux, comme si la politique que vous soutenez, puisque vous faites partie de la majorité gouvernementale, était totalement gommée. M. Pomeret, n'a fait aucune allusion au krach boursier que nous avons vécu. (*Rires*).

M. Pomeret n'a absolument pas parlé des scandales financiers qui viennent nous éclabousser.

M. LE PRÉSIDENT : Parce qu'il n'est pas administrateur de banque, comme vous.

M. FISCHER : Vous ne pouvez pas continuer à plaisanter de la sorte, car de toute évidence, que ce soit en matière de logement, de subprime, de politique d'investissement, je crois que la réalité est celle-là.

La vérité, vous avez pu marquer votre mandature, M. le Président, car notamment, si vous dites aujourd'hui que nous avons une marge d'investissement qui est exceptionnelle, c'est en augmentant les impôts. Vous avez fait passer et vous avez fait peser sur les rhodaniens une fiscalité que bien entendu on oublie au fil des ans, puisque tactiquement au début du mandat, c'est-à-dire en 2001, vous avez souhaité conserver les taux. En 2007 et en 2008, ce sont des taux zéro, c'est-à-dire que là vous minimisez bien sûr la pression fiscale. Mais ce que vous oubliez de dire, c'est que dès 2002, vous avez augmenté la fiscalité de 15 %. Vous vous êtes dit : « J'en ai peut-être fait un peu trop ». Mais dès 2003, vous vous êtes dit : « Je continue d'augmenter la fiscalité », soit 7 %. Ensuite, comme si vous vouliez essayer de vous faire pardonner, vous avez diminué de moitié la fiscalité, 2,6 %. C'était en 2004. Mais vous augmentez de nouveau en 2005, de 5 %.

Lorsqu'on regarde la réalité, on sait que vous avez constitué dès le début de votre mandat un matelas qui vous a permis ensuite de bénéficier d'un contexte financier. Et comme ce contexte financier a été couplé avec l'explosion de l'immobilier, et qu'une des principales ressources ce sont les droits de mutation, vous avez conforté cela.

À travers cela, ce que je veux dire, M. le Président, c'est que pour les pauvres gens, pour les plus démunis, ceux qui aujourd'hui voient par votre politique leur pouvoir d'achat confisqué, voire régresser, vous auriez pu dans des conditions tout autres, avoir une politique fiscale totalement différente. C'est ce que nous vous reprochons en premier lieu. C'est une politique fiscale qui n'a pas tenu compte des réalités, certes de vos réalités, mais de la situation de la plupart de nos habitants. C'est le premier point.

Le deuxième point : vous augmentez les tarifs. Là aussi, c'est l'un des points qui méritent que l'on s'y attache. Je prendrai deux exemples. Et je regrette vraiment de m'être abstenu sur le rapport. Notre groupe fait son mea culpa sur le rapport sur l'évolution des tarifs de la restauration dans nos collèges. Croyez-moi que nous refuserons toutes les hausses telles qu'elles ont été concoctées par votre exécutif, M. le Président, parce que là aussi c'est une tarification qui est source d'inégalité. Vous souhaitez véritablement que le coût réel des repas soit pris en compte, mais à partir de là, c'est ne pas assurer une solidarité qui soit supportée par l'ensemble des rhodaniens.

Et j'ai vérifié notamment un tarif qui peut vous paraître surprenant mais au collège de Limas, les enfants payent moins que les enfants des Minguettes. Vous pouvez le vérifier, Mme Dini. C'est l'un des arguments faisant qu'en étudiant très sérieusement...

M. LE PRÉSIDENT : Il ne vous a pas échappé qu'au collège de Limas, ce sont les enfants de Belleruche.

M. FISCHER : Pas uniquement les enfants de Belleruche.

Et le problème du logement, M. le Président, là aussi vous donnez le mauvais exemple et vous êtes en retard vraiment d'une bataille. D'une bataille par rapport au gouvernement que vous soutenez. Mais en tant que Président du Conseil d'administration de l'OPAC du Rhône, je vous demande solennellement aujourd'hui de ne pas appliquer la hausse que vous prévoyez des loyers de l'OPAC du Rhône, c'est-à-dire 5 % au 1^{er} juillet.

Le gouvernement, vous me direz que c'est pour le parc privé, a décidé de limiter la hausse des loyers au taux de la hausse des prix. On ne peut pas aujourd'hui admettre que dans le parc social, alors que nos concitoyens éprouvent de plus en plus de difficultés, on puisse aller à deux hausses de 5 %.

Que cela vous plaise ou non, c'est véritablement la réalité.

M. LE PRÉSIDENT : Tout cela, vous l'avez voté.

M. FISCHER : Non.

M. LE PRÉSIDENT : Vous vous êtes abstenu.

M. FISCHER : Non, j'ai voté contre.

M. LE PRÉSIDENT : Pas la dernière fois.

M. FISCHER : Si.

Sur le problème des compétences, là aussi nous pourrions bien entendu faire le bilan de sept années, où ce qui a été au cœur notamment de l'évolution des dépenses départementales, c'est la mise en œuvre de l'acte II des lois de décentralisation, avec notamment l'application de réformes qui ont vu les compétences sociales du Département réaffirmées. Et bien entendu, quand on voit M. Attali présenter parmi ses propositions, la suppression des Départements, c'est quelqu'un qui est certainement totalement déconnecté des réalités... (*Rires*).

Véritablement, c'est l'un des points où aujourd'hui... (*Brouhaha*).

M. POMERET, rapporteur général du budget : Cela fait 20 ans que cela dure.

M. FISCHER : Ne faites pas cocorico, M. Pomeret, car ce qui va vous arriver, vous ne l'aurez pas vu venir. Dans votre canton, vous resterez bien à l'aise, tranquille, compte tenu de la réalité sociale de ce canton. Mais je souhaite véritablement que l'on puisse dès les municipales et les cantonales manifester la colère du peuple français par rapport aux politiques qui sont menées. Et ne sous-estimez pas la colère et le mécontentement qui aujourd'hui se généralisent de toutes parts. Il faudrait que vous soyez véritablement aveugle et sourd pour me contredire sur ce point-là.

Je vais terminer par cinq propositions qui certainement en terme de pouvoir d'achat permettraient... mais cela, je le concède, M. le Président, cela ne relève pas que de vous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

M. FISCHER : La première proposition, on sait bien qu'aujourd'hui l'un des problèmes majeurs, c'est l'augmentation des salaires et des retraites. Il y a une fronde des petits retraités qui est en train de se lever à la suite des réformes fiscales qui sont appliquées. C'est l'un des points majeurs.

Augmenter les salaires sera la seule façon de rétablir le partage des richesses au profit du travail. Une société où un patron gagne 250 fois plus qu'un ouvrier n'est pas une société civilisée. Et quand c'est le patron de la Société générale, qui est le deuxième patron du CAC 40 qui gagne le plus, qui nous entraîne dans un scandale aussi important que nous connaissons aujourd'hui, voilà la réalité de vos politiques, parce que le gouvernement connaissait bien la réalité de la Société générale, si des actionnaires américains ont remporté la mise quelques jours avant cela.

La deuxième proposition, c'est le blocage des loyers. Et là vous êtes concerné. Je vous demande une nouvelle fois de supprimer la hausse des loyers prévue, tant à l'OPAC du Rhône qu'au Foyer Notre Dame des sans-abri. C'est l'un des points importants. Il faut vous conformer à la loi.

Au début des années 1980, le logement représentait une part égale avec l'alimentation 15 % des revenus. Aujourd'hui, les dépenses de logement sont devenues le premier poste des ménages, une dépense incompressible qui flirte avec les 25 %, mais c'est plutôt entre 30 et 40 %.

Les prix, il faut faire baisser les tarifs de l'eau et de l'énergie. Mais on voit bien qu'en matière de tarification...

M. LE PRÉSIDENT : C'est ce que nous avons fait avec les transports.

M. FISCHER : Attendez, les tarifs du SYTRAL vont augmenter !

M. LE PRÉSIDENT : Une fois dans votre intervention, voudriez-vous bien parler du Département, et dire que l'on a baissé à 2 € tous les prix des billets de transport dans le département, quelle que soit la distance, et dire que c'est une bonne décision ?

M. FISCHER : Jamais je ne le dirai. (*Rires*).

M. LE PRÉSIDENT : Votre soutien ne nous a pas manqué, comme d'habitude d'ailleurs.

M. FISCHER : Les Français veulent véritablement voir du pouvoir d'achat. La quatrième proposition, c'est la TIPP flottante, que nous souhaitons réinstaurer. À l'heure actuelle, c'est le jackpot pour les compagnies pétrolières et l'explosion des dépenses pour les ménages.

La cinquième proposition, et là je serai en paix avec ma conscience, c'est l'arrêt des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises. Elles sont certes nécessaires, mais elles doivent servir avant tout à financer la protection sociale.

Ce sont autant de points qui aujourd'hui méritent véritablement que l'on en discute à travers ce dernier budget de la mandature.

Donc une fiscalité qui a été tout au cours de ce mandat trop importante, M. le Président. Des politiques tarifaires, si vous dites que vous en avez baissé, je vous demande de baisser les loyers, et croyez-moi que ce sera très bien accueilli par les 36 000 locataires du département du Rhône.

M. LE PRÉSIDENT : En étant moins démagogique, ce serait bien.

M. FISCHER : Ce n'est pas de la démagogie. Pourquoi le Président de la République souhaite-t-il que les Français et les Françaises retrouvent du pouvoir d'achat, notamment par le blocage des loyers ? C'est de la démagogie ? Alors que l'État se désengage du financement du logement.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous invite à voter 18 millions d'euros comme subvention pour le logement social pour aider les Offices.

M. FISCHER : Ce sont tous les rhodaniens qui participeront à cet effort de solidarité.

M. LE PRÉSIDENT : Soit vous voterez, soit vous voterez contre. On verra.

M. FISCHER : Sur le budget, nous pouvons vous dire dès maintenant que nous voterons contre.

M. POMERET, rapporteur général du budget : Une précision, M. Fischer disait que c'étaient les plus démunis de notre département qui avaient subi les hausses d'impôt, je tenais à rappeler qu'en ce qui concerne la taxe d'habitation, qui est souvent la taxe payée par les plus démunis, ils ne payent pas de taxe foncière ni de taxe professionnelle, nous avons accompagné l'augmentation de l'impôt, l'année où nous l'avons fait, par une exonération maximum de la base. Ce qui s'est traduit sur cette année-là par une baisse de la taxe d'habitation dans beaucoup d'endroits.

En ce qui concerne cette catégorie très ciblée, c'est une précision que je voulais apporter, nous avons accompagné notre augmentation d'impôt par une baisse de la taxe d'habitation, les autres impôts ayant subi l'augmentation votée sans aucun problème.

M. FISCHER : Les 15 % de hausse à l'époque ont été bien sûr amortis. Mais on pourrait parler de la manière dont ont été amorties les hausses de taxe professionnelle, notamment par rapport aux participations de la loi de finances. Et à la sortie, même si les 15 % se transforment en 7 ou 8 %, ce sont des hausses, M. le Président, vous le savez fort bien.

Aujourd'hui tout le monde a reçu sa taxe d'habitation et ses impôts. Par le jeu des évolutions de la loi de finances, aujourd'hui un certain nombre de petits retraités, qui étaient exonérés de taxe d'habitation, par le biais de l'indice de référence se trouvent avoir dépassé de quelques euros les exonérations de taxe d'habitation et d'autres taxes, et croyez-moi que ces conséquences sont aujourd'hui durement vécues par les petits retraités. Le Président dit : « On va augmenter de 25 % les petites retraites, le minimum vieillesse et les pensions de réversion ». Il faudrait vous y prendre dès maintenant.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie de toutes ces précisions. Vous avez d'ailleurs une parfaite connaissance de l'affaire et vous savez très bien que le département du Rhône est l'un des moins imposés de France et que nous avons toujours fait preuve, parce que nous avons d'autres ressources, c'est vrai, d'une grande modération fiscale. Et votre démonstration nous l'a prouvé. Je donne la parole à M. Lassagne.

M. LASSAGNE : M. le Président, l'année 2008 sera pour notre collectivité une année de transition. Transition pas uniquement en raison des élections du mois de mars, mais parce qu'elle assurera la charnière entre une période de forts changements, liés à l'acte II de la décentralisation, et une phase de consolidation de nos finances.

L'acte II de la décentralisation aura eu un impact fort sur l'étendue de nos domaines d'intervention. Cette réforme ne nous aura toutefois pas plongés dans l'apocalypse, comme l'avaient prédit certains de nos collègues.

Les compensations de l'État ont globalement fonctionné, aidées des augmentations spectaculaires des droits de mutation.

Finalement les augmentations d'impôts ont essentiellement financé notre désendettement.

L'acte II de la décentralisation aura aussi eu l'avantage de tordre le cou à une tarte à la crème de la politique française : les Départements ne servent à rien. Le dernier en date à s'être engouffré dans cette banalité est Jacques Attali. Comme vous le savez, le Président de la République, dans son immense clairvoyance, a rejeté cette proposition de disparition des Départements.

(Brouhaha). (Discussion générale).

L'échelon départemental a pris une telle place aujourd'hui en France, en matière de solidarité et d'action sociale, qu'il paraît impossible de faire sans.

La pertinence de la décentralisation se retrouve d'ailleurs aujourd'hui dans les faits. J'en veux pour preuve le succès dans le Rhône de la politique d'insertion. Le nombre de bénéficiaires a baissé en 2007 de plus de 3 000 personnes, soit une régression de 17 % en un an. À une absence totale de vision, le Département a mis en place une stratégie au plus près des acteurs locaux, et cela fonctionne.

Ces bonnes nouvelles ne doivent pas nous faire baisser la garde. En effet, au niveau macroéconomique, les taux d'intérêt pourraient se tendre cette année, et le marché de l'immobilier se détendre. La combinaison de ces deux tendances aura des incidences fortes sur nos finances.

Par ailleurs, nous allons aborder une phase de montée en puissance de deux équipements majeurs : Leslys et le Musée des Confluences.

Si nous voulons maintenir la stabilité fiscale au-delà de 2008, nous devons donc chercher l'optimisation de nos ressources. L'efficacité de nos politiques d'intervention devra être systématiquement mesurée et évaluée. Et nos choix devront se porter prioritairement sur les options les plus proches de nos compétences légales. Cette exigence est essentielle, car nous sommes convaincus que le fardeau fiscal pourrait remettre en cause, pour des raisons démographiques évidentes, la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle dans notre pays.

On ne peut indéfiniment grever le pouvoir d'achat des générations futures. C'est pourquoi 2008 ne doit pas être une simple pause fiscale annonçant une prochaine hausse, mais l'année des choix garantissant une stabilisation durable de la pression fiscale dans le Rhône.

Le groupe UMP votera le budget.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Rivalta.

M. RIVALTA : M. le Président, au nom du groupe socialiste et apparentés, nous avons, comme toutes les années, à parler de ce budget.

Nul doute effectivement que c'est une période un peu particulière, puisque c'est une période électorale, et, par définition, personne n'échappe à un certain nombre de contraintes psychologiques ni d'analyses dans ces périodes-là.

Effectivement, notre collègue vient de nous dire que c'est une année de transition, je dis non, c'est une année électorale, non une année de transition, car la réalité des faits va s'appliquer à nous dans les années à venir, comme elle s'est appliquée à nous dans les années passées, notamment sur ce qu'il a appelé l'acte II de la décentralisation.

M. Fischer l'a rappelé tout à l'heure, notre budget aujourd'hui est dans de bonnes conditions, puisque vous avez augmenté les impôts de pratiquement 30 % dans les années précédentes, et cela donne quelques marges de manœuvre. Je me rappelle tout de même que ce n'était pas la joie sur tous les bancs dans cette assemblée, y compris sur les bancs de votre majorité, de voter ces augmentations d'impôt. Cela dit, à l'époque j'avais reconnu que compte tenu des dépenses engendrées par la décentralisation, il valait mieux prévoir que subir. Donc vous l'avez fait, vous avez pris vos responsabilités, mais il n'empêche que les faits sont là : 30 % d'augmentation dans cette période-là, cela a été rappelé (15 % en 2002, 7 % en 2003, 2,6 % en 2004, 6 % en 2005).

Je reviendrai chaque fois aussi sur les comparaisons avec les autres départements. Nous ne partageons pas votre analyse sur le sujet, puisque le département du Rhône est un département un peu particulier, avec une zone urbaine très forte et une Communauté urbaine qui assume une partie importante des charges, qui ne sont pas assumées par les autres Départements, dans le complexe autoroutier, dans les complexes d'aménagement, dans les comptes de toute une série de questions. Donc je le dis et le maintiens, même si vous ne l'acceptez pas et que vous considérez que ce n'est pas vrai, nous continuerons à penser que la comparaison avec les autres Départements n'est pas une bonne comparaison. Mais ce qui compte au final, c'est ce que payent au total l'ensemble de nos concitoyens quand ils sont dans la Communauté urbaine ou quand ils n'y sont pas, dans notre département du Rhône. Et c'est là-dessus que tout doit être jugé.

Bien évidemment, le problème qui est posé aujourd'hui à nos concitoyens, c'est la question du pouvoir d'achat. Cette question du pouvoir d'achat, c'est je crois ce qui pèse le plus sur l'opinion des Français, sur le moral des Français par rapport à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Et c'est, même si je ne suis pas un grand adepte des sondages, ce qui montre à travers eux un certain désenchantement de quelqu'un qui pouvait laisser à penser que les choses pouvaient se maîtriser à 100 %. Mais là aussi les faits sont têtus, elles ne l'ont pas été et elles ne le seront pas, malheureusement pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je ne sais pas si notre Président a une immense clairvoyance, mais quand il dit : « Je ne peux pas vider des caisses déjà vides pour soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens », appelez-le comme vous voulez, mais pour nos concitoyens cela s'appelle descendre un peu plus dans les difficultés financières.

Bien évidemment, vous l'avez dit et c'est écrit dans votre rapport, il y a ce transfert des charges, provoqué par la décentralisation de M. Raffarin, alors premier ministre. Et vous appelez cela d'une grande pudeur « charges dynamiques ». Cela veut dire que ce sont des charges qui vont s'appliquer au fil du temps et à longueur des années, notamment vers la période de 2010 où nous aurons le total qui va s'appliquer pour notre département. Vous chiffrez ces charges dynamiques à 4,6 %. Nous n'avons pas de raison de contester les chiffres puisque nous n'avons pas les moyens de vérifier plus qu'avant, mais je pense que c'est dans cette logique. Donc dans un budget où les charges vont augmenter de 4,6 %, je sais bien que l'on peut toujours faire des gains de productivité ou des gains à travers d'autres organisations, mais nous pensons effectivement que, contrairement à ce que notre collègue précédent vient d'exprimer, il risque d'être déçu sur les années prochaines, sur les histoires d'augmentation d'impôt, dans la mesure où c'est bien en période électorale de dire qu'il ne faut pas augmenter les impôts. Mais quand vous avez 4,6 % de charges dynamiques qui sont prévus, bien évidemment tout cela pèsera sur notre budget dans les années à venir.

C'est vrai aussi que, paradoxalement, et ces périodes électorales sont aussi de temps en temps la période des mythes, j'ai vu ici ou là, par exemple à travers les partenariats public-privé que l'on pouvait financer beaucoup de choses, en particulier du métro.

Je veux bien tout ce que l'on veut, mais il faudra m'expliquer comment cela fonctionne, et pourquoi, quand on a encore des capacités d'endettement, on ira chercher dans les banques un endettement complémentaire et surtout payer leurs rémunérations complémentaires.

Tout cela ne tient pas debout. Si on veut raconter qu'il ne faut pas augmenter les impôts, on peut ne pas les augmenter à l'instant T, charges dynamiques à l'appui et nouveaux types d'investissement à l'appui, on fait la démonstration que malgré tout, tout cela aura un coût.

Je suis souvent le principe de Lavoisier en économie, M. le Président, il s'applique aussi : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Et en général, cela se transforme en augmentation d'impôt... (*Rires*). Je sais cela depuis la 4^e. J'aurais arrêté là mes études, cela m'aurait suffi en matière de finances.

Il faudra aussi, M. le Président, que l'État reprenne sa part de responsabilité. Si les caisses sont vides, d'abord la question qui sera posée : qui les a vidées ? Jusqu'à preuve du contraire, l'ancien Premier ministre ou le Président de la République n'étaient pas dans nos rangs, donc si elles ont été vidées, il faudrait demander des comptes à ceux qui les ont déjà vidées.

De ce point de vue-là, je crois que nous devons demander à l'État de commencer par nous payer ce qu'il nous doit. Et c'est un sujet que je connais bien, celui des transports, il n'a toujours pas fini de nous payer ce qu'il nous doit et qu'il aurait dû nous payer voici quelques années.

Donc je veux bien qu'à un moment donné on dise que la fiscalité nationale n'augmente pas. Si, par un transfert subtil, c'est pour nous la redonner au niveau des collectivités locales, c'est très facile.

Le problème, c'est que là on est arrivé au bout du bout. À un moment donné, il faut bien que quelqu'un paye, et le Département, comme les Communautés urbaines ou les communes, personne d'autre ne peut payer à leur place aujourd'hui puisque c'est le bout du bout par rapport à ce genre de chose.

Je voudrais aussi demander à un certain nombre de collègues dans cette assemblée de ne pas avoir deux discours : le discours d'ici et le discours d'ailleurs.

On lit les différents documents : par exemple, j'ai lu que du côté de Meyzieu, il était trouvé incohérent, M. le Président, cela vous concerne puisque vous êtes "dans le coup" en tant qu'administrateur du Sytral, d'avoir fait les projets de Leslys et de Lea différents. Je voudrais que nos collègues s'expriment aussi là-dessus, qu'ils nous disent en quoi c'est incohérent, et en quoi, vous comme moi, n'avons pas eu une politique cohérente sur ce sujet, sachant que le projet de Leslys, c'est 80 % qui roulent sur le projet de Lea. Nous approuverons cet après-midi la proposition que vous avez faite, même si je pense qu'elle nous conduit sur certains sujets par une erreur de fonctionnement, que nous payerons à longueur d'année par la suite. Les choses sont comme elles sont. Mais là aussi, sur le discours local et le discours d'ailleurs, je crois qu'il faudrait que de temps en temps les choses soient plus claires et plus pertinentes.

Bien évidemment, notre Département, même s'il n'augmente pas les impôts, aura l'une des premières responsabilités l'année prochaine, c'est de faire en sorte que ce Département ait les moyens de fonctionner avec une politique du personnel qui lui permette de fonctionner. On peut très vite trouver des économies par le non-remplacement des postes, mais vous le savez, vous le paierez et nous le paierons à un moment donné un peu plus tard, si ce Département ne se donne pas les moyens de fonctionner, tout cela ne pourra pas permettre de continuer avec une gestion rigoureuse.

Et donc, si j'avais un souhait, c'est effectivement de vous demander de veiller de plus près à la politique du personnel dans ces questions de remplacement et de faire en sorte que nous puissions continuer à faire fonctionner les différentes politiques que vous souhaitez mettre en place.

Quand je disais qu'il faut que l'État prenne ses responsabilités, une chose va nous faire changer d'avis sur l'habitude que nous avons de ne pas voter votre budget, c'est la politique de l'enfance et la politique du handicap. On a constaté qu'à près de 175 millions d'euros, je crois, c'est le Département qui se substitue à la politique nationale pour permettre de répondre positivement à cette politique de l'enfance et du handicap.

Là aussi, cela nous permet plus tranquillement et plus sereinement de dire que l'État ne remplit pas son devoir, que c'est nous qui devons le remplir à sa place, et que par voie de conséquence nous aurons à assumer les responsabilités de financement de ces différents aspects.

J'évoquais la date de 2010, vous le savez, elle est importante puisque c'est là où l'on aura, M. le Président, le bilan définitif de la phase de la décentralisation.

Aujourd'hui, pour faire acte de bonne volonté en ce qui nous concerne, pour ne pas reconnaître avec mauvaise grâce qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt sur ce budget, pour vous encourager dans cette voie tout en assumant clairement vos responsabilités sur différents secteurs, en faisant en sorte que vous demandiez à l'État ce qu'il nous doit, le groupe socialiste et apparentés s'abstiendra sur le vote de votre budget.

M. LE PRÉSIDENT : M. le Rapporteur, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. POMERET, rapporteur général du budget : Tout vient d'être dit, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le projet de budget tel que vient de vous le présenter M. Pomeret.

Quels sont ceux qui sont d'avis de voter pour ?

Contre ? Le groupe communiste.

Abstentions : Le groupe socialiste.

Le budget primitif pour l'exercice 2008 est adopté.

Je vous remercie.

(La délibération est adoptée).

Il est 12 h 10. Comme nous avons pris un peu d'avance sur le vote du budget, je vous propose, pour ne pas perdre cette avance, de prendre un certain nombre de dossiers prévus pour cet après-midi, notamment des dossiers sans débats.

Pas d'opposition ? Vous êtes d'accord.

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Martin pour la présentation de son rapport.

REMEMBREMENT – DÉVIATION DE PUSIGNAN (RD 517). (Agriculture et environnement).

M. MARTIN, rapporteur : Avis favorable sur la proposition de modification du périmètre de l'opération de remembrement engagée dans le cadre de la réalisation de la déviation de Pusignan nord.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Meyer pour présenter le rapport suivant.

ADERLY – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007. (Direction du développement du territoire).

M. MEYER, rapporteur : L'ADERLY fait tous les ans un compte rendu d'activité annuel devant la commission, et pour la première fois il est soumis en séance publique.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

(Acte est donné).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Meyer pour présenter le rapport suivant.

AIDE DÉPARTEMENTALE À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES. (Direction du développement du territoire).

M. MEYER, rapporteur : Avis favorable pour allouer les aides suivantes :

SARL Cincinnati Vincent Rivier à Chambost-Allières : 126 720 €,

SAS Cellocoup international à Thizy: 141 331,80 €,

SARL YSOFER Esca à Amplepuis : 75 000 €

SA MALERBA à Cours-la-Ville : 332 495,54 €.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Martin pour présenter le rapport suivant.

SAGE DE L'EST LYONNAIS – CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON. (Agriculture et environnement).

M. MARTIN, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Brécharde pour présenter le rapport suivant.

CASERNEMENTS DE GENDARMERIE – AIDE À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS. (Finances et budget).

M. BRÉCHARD, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Brécharde pour présenter le rapport suivant.

CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT, LE CDT ET L'UDOTSI – AVENANT N° 2. (Direction du développement du territoire).

M. BRÉCHARD, rapporteur : Avis favorable de la commission sur cet avenant qui prolonge la convention 2005-2007 pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 et prévoit le versement d'une subvention départementale de 47 500 €.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Brécharde pour présenter le rapport suivant.

PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE EXCEPTIONNELLE À DESTINATION BEAUJOLAIS POUR L'ANNÉE 2008. (Direction du développement du territoire).

M. BRÉCHARD, rapporteur : Avis favorable de la commission sur cet avenant qui porte le montant de la participation annuelle à Destination Beaujolais à 73 000 € pour 2008.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Brécharde pour présenter le rapport suivant.

ADAPTATION DE LA POLITIQUE D'INCITATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.
(Agriculture et environnement).

M. BRÉCHARD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour autoriser le versement aux particuliers ayant leur domicile dans le département : - d'aides forfaitaires de 500 € destinées à l'achat de la 1^e fourniture en combustible lors d'un équipement d'une chaudière automatique granulés ou plaquettes ou d'une chaudière bûches avec hydro-accumulation,

- d'aides forfaitaires de 500 € destinées à une bonification de la production d'électricité solaire la première année suivant l'installation de panneaux photovoltaïques,
- d'aides forfaitaires plafonnées à 100 € destinées à la signature d'un contrat de maintenance lors d'un équipement en solaire thermique.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Paul Delorme pour présenter le rapport suivant.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU BEAUJOLAIS. (Direction du développement du territoire).

M. Paul DELORME, rapporteur : M. le Président, ce rapport concerne d'abord la restructuration foncière du Beaujolais, avec l'arrachage proposé de 74 hectares, pour un montant de 276 000 €.

L'arrachage total sur le Beaujolais s'élève aujourd'hui à 1 001 hectares, pour une dépense totale payée par le Département de 3 703 682 €.

Sur le Beaujolais, nous avons également différentes aides proposées : une aide pour les différentes actions proposées dans le plan stratégique Beaujolais.

- Terres burgondes : 22 720 €,
- Caves et vignobles du Beaujolais : 65 000 €,
- Alliance des Vignerons du Beaujolais : 105 000 €,
- Le Café Beaujolais : 2 400 €,
- Inter Beaujolais : 40 000 €.

Avis favorable sur ces différents dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Miguet pour présenter le rapport suivant.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE – CAMPAGNE 2008. (Agriculture et environnement).

M. MIGUET, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la campagne 2008.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Miguet pour présenter le rapport suivant.

SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN – RÉALISATION D'UN PORT FLUVIAL DE TOURISME. (Direction du développement du territoire).

M. LE PRÉSIDENT : C'est pour réaliser quelque chose de très important : un port fluvial de tourisme, qui sera en fait le port de Lyon.

M. MIGUET, rapporteur : Avis favorable de la commission, notamment pour engager les études. Montant estimé de 800 000 €, dont 280 000 € à charge pour le Département.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Chaverot pour présenter le rapport suivant.

PROJET DE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA MINE DU VERDY À POLLIONNAY. (Agriculture et environnement).

M. CHAVEROT, rapporteur : Avis favorable du Département sur le projet de réserve naturelle régionale de la mine du Verdy à Pollionnay.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Durand pour présenter le rapport suivant.

AVENANT 2008 À LA CONVENTION TRIENNALE CONCLUE AVEC L'OPAC DU RHÔNE. (Logement).

M. LE PRÉSIDENT : Pour M. Fischer, développez un peu.

M. DURAND, rapporteur : Je vais lire à M. Fischer le rapport.

(Rires). (Brouhaha).

M. LE PRÉSIDENT : Il l'a lu. Dites-lui simplement les chiffres pour qu'il se rende compte de l'effort qu'il va voter pour le logement social.

M. DURAND, rapporteur : C'est l'avenant 2008 à la convention triennale conclue avec l'OPAC du Rhône, qui passe de 10 millions à 12 millions d'euros pour l'année 2008.

M. LE PRÉSIDENT : M. Fischer, vous êtes d'accord ?

M. FISCHER : Je suis d'autant plus d'accord avec ce rapport que c'est une demande que nous avons formulée à plusieurs reprises au Conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT : Pourriez-vous me citer une demande de dépense que vous n'auriez pas encore faite ? *(Rires)*. Ce serait vraiment intéressant pour nous.

M. FISCHER : Je vous laisserai la liste ce soir.

Notre Département fait un effort, à la suite du désengagement de l'État en terme de financement du logement social, mais encore faut-il construire du logement social à des loyers abordables pour les plus démunis. Les 60 000 demandes de logement en instance, croyez-moi qu'elles ne sont pas près de se résorber si l'on ne construit que du PLS.

Donc je vote ce rapport, M. le Président, mais je voudrais que vous répondiez à ma question : allez-vous avoir, le 3 mars prochain, au dernier conseil d'administration où nous siégerons ensemble, une délibération pour annuler la hausse de 3 % au 1^{er} juillet, voire réduire cette hausse ?

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous répondre sur les deux points que vous avez soulevés.

Premier point, vous avez raison, il faut que l'on travaille tous pour construire un logement social moins cher, avec des loyers abordables. Je suis tout à fait d'accord. C'est d'ailleurs la seule instruction que j'ai donnée au nouveau directeur général de l'OPAC : travailler sur le coût de la construction pour arriver à produire un logement social de qualité et moins cher. Ce n'est pas très facile, mais c'est le défi qui lui a été proposé lors de sa nomination.

Deuxième point, il vous est proposé de faire un effort supplémentaire pour aider notre OPAC. 12 millions d'euros, cela fait une somme non négligeable et on passera à 15 millions d'euros l'année prochaine, parce qu'il est tout à fait nécessaire d'aider à construire du logement social.

Vous auriez pu signaler dans votre intervention, j'aurais trouvé cela bien, que désormais l'OPAC du Rhône construit du logement social dans 230 communes du département. Il y a peu de départements où il y a du logement social dans autant de communes. Vous avez oublié de le signaler, mais comme vous aviez envie de le faire, je le fais maintenant.

Pour répondre à votre dernière question, il n'y aura pas de délibération réduisant les loyers. Je suis tout prêt à accepter une loi qui limiterait la hausse des loyers, sans aucun problème, avec une compensation pour les organismes de logements sociaux. On est au bout du bout, et vous le savez bien. Il n'y a pas de gras dans le logement social.

L'un des problèmes aujourd'hui du logement social, il faut être honnête entre nous, c'est qu'il est trop cher pour les plus pauvres, ils ne peuvent pas y aller, c'est pour cela que je vous propose toujours d'aider, notamment la SA Gabriel Rosset, où l'on fait du logement pour les plus pauvres ou les sans-abri. Mais ce logement social, c'est aussi le seul qui est abordable pour les travailleurs à bas salaires, les travailleurs pauvres comme on dit aujourd'hui. Si bien que l'offre de logement social réellement mise sur le marché est de plus en plus faible, puisque ceux qui sont dans le logement social ne peuvent plus le quitter pour suivre normalement un parcours d'augmentation de leurs revenus. Les loyers privés sont devenus inaccessibles pour un grand nombre, donc les gens restent dans le logement social et l'offre se raréfie parce qu'il n'y a plus que l'offre nouvelle. Il n'y a plus de départs.

Je rappelle que dans un département comme le nôtre, l'offre de logement social était constituée à 85 % par les départs des gens qui allaient dans un autre système de logement. Ils ne le peuvent plus aujourd'hui.

Très honnêtement, je comprends votre demande, tout le monde préfère payer moins cher, mais je ne peux pas mettre en péril l'organisme de logements sociaux du département. Et pour ne pas le mettre en péril, je vous demande d'augmenter l'aide que nous apportons : 12 millions d'euros. Pour une collectivité qui n'a pas de compétence légale dans ce domaine, c'est tout de même un effort que vous pouvez souligner. Vous l'avez fait par votre vote positif et je vous en remercie.

M. RIVALTA : Si elle ne veut pas assumer cette compétence...

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons toujours assumé et nous avons toujours fait sans compétence légale, je le rappelle. Nous le faisons sans problème.

M. FISCHER : Question subsidiaire : est-il vrai que vous voulez fermer l'agence de l'OPAC du Rhône Joliot Curie pour faire des économies de frais de structure ?

Est-ce votre nouveau directeur général qui souhaite mettre en œuvre une telle politique qui conduirait à éloigner notre organisme, que nous défendons tous, de la proximité de ses locataires ?

Aujourd'hui un bruit court que sur les deux agences de Vénissieux... Si je dois vous informer, vous voyez ma proximité par rapport au terrain...

M. LE PRÉSIDENT : J'avais compris que c'était votre proximité par rapport à moi.

M. FISCHER : Non.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'en ai jamais entendu parler. Nous vérifierons et je vous tiendrai au courant.

M. FISCHER : Nous demandons la remise en cause de cette décision.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas de décision.

M. FISCHER : Nous nous méfions.

M. LE PRÉSIDENT : Nous regarderons. Je ne suis pas sûr qu'il y ait besoin de deux agences sur Vénissieux. *(Rires)*. C'est ce que me souffle M. Meyer.

Pas d'opposition ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Durand pour présenter le rapport suivant.

AGENCE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE – APPROBATION DU TROISIÈME CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT (2008-2010). (Logement).

M. DURAND, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'Agence locative sociale du Rhône pour une subvention de 29 600 euros pour l'année 2008.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. de Lavernée pour présenter le rapport suivant.

ACTIONS PARTENARIALES DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE. (Insertion).

M. de LAVERNÉE, rapporteur : Ce sont nos participations à deux actions du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise, les CUCS qui succèdent aux contrats de ville.

La première convention concerne l'action Mobilité urbaine pour tous. Elle permet une mobilité professionnelle, en particulier pour les bénéficiaires du RMI qui prennent une activité au titre du service à la personne. C'est une navette dont nous finançons le fonctionnement, en même temps que les partenaires locaux, l'État et la Région.

Cela représente un coût de 30 000 euros pour 2008, pour des petits véhicules qui permettent à ces personnes qui n'ont pas de voiture de se déplacer pour travailler.

La deuxième action nous permet de renforcer la gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) dans les résidences de la SA Gabriel Rosset, filiale de l'OPAC du Rhône. Et nous nous engagerions pour un montant de 220 000 euros, sur un montant total de 820 000 euros, pour ce qui concerne le suivi social de ces personnes démunies accueillies dans le parc social du département.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Jean-Paul Delorme pour présenter le rapport suivant.

SOUTIEN AU PROGRAMME DES JEUNES AMBASSADEURS DU DÉFENSEUR DES ENFANTS. (Protection de l'enfance).

M. Jean-Paul DELORME, rapporteur : Il s'agit d'une initiative fort intéressante, qui a été soutenue par la commission.

Une simple petite remarque, nous souhaiterions que la parité soit respectée dans ces Jeunes Ambassadeurs. Pour l'instant, il ne s'agit que de jeunes ambassadrices. Il serait souhaitable que quelques garçons soient candidats.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Jean-Paul Delorme pour présenter le rapport suivant.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL MÈRE-ENFANT. (Pôle Enfance - Famille et PMI).

M. Jean-Paul DELORME, rapporteur : Il s'agit d'un rapport important puisqu'il évoque la répartition nouvelle de l'accueil mère-enfant à l'IDEF. Il n'y a pas de grande révolution, simplement une bonne évolution, qui fait que les femmes mères mineures seront toujours accueillies à l'IDEF, mais que dans un souci de meilleure insertion, d'autres familles monoparentales seront accueillies dans des foyers logement, auprès d'associations, avec un soutien toujours aussi important de l'équipe éducatrice de l'IDEF.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Jean-Paul Delorme pour présenter le rapport suivant.

RAPPORT PÉRINATALITÉ 2008. (Santé publique et PMI).

M. Jean-Paul DELORME, rapporteur : C'est un rapport très important, dont nous nous réjouissons qu'il puisse arriver en séance publique. Il concerne le rapport de périnatalité 2008. C'est un gros rapport, que nous pouvons détailler si vous le souhaitez.

Il a reçu un accueil tout à fait favorable.

M. LE PRÉSIDENT : C'est un rapport que je vous conseille tous de lire. Il est très intéressant sur le problème de la natalité dans notre département. Je le mets aux voix.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Jean-Paul Delorme pour présenter le rapport suivant.

COOPÉRATION BURKINA FASO – ASSOCIATION FASO FEU. (Mission action internationale et humanitaire).

M. Jean-Paul DELORME, rapporteur : Ce rapport concerne une action de coopération décentralisée avec le Burkina-Faso. Le SDIS, par l'intermédiaire de la commission de réforme, met à disposition des collectivités et des pays qui le souhaitent, des véhicules réformés.

L'association FASO FEU, qui par ailleurs mène une action humanitaire avec le Burkina-Faso, se proposait d'envoyer des véhicules au Burkina-Faso. Vous avez pu voir dans la presse que le départ avait été donné. Le soutien financier a été assuré par notre collectivité, par l'intermédiaire de la commission que je préside. Le départ n'a pu être organisé puisque c'était au même moment que le Rallye Paris-Dakar, et comme pour aller au Burkina Faso, il faut traverser la Mauritanie, nous avons estimé plus prudent que nos jeunes sapeurs-pompiers attendent que les choses se calment avant de livrer les véhicules. C'est une opération à remettre, mais qui persiste et qui est fort intéressante.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à Mme Dini pour présenter le rapport suivant.

MARCHÉ PUBLIC PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ GUILLOT POUR L'EXTENSION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU COLLÈGE CLÉMENT MAROT – DIMINUTION DES PÉNALITÉS DE RETARD ET CONVENTION DE TRANSACTION. (Service juridique).

Mme DINI, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette convention de transaction.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Pouilly pour présenter le rapport suivant.

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ATHLÉTISME DES JEUNES. (Vie associative).

M. POUILLY, rapporteur : Avis favorable de la commission pour une participation de 25 000 € au Championnat de France d'athlétisme des jeunes, qui aura lieu à Parilly les 18, 19 et 20 juillet.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Pouilly pour présenter le rapport suivant.

OPEN INTERNATIONAL D'ÉCHECS DU RHÔNE. (Vie associative).

M. POUILLY, rapporteur : Avis favorable de la commission pour allouer une subvention de 9 000 € au comité départemental du Rhône d'échecs pour l'open international d'échecs du Rhône qui se déroulera du 12 au 18 avril 2008 et mettre gratuitement à disposition des organisateurs les salles du château de Lacroix-Laval.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à Mme Chuzeville pour présenter le rapport suivant.

SAISONS CULTURELLES – PARTENARIAT POUR L'ÉDITION 2008. (Service culture).

Mme CHUZEVILLE, rapporteur : Avis favorable pour reconduire les Saisons culturelles, pour un montant de 146 100 €.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à Mme Chuzeville pour présenter le rapport suivant.

CONVENTIONS CULTURE – RENOUELEMENT ET CRÉATION. (Service culture).

Mme CHUZEVILLE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour renouveler cinq conventions culture et en créer deux suivantes.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à Mme Chuzeville pour présenter le rapport suivant.

RESTAURATION DU COUVENT DE LA TOURETTE À ÉVEUX – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. (Service culture).

Mme CHUZEVILLE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour participer à la deuxième tranche des travaux du couvent de la Tourette à Éveux pour un montant de 333 300 €.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Pignard pour présenter le rapport suivant.

MUSÉE DES SCIENCES ET SOCIÉTÉS – MUSÉE DES CONFLUENCES. (Sciences et sociétés - Muséum).

M. PIGNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'autorisation de programme du musée telle qu'elle est intervenue après l'accord entre le maître d'œuvre et le groupement, sur lequel vous vous êtes prononcés à plusieurs reprises ici.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Paoli pour présenter le rapport suivant.

SOLDE D'UN MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE. (Sciences et sociétés - Muséum).

M. PAOLI, rapporteur : Le solde d'un mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SERL permet au Département de récupérer 34 436, 65 €.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Paoli pour présenter le rapport suivant.

MAISON DE LA CULTURE ARMÉNIENNE – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. (Service culture).

M. LE PRÉSIDENT : Voilà un rapport attendu.

M. PAOLI, rapporteur : Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention d'investissement à la Maison de la culture arménienne de Décines pour la construction d'un Centre de la mémoire arménienne.

M. le Président propose d'apporter notre soutien à ce projet ambitieux, à hauteur de 350 000 €, sachant que la Région et la Communauté urbaine de Lyon ont également été sollicitées pour un montant identique, auquel elles ont répondu favorablement.

Une convention financière sera signée avec l'association.

La commission culture a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Confirmé ?

M. FISCHER : Étant né dans le quartier arménien, c'est véritablement avec une grande joie que je voterai ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Nous qui ne sommes en rien liés aux propriétaires des grandes plaines céréalières du département, nous voterons également avec une grande joie ce rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Martin pour présenter le rapport suivant.

MARCHÉ PUBLIC DE TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS DE VOYAGEURS À LA DEMANDE – CONVENTIONS DE TRANSACTION ET LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE MARCHÉS NÉGOCIÉS. (Transports départementaux).

M. MARTIN, rapporteur : M. le Président, ce rapport concerne le transport routier non urbain de voyageurs à la demande. Il s'agit d'adopter une convention de transaction et le lancement d'une procédure de marché négocié.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Thiers pour présenter le rapport suivant.

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2000-2006 – TRANSFERT DE MAÎTRISE D’OUVRAGE AU DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS RD 386 À GIVORS ET RD 389 À BRUSSIEU. (Direction des routes départementales).

M. THIERS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour le transfert de maîtrise d'ouvrage qui, si cela ne touche pas du tout les clés de répartition qui restent les mêmes, nous entraîne tout de même à une maîtrise d'ouvrage supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l’unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Cellier pour présenter le rapport suivant.

CLARA – SOUTIEN À L’ANIMATION ET AUX PROJETS SCIENTIFIQUES.
(Conseil technique santé).

M. CELLIER, rapporteur : M. le Président, chers Collègues, ce rapport est pour le soutien à l'animation et aux projets scientifiques du CLARA.

La lutte contre le cancer fait l'objet d'une politique volontariste de la part du Département du Rhône, qui a choisi de soutenir des projets ambitieux de recherche scientifique. À ce titre, il intervient dans le cancéropôle interrégional CLARA.

L'objet du présent rapport est l'allocation de deux subventions au CLARA, réparties comme suit : 1,3 million d’euros au projet *preuve du concept*, et 500 000 € à la tête de réseau.

La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l’unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Pomeret pour présenter le rapport suivant.

DETTE DÉPARTEMENTALE – GESTION FINANCIÈRE POUR 2008.
(Finances et budget).

M. POMERET, rapporteur : C'est le rapport qui traite des modalités de gestion de la dette et de souscription des emprunts nouveaux.

On vous donne pouvoir pour cela.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l’unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Pomeret, en remplacement de M. Lassagne, pour présenter le rapport suivant.

SERL – STRATÉGIE D'ÉVOLUTION ET PACTE D'ACTIONNAIRES. (Pôle infrastructures et déplacements).

M. POMERET, rapporteur : La SERL a réalisé un audit de stratégie d'évolution. Dans le cadre des décisions, un pacte d'actionnaires, entre les deux actionnaires principaux que sont la Communauté urbaine et le Département, devra être conclu, ainsi que la mise en place d'un comité d'engagement où notre collectivité devra désigner un représentant.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Dernier rapport avant de suspendre la séance.

REPRÉSENTATIONS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE. (Service des assemblées).

Une commission de médiation a été mise en place dans le cadre de la loi relative au droit opposable au logement. Il nous est demandé de désigner un représentant et un suppléant.

Je vous propose de désigner M. Raymond Durand, Vice-président chargé du logement, comme titulaire.

Et dans l'hypothèse où il ne pourrait pas être toujours présent à la séance qui sera à peu près quotidienne, nous pourrions déléguer le chef du service logement : Mme Perrin-Niquet.

C'est une commission qui va siéger tout le temps.

M. DURAND : M. le Préfet a installé cette commission jeudi. Il nous a déjà programmé quatre réunions pour le mois de février.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Je donne la parole à Mme Chuzeville, qui va vous expliquer comment fonctionne le déroulement de la journée avec les jeunes conseillers généraux.

(La séance est suspendue à 12 h 30, elle sera reprise à 14 h 40)

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

CONSEIL GENERAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2008

Présidence de M. Michel MERCIER

Date de la convocation : 24 décembre 2007
Date d'affichage de la convocation : 31 décembre 2007

La séance est reprise à 14 h 40

(Mme Geoffroy procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : M. François BARADUC - M. Georges BARRIOL - M. Dominique BOLLIET - M. Charles BRÉCHARD - M. Gilles BUNA - M. Maurice CELLIER - M. Bernard CHAVEROT - Mme Danielle CHUZEVILLE - M. Christian COULON - M. Jean-Michel DACLIN - Mme Mireille DE COSTER - M. Jean-Paul DELORME - M. Paul DELORME - Mme Muguette DINI - M. Raymond DURAND - M. Christian FALCONNET - M. Marc FEUILLET - M. Bernard FIALAIRE - M. Guy FISCHER - M. Jean FLACHER - M. Jean-Pierre FLACONNÈCHE - Mme Odette GARBRECHT - M. Renaud GAUQUELIN - Mme Hélène GEOFFROY - Mme Annie GUILLEMOT - M. Albéric de LAVERNÉE - M. Daniel MARTIN - M. Michel MERCIER - M. Jacques MEYER - M. Frédéric MIGUET - M. Gabriel MONTCHARMONT - M. Jacques PAOLI - M. Jean-Luc da PASSANO - M. Martial PASSI - M. Jean-Jacques PIGNARD - M. Bruno POLGA - M. Daniel POMERET - M. Maurice POUILLY - M. Bernard RIVALTA - M. Bernard ROGER-DALBERT - M. Raymond TERRACHER - M. Michel THIEN - M. Michel THIERS - M. Jean-Louis UBAUD - Mme Jacqueline VOTTERO - Mme Michèle VULLIEN.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Mme Christiane BERNARDIN (pouvoir à Mme Michèle VULLIEN) - M. Denis LONGIN (pouvoir à M. Paul DELORME) - Mme Dominique NACHURY (pouvoir à M. Jean-Paul DELORME) - M. Dominique PERBEN (pouvoir à M. Jacques MEYER) - M. Lilian ZANCHI (pouvoir à M. Bernard RIVALTA).

EXCUSÉS : M. Michel HAVARD - M. Lionel LASSAGNE.

M. LE PRÉSIDENT : La séance est reprise.

FÉLICITATIONS À UN CONSEILLER GÉNÉRAL

Avant de reprendre la séance, je voudrais, en félicitant notre collègue Bernard Roger-Dalbert, qui a obtenu la Médaille d'or départementale pour 43 années d'élection, toutes à Caluire, dans divers postes, lui remettre le diplôme de la médaille.

(Applaudissements).

M. ROGER-DALBERT : M. le Président, qu'il me soit permis de répondre, après cette remise de distinction qui m'émeut parce que je quitte la vie publique, comme beaucoup d'entre vous aujourd'hui. Mais je n'ai aucun regret de tout le travail accompli au cours de mes 34 ans à la ville de Caluire ; dont 14 ans de maire et 24 ans avec le Dr Dugoujon, 26 ans passés à la Communauté urbaine de Lyon, dont 3 ans en tant que vice-président responsable des pompiers, 16 ans à la Région Rhône-Alpes avec M. Béraudier. Et je viens de terminer ma vie électorale avec un mandat que j'ai affectionné particulièrement, celui de conseiller général. Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots sur l'organisation de nos débats cet après-midi : nous allons reprendre les rapports qui n'ont pas été vus ce matin. Ensuite, je saluerai celles et ceux qui ont décidé de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat. Puis ce sera la clôture de la séance et la fin du mandat. Ensuite, je vous rappelle que nous avons une séance de Commission permanente où il y a un certain nombre de rapports. Ce seront les derniers adoptés avant le renouvellement de la moitié de l'assemblée départementale.

Nous allons commencer par un dossier très important, qui est celui de Leslys.

Et je veux saluer les élus du Conseil général des Jeunes qui sont présents aujourd'hui dans notre séance, et leur dire qu'ils ont de la chance d'être là au moment où l'on aborde un dossier très important.

(Applaudissements).

Le dossier de Leslys, c'est le tramway qui doit relier le centre de Lyon, la gare de la Part-Dieu, à l'aéroport de Saint-Exupéry. C'est un équipement d'agglomération qui doit nous aider à développer l'aéroport de Saint-Exupéry, en faire le grand aéroport après les aéroports parisiens, pour notre région Rhône-Alpes, notre département et bien sûr la ville de Lyon. Pour cela il y a besoin d'un certain nombre de mesures d'accompagnement, et ce tramway Leslys est une mesure d'accompagnement essentielle pour le développement de notre aéroport.

M. Barriol va faire le point sur ce dossier. Puis j'ajouterai quelques mots. Ensuite j'ouvrirai le débat et je proposerai de délibérer sur des propositions claires pour construire Leslys.

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Barriol pour présenter les deux rapports suivants.

LESLYS – DÉCLARATION DE PROJET. (Mission Leslys).

M. BARRIOL, rapporteur : M. le Président, mes chers Collègues, l'enquête publique sur le projet Leslys étant terminée, nous sommes amenés à délibérer et à débattre suite aux conclusions du commissaire enquêteur, qui, ainsi que nous avons pu en prendre connaissance, a donné un avis défavorable au projet, assorti cependant de quatre réserves à lever « *si la nécessité de réaliser ce projet sur ce tracé devait prévaloir* », ajouta-t-il.

La formulation et l'avis sont surprenants, d'autant qu'à plusieurs reprises, le commissaire enquêteur souligne les avantages du projet, qu'il ne remet pas en cause dans plusieurs parties de son rapport. On peut par ailleurs s'étonner, pour un projet de cette importance, qu'il n'y ait pas eu, comme ce fut le cas pour d'autres enquêtes publiques, notamment pour le tramway, les lignes T1 et T2, la désignation d'une commission constituée de plusieurs commissaires enquêteurs.

On ne peut donc qu'être surpris d'un tel avis. À la lecture attentive du rapport, on a le sentiment que le commissaire enquêteur, malgré nos contacts, à sa demande, malgré les documents et renseignements fournis, n'a pas intégré toutes les données d'un projet d'agglomération, rappelé et confirmé à de nombreuses reprises, notamment dans la DTA, laquelle traçant les axes indispensables pour construire une métropole solidaire de dimension internationale, je cite : « *considère qu'il convient de mener à bien le projet Leslys dont le Département du Rhône a décidé la construction* ». Vous avez en vidéo le texte de la DTA stipulant la phrase que je viens de vous lire.

Dans son rapport, le commissaire enquêteur énumère les avantages puis les inconvénients du projet dans des paragraphes dont on peut relever souvent une certaine contradiction. Il reconnaît la qualité du service rendu, son confort, le respect de l'environnement, son impact économique, sa sécurité. Puis analysant les observations recueillies, très curieusement, il donne des avis contraires à ses premières affirmations, sur des points dont il nous semble qu'il n'a pas intégré toutes les données. En effet, le commissaire reprend fréquemment dans ses avis des affirmations d'opposants au projet, sans que le fondement de ces affirmations puisse être établi ou démontré.

Si l'on peut comprendre qu'il est sans doute complexe d'analyser dans le détail toutes les observations, remarques, contributions, celles ayant un caractère purement technique et qui refont un nouveau projet dans sa totalité, celles plus militantes ou partisans, celles préférant une desserte omnibus comparable à Lea, celles s'attachant aux aspects environnementaux, etc., on est cependant surpris que le commissaire enquêteur ait passé sous silence l'important travail effectué avec la profession agricole et les accords conclus : la cohérence avec la DTA, qui prévoit et confirme l'utilité de ce projet notamment. Bien au contraire, son avis défavorable s'appuie en partie sur cette même DTA, ce qui est étonnant, confirmant ainsi qu'il n'a pas intégré toute la dimension du projet, ses répercussions sur l'ensemble de l'agglomération, et bien au-delà, pour le rayonnement de notre métropole.

Soulignons toutefois le nombre important d'observations recueillies saluant le projet Leslys comme une avancée importante en matière de déplacement et de développement durable.

Bref, on peut s'interroger sur l'intime conviction de l'enquêteur, ne serait-ce que par la formulation de sa conclusion, défavorable certes, mais curieusement assortie de quatre conditions qui devront être respectées pour la réalisation du projet.

Les trois premières réserves, presque déjà levées en totalité au moment de l'enquête, concernent, dans l'ordre :

Première réserve, la gêne apportée à une entreprise de Meyzieu. Vous avez sous les yeux la parcelle en question, avec l'entreprise Peinetti, et la nécessité de réaliser un passage pour les véhicules vers le centre de maintenance, donc réalisé pour Leslys. Il y a un accord notamment avec le Grand Lyon concerné par un échange de parcelles avec cette entreprise. Nous avons pratiquement les accords de principe, il ne reste plus qu'à finaliser cette négociation, qui est donc en bonne voie.

La deuxième réserve concerne la réalisation d'un cheminement piétonnier sur ce même secteur. Et sur cette même diapositive, vous avez en orange le trait qui traverse la parcelle verte, parcelle qui appartient au Conseil général et sur laquelle le centre de maintenance sera donc construit. Ce cheminement piétonnier est donc facilement réalisable, et c'est une réserve qui est déjà levée.

La troisième réserve concerne l'accord de la profession agricole pour les ouvrages de franchissement. Cet accord était déjà en discussion très favorable, et hier, lors d'une réunion à Pusignan, cela a été confirmé par la signature, notamment du Président de la Chambre d'agriculture. Vous avez sous les yeux le texte de cet accord signé par les différentes parties.

La quatrième réserve concerne le franchissement à niveau de la voie de sortie de l'aéroport. Vous avez sur les diapositives l'arrivée de Leslys, en orange, qui franchit la voie de sortie de l'aéroport au carrefour. C'est un franchissement qui se fait à niveau. Et le commissaire enquêteur dénonce, pour des raisons de sécurité, ce franchissement à niveau, sachant que Leslys, vous le voyez dans son terminus, s'arrête au pied de la passerelle de l'aéroport, c'est-à-dire à l'est de la gare TGV. Ce quatrième point, nous en discuterons tout à l'heure.

Les questions fondamentales que l'on peut se poser à la lecture du rapport du commissaire enquêteur sont les suivantes :

- Le commissaire enquêteur a-t-il pris en compte toute la dimension d'un projet d'agglomération reconnu par toutes les collectivités comme essentiel, aux retombées économiques majeures, facteur de développement de l'aéroport ?

- A-t-il pris en compte l'accroissement du trafic de l'aéroport de 8,5 % en 2007, avec 7,3 millions de passagers et une prévision de croissance du même ordre pour 2008 ?

- A-t-il pris en compte les énormes investissements des collectivités, dont la nôtre, pour le développement du site de Saint-Exupéry avec sa gare, prévue à terme comme la troisième gare de l'agglomération ?

- A-t-il fait la différence entre le projet du Département dans son choix d'une ligne express de desserte du site aéroportuaire et les souhaits exprimés par d'autres, souvent légitimes certes, consistant en une ligne périurbaine, et son éventuel prolongement à terme vers Crémieu, qui ne peut être réalisé que par Lea, c'est-à-dire par la ligne T3, projet soutenu par notre collectivité, et pour lequel d'ailleurs nous sommes un peu isolés dans ce soutien ?

Concernant les inconvénients mentionnés, nous ne pouvons donc qu'être surpris par l'argumentation qu'il en donne. Sur la remise en cause du tramway, c'est méconnaître toutes les études justifiant ce choix, notamment par l'utilisation de l'infrastructure commune avec Lea sur le chemin de fer de l'est lyonnais, emprise qui appartient au Département. C'est aussi ignorer les prévisions de trafic, toutes confirmées par plusieurs études. N'oublions pas que l'infrastructure de Leslys est déjà réalisée dans la partie commune avec Lea jusqu'à Meyzieu, et que remettre en cause un investissement déjà réalisé semble assez paradoxal.

Sur l'absence de cohérence du projet avec la DTA, une seule phrase extraite du document du Préfet suffit à démontrer que rien ne contredit notre choix. Je cite le texte : « *La desserte urbaine en tramway de l'est lyonnais, couplée à la desserte de la plate-forme de Saint-Exupéry en utilisant l'emprise du CFEL, fait partie de l'offre structurante en transport collectif de la métropole.* »

Concernant le prolongement avec le nord Isère, nous avons toujours soutenu cette éventualité, souhait d'ailleurs pas toujours clairement exprimé par d'autres collectivités plus directement intéressées et compétentes. Nous facilitons même cette possibilité en prévoyant au cahier des charges le prolongement de Lea sur l'emprise du CFEL, et nous avons demandé, pour préserver l'avenir, que l'emplacement soit réservé au PLU de Pusignan.

Le choix du tracé B, plus court et donc plus rapide, évite, dans l'hypothèse du prolongement de Lea, prolongement attendu vers Crémieu, le risque de multiplication de dérèglement du trafic, et des surcoûts d'exploitation possibles induits par les péages pour utiliser l'infrastructure concédée. Il est certain que cette partie sur l'ancienne emprise du CFEL, utilisée pour rejoindre Crémieu, pourrait justifier de droit de péage par la société ayant réalisé cette infrastructure. Ce tracé B est à l'écart des zones d'habitation, donc sans aucune gêne pour les riverains, garantissant ainsi une sécurité maximale.

Concernant les conséquences du projet sur le secteur agricole local, toutes les réponses ont été apportées au niveau des voiries à restructurer et des passages agricoles des réseaux d'irrigation. D'ailleurs, il ne reste plus que très peu de parcelles à acquérir.

Sur l'impact environnemental et écologique, la note de la DIREN et du CORA, jointe au rapport, confirme la prise en compte par notre collectivité de mesures compensatoires.

Le dernier point concerne l'arrivée sur l'aéroport avec l'aspect sécurité et la localisation du terminus.

Sur l'aspect sécurité, le croisement à niveau de Leslys avec la voirie dont je parlais au début, est présenté comme un problème de sécurité, malgré la gestion par feux, malgré le passage du tramway à une vitesse qui ne dépassera pas à l'arrivée les 10 km/h, manifestement le commissaire enquêteur n'a pas dissocié la vitesse maximum en ligne à 100 km/h et celle en approche du terminus. Que dire de la multitude de croisements au carrefour sur des voies autrement chargées en trafic sur les lignes T1, T2, T3 et demain T4 ? N'oublions pas que Lea franchit 26 carrefours jusqu'à Meyzieu.

Enfin, le choix de l'arrivée située entre l'aéroport et la gare TGV avait été discuté, tant avec la Direction de l'aéroport qu'avec la Chambre de commerce. Cette arrivée au pied de la passerelle de liaison permettant un cheminement des voyageurs plus court et donc plus rationnel pour la clientèle de l'aéroport.

Voilà donc, chers Collègues, les observations formulées dans le rapport du commissaire, en réaffirmant notre grande surprise sur l'analyse et l'avis qu'il a pu émettre. À tout cela vous répondez, M. le Président, dans votre rapport en réaffirmant très fort l'utilité publique du projet, confirmée également par d'autres collectivités, les instances préfectorales, Air France, la SNCF, RFF, la Chambre de commerce et d'industrie. Nous avons obtenu cette semaine, vous les avez sur vos pupitres, mes chers Collègues, confirmation de toutes ces collectivités ou instances sur l'utilité du projet Leslys.

Vous nous proposez, M. le Président, de confirmer par délibération et par déclaration de projet, l'intérêt général de cette liaison en tramway, en respectant les quatre conditions émises dans la conclusion du commissaire enquêteur.

Sur ces quatre précisions, je le précise à nouveau, les trois premières sont déjà très avancées dans la discussion, pratiquement résolues ou en mesure de l'être.

La quatrième, qui est plus délicate, ne doit pas dans sa solution modifier l'équilibre général de l'économie du projet. Il est donc proposé, en utilisant les emprises de SATORAIL (la diapositive vous montre le nouveau terminus de Leslys) le long de la voie TGV, de passer sous le pont routier, le franchissement de la sortie de l'aéroport se fera donc par un passage inférieur, et d'aménager le terminus au niveau inférieur. Cette arrivée se fera donc à l'ouest de la gare TGV, permettra de rejoindre le parvis de la gare grâce à un escalator et un ascenseur.

C'est sur ces propositions, M. le Président, que vous nous demandez de délibérer, mais permettez-moi une observation tout à fait personnelle. La solution préconisée pour la quatrième condition est la seule à notre disposition dans le cadre des conditions de l'enquête afin de permettre la poursuite du projet.

Ce projet, je le rappelle, est souhaité par toutes les collectivités, conscientes que le développement de l'agglomération passe par le développement à l'international, ce qui implique des relations rapides, fiables et aisées entre l'aéroport et le centre.

On peut regretter que cette seule solution écarte Leslys de l'aéroport, obligeant la clientèle à un parcours qui sera tout de même un peu plus long, puisqu'il faudra cheminer à travers la gare TGV avant de rejoindre la zone aéroportuaire, et que Leslys avec son terminus en tranchée ait une arrivée qui soit dissimulée, je dois même dire, un peu anonyme, ce qui nécessitera bien entendu un renforcement de la signalétique. Mais l'essentiel est bien que nous puissions mener à bien ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Je remercie M. Barriol d'avoir fait une présentation très complète de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Comme il l'a indiqué lui-même, le commissaire enquêteur a rendu un avis qui est à la fois défavorable, mais qui prévoit, je cite : « *si pour certaines raisons la nécessité de réaliser le projet sur ce tracé devait prévaloir, les réserves suivantes devraient être traitées avec soin* ». Sous conditions, on pourrait continuer.

Je voudrais, avant d'ouvrir le débat sur ce sujet, et c'est un débat qui est très important pour l'organisation et le devenir de notre aéroport et le développement à la fois économique et humain de notre région, faire deux ou trois remarques.

Dans ce que dit le commissaire enquêteur, je lui reconnais tout à fait la liberté de dire ce qu'il a envie de dire, ce qui nous donne d'ailleurs la même liberté de penser ce que nous souhaitons penser de ce qu'il écrit.

Il y a un point simplement sur lequel je veux revenir. Sur d'autres, beaucoup de réponses sont apportées. Il est par exemple fantaisiste d'invoquer contre Leslys la DTA, alors que la DTA elle-même prévoit expressément la construction de Leslys comme l'une des conditions du développement de l'aéroport.

J'ajoute que le tracé finalement retenu, avec l'arrivée qui a été prévue résulte d'une décision du ministère des Transports. Elle n'a pas été prise par le Département mais par le cabinet du ministre des transports. Et c'était je crois une bonne décision.

Dans les remarques du commissaire enquêteur, il en est une à laquelle je veux répondre devant l'assemblée départementale. C'est que sans le dire tout en le disant, il nous dit quelque part, je cite : « *le nouveau tracé génère une économie d'exploitation de l'ordre de 12 millions d'euros sur 30 ans.* » Il le répète à deux reprises. Sans le dire, il sous-entend donc que nous avons choisi ce tracé pour des raisons qui favorisent l'exploitation, c'est-à-dire le concessionnaire plus que le concédant. Je voudrais faire deux remarques sur ce point.

J'ai chargé le Professeur Alain Bonnafous, Directeur du laboratoire d'économie des transports, de calculer quelle était l'économie de gestion réelle sur cette période. Je tiens à votre disposition la note qu'il a faite et je lis simplement la phrase qui est à la fin : « *Il en résulte que le gain sur les charges d'exploitation actualisées peut être estimé à 4,05 millions d'euros* », soit un peu moins du tiers de l'estimation du commissaire enquêteur. Donc il y a une économie, elle n'est pas de 12 millions d'euros mais beaucoup moindre, de l'ordre d'un peu plus de 4 millions d'euros. Premier point que je souhaitais rappeler devant vous.

Deuxième point, est-ce que, dans la seconde consultation, le fait d'avoir imposé le tracé a eu pour conséquence de diminuer la charge financière du Département ou pas ?

Je rappelle que lors de la première consultation, il y avait eu déjà sur le tracé B un chiffrage. Et l'offre la plus économique lors de la première consultation en 2005 est faite par le groupement Elyse, c'est-à-dire EIFFAGE et KEOLIS. Il demande au Département 99 millions d'euros.

La deuxième consultation, en 2006, après modification du cahier des charges et avec intégration obligatoire du tracé B, l'offre la moins chère est celle qui a été retenue, celle du groupement Rhônexpress, c'est-à-dire VINCI, VEOLIA et la Caisse des dépôts et consignations. La contribution demandée au Département est de 81 millions d'euros, soit une baisse de 18 millions d'euros au profit du Département.

On peut donc considérer que s'il y a eu des économies, le Département en a été largement bénéficiaire. Voilà ce que je souhaitais dire sur ce point.

Sur le reste, je considère que M. Barriol a tout à fait répondu. Et tous ces documents sont à votre disposition, d'ailleurs un bon nombre vous a été remis ce matin.

Je considère que M. Barriol a largement répondu aux questions que l'on peut se poser. Je vais maintenant ouvrir le débat et nous verrons en conclusion s'il y a lieu d'ajouter quelque chose.

Qui souhaite prendre la parole ? Je donne la parole à M. Rivalta.

M. RIVALTA : M. le Président, tout d'abord, je voudrais remercier M. Barriol, Mme Garbrecht et Mme Vullien, qui se sont beaucoup impliqués dans ce dossier avec l'administration du Département. Pour gérer par ailleurs les transports, je sais que cela demande beaucoup de temps puisqu'il faut faire toute une série de réunions publiques, il faut faire toute une série de réunions avec les techniciens, et un tel dossier ne sort pas du chapeau un beau matin.

C'est ce qui m'amène à penser, comme M. Barriol, que la façon dont a été menée l'enquête publique, plutôt le rapport du commissaire enquêteur, n'est pas quelque chose de très sérieux, et est presque finalement antidémocratique, dans la mesure où, tous clans politiques confondus ici, puisque l'on est en période électorale, chacun sait que ce sont nos noms qui seront sur les bulletins de vote, que c'est à travers cela que nous aurons à rendre compte vis-à-vis de l'opinion publique et de nos concitoyens de ce que nous faisons et de ce que nous avons pris comme décisions, donc par voie de conséquence, je ne connais pas d'autre façon la plus démocratique de faire par rapport à cela.

J'ai également été surpris du rapport du commissaire enquêteur. Nous qui faisons cela à longueur d'année savons qu'en général sur des gros projets, ce sont des commissions de trois commissaires enquêteurs et non un seul. Et un tel projet aurait mérité un traitement identique à ce qui a été fait sur des lignes de tramway, des prolongements de métro, des lignes de trolleybus, etc.

Effectivement, on peut avoir quelques doutes sur la qualité de l'avis du commissaire enquêteur, et M. Barriol a très justement posé toute une série de questions.

Je crois qu'effectivement nous avons à prendre nos responsabilités dans cette assemblée sur un projet qui à la fois dessert l'aéroport mais qui dessert aussi la gare. Donc le positionnement de l'arrivée située entre les deux permettait de répondre aux deux questions à la fois. Et quand on nous critique sur la façon dont on utilise l'argent public, pour une fois on faisait coup double. Il n'y avait que satisfaction à obtenir.

Là, ce que l'on nous demande, c'est de la mettre devant l'entrée de la gare, ce qui va obliger à traverser toute la gare pour aller dans l'aéroport. Et comme en général dans les aéroports la majorité des gens a des valises, des bagages, on sait bien que plus le trajet est court, mieux on se porte les uns et les autres, pour ceux qui ont quelques bouts d'expérience de ce point de vue-là.

Sur la proposition que vous faites de faire respecter les quatre conditions, nous serons d'accord sur la méthode, parce qu'il n'y en a pas d'autre si l'on ne veut pas retarder ce projet important pour notre agglomération sur le plan économique et social. Effectivement, nous sommes contraints à ces choix-là. Il n'empêche tout de même que cet avis d'enquête publique nous amène à une erreur historique qui fera que pendant des années, des gens auront à traverser une gare, qui quelquefois n'était pas leur lieu de destination. Cela peut poser quelques questions. On peut se demander après, lorsqu'on voit les critiques qui pleuvent de temps en temps sur les élus, si le bon sens n'est pas plus de notre côté qu'ailleurs.

Je voudrais aussi parler de cette fonction du PPP (Partenariat Public Privé) élaboré sur ce projet-là. Vous avez répété ce que je voulais dire sur le problème de l'économie du projet. Ce projet ne peut fonctionner en PPP que parce qu'il est un projet simple, identifié et qui fonctionne d'une manière caractéristique.

Je veux dire que les rames qui serviront à Leslys seront des rames dans lesquelles il y aura des voyageurs qui ont des bagages, qui veulent voyager assis parce qu'ils payent 5, 6, 7 ou 8 fois le prix que paye un voyageur urbain classique. On ne peut pas le traiter de la même façon ni lui demander de fonctionner de la même façon. Dans la commission d'enquête, confondre tout et son contraire n'est pas très judicieux. Cela montre qu'il n'y a pas une analyse exacte des situations.

Le SYTRAL a réalisé, en collaboration avec le Conseil général, pratiquement 80 % de Leslys, puisque nous avons construit la ligne de Lea, les échappatoires, les quais. Restent quelques petits aménagements à faire. Ce qui montre donc qu'il y avait deux projets en cause.

Je dis cela parce que certains élus, notamment régionaux, ont pris des positions qui ne manquent pas de nous surprendre. Vouloir faire de Leslys un projet de transport urbain, c'est antinomique avec le choix de principe qui a été élaboré au départ.

M. Barriol l'a dit, la desserte de Crémieu, Pont de Chéruy, tout ce que l'on voudra, dans ces secteurs-là, se fera par un moyen identique à celui de Lea, par le prolongement du type de Lea. La desserte de l'Isle d'Abeau, etc., la Région est en train d'enclencher une série de mesures sur les liaisons cadencées, sur les voies SNCF, cela ne se fera par ce morceau-là. Et ce n'est pas par Leslys que les choses s'organiseront.

Donc je crois qu'il faut bien rendre au projet son identité. Et il faut bien rappeler, nous, que ce projet est un projet de desserte d'un équipement, qu'il soit ferroviaire, comme une gare TGV, ou aéroport, et qui a une réelle spécificité. C'est pour cela que le PPP peut s'appliquer. Le tarif d'équilibre est sans commune mesure avec d'autres projets qui pourraient être proposés par ailleurs. Je sais bien que nous sommes en période électorale, j'ai bien entendu que l'on pourrait construire des métros urbains avec des PPP. Je veux bien tout ce que l'on veut, le problème d'un PPP, c'est qu'à un moment donné il faut payer. Et quand il faut payer, il vaut mieux que ce soit celui qui emprunte qui paye, sans avoir à payer les charges des banques en plus, plutôt que l'inverse. En second lieu, quand vous faites un bout de prolongement de métro en PPP, il faudra m'expliquer comment faire fonctionner le reste de la ligne s'il y a deux exploitants. Ou bien il faut aller jusqu'au bout de la démarche et dire que c'est l'ensemble de la ligne A du métro, de la ligne B du métro, de la ligne D du métro qui est privatisée dans un projet de PPP. C'est un débat politique. Certains peuvent être pour, d'autres contre. En ce qui nous concerne, au niveau du groupe socialiste, nous sommes contre car nous pensons que l'on peut faire cela à moindre coût et dans une autre planification. Ce n'est pas l'avis d'un certain nombre d'autres, à commencer par notre collègue premier vice-président, qui a fait ce type de proposition.

S'agissant du nord Isère, le SYTRAL a toujours été candidat éventuellement à continuer le projet de Lea, mais à deux conditions. La première condition, c'est qui fait l'investissement à partir du moment où c'est dans le département de l'Isère ? Et qui paye le déficit de fonctionnement, à partir du moment où il entre sur le réseau de l'agglomération ? À ces questions-là, même si ce sont de mes amis politiques qui sont au pouvoir dans l'Isère, je n'ai jamais eu de réponse. Il est clair que personne ne sait comment on peut faire. Donc, tant que nous n'aurons pas ces réponses-là, je ne vois pas bien comment nous pourrions faire quelque proposition pour avancer dans le prolongement de Lea, voire dans la liaison avec l'Isle d'Abeau et autres.

Ce projet, M. le Président, est un projet d'importance. Nous y tenons également. Je crois tout de même qu'il est souvent l'objet de démagogie. Effectivement, on est en campagne électorale, le Maire de Meyzieu nous écrit : « *Est-il logique d'avoir sur les mêmes voies, le tramway Lea géré par le Sytral et le tramway Lesly de compétence du Conseil général, deux exploitants sur les mêmes voies, deux équipements de matériels distincts, deux ateliers différents, à l'heure où la simplification, la cohérence et surtout la maîtrise des dépenses sont la clef de notre développement économique ?* » Je dois dire que justement, c'est le fait de faire fonctionner Lea et Leslys sur les mêmes processus qui est la cohérence et la maîtrise des dépenses.

Il est vrai que je suis un peu agacé de temps en temps d'entendre une vérité d'un côté, qui n'est pas prônée de l'autre, ou vice-versa. Je demande très clairement à nos Collègues de l'UMP s'ils sont sur cette position, c'est-à-dire : est-ce qu'il fallait construire deux projets distincts ? Ou s'il fallait construire, comme nous l'avons fait, un projet cohérent et équilibré ? Cela permettra aujourd'hui dans les débats vis-à-vis de nos concitoyens que les choses soient claires.

Il est vrai qu'en campagne électorale on force le trait, mais il est dit : « *...il est capital pour nos communes d'être dirigées par des élus déterminés et capables de défendre les intérêts de tous les habitants* », cela vaut pour nous tous, « *et même surtout si, pour le faire, il est nécessaire de s'opposer à des décisions prises ailleurs par des élus qui ne représentent pas nos secteurs de vie. Les temps de la colonisation sont révolus.* » Nous sommes colonisateurs, vous ne le saviez peut-être pas, mais c'est une réalité qui s'applique aujourd'hui à Meyzieu.

Par rapport à cela, nous voterons vos propositions avec ce que je viens de dire, c'est que l'on nous engage, nous, les élus, sur le plan juridique, à faire une erreur de fonctionnement pendant des années, mais comme nous n'avons pas les moyens de nous y opposer, nous continuerons à soutenir ce projet qui je crois est un projet d'intérêt régional, et le SYTRAL, entre autres, l'a bien démontré en réalisant tout ce qu'il devait réaliser, comme vous l'aviez souhaité.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Fischer.

M. FISCHER : M. le Président, chers Collègues, nous allons faire un pas supplémentaire avec cette délibération dans le projet Leslys. Et c'est un pas supplémentaire aussi dans le développement des transports en commun dans notre département, et là on voit bien que cette infrastructure a une vocation régionale, compte tenu de la structure qui sera desservie par Leslys.

Sur les propositions et sur le rapport qui nous est présenté, vous nous proposez de confirmer par délibération et par déclaration de projet l'intérêt général de ce dossier, tout en respectant les quatre conditions précédemment énoncées, que ce soit sur les dispositions pour l'entreprise de M. Peinetti, sur l'accès au parc de stationnement, sur les ouvrages de franchissement agricole et sur la station terminale.

C'est un débat qui est engagé depuis de très nombreuses années. Pour ma part, je me souviens, dans une vie antérieure, avoir eu et avoir émis l'idée que l'aéroport international Lyon Saint-Exupéry aurait très bien pu être desservi par la ligne historique Lyon Grenoble. Il y a des infrastructures qui aujourd'hui sont sous-utilisées. Mais les choix ont été faits de valoriser la ligne historique du chemin de fer de l'est de Lyon. Nous avons bien sûr créé Lea, et je crois que tout le monde peut s'en réjouir quant à son succès et à son trafic. Mais à partir de là, on peut se poser un certain nombre de questions.

Nous voterons cette délibération, M. le Président, mais on ne peut que s'interroger à haute voix sur un certain nombre de remarques.

L'éternel problème, le scandale premier qui a prévalu, c'est la création de la gare de Lyon Saint-Exupéry, qui aujourd'hui est notoirement sous-utilisée. C'était le Président Millon, si j'ai bonne mémoire, et M. Béraudier aussi.

M. LE PRÉSIDENT : Et nous-mêmes.

M. FISCHER : Bien sûr. Nous avons participé déjà à la réparation d'une erreur historique : au financement de la passerelle. Rappelez-vous, nous l'avons inaugurée ensemble.

M. LE PRÉSIDENT : Et la gare aussi.

M. FISCHER : Je ne l'ai pas révisé, mais je dois dire qu'aujourd'hui sur cette gare, que l'on veut comme étant la troisième, voire la quatrième de Lyon, il y a un sous-traffic notoire en matière de TGV. Si nous avons aujourd'hui entre 15 et 20 TGV qui s'arrêtent à Lyon Saint-Exupéry, c'est tout.

L'autre erreur, et c'est terrible de dire cela, mais nous avons le sentiment de resservir deux erreurs qui m'apparaissent au point de vue historique dans cette volonté d'aller à l'intermodal, le plus d'efficacité, on peut se questionner sur l'arrivée aux deux extrémités de Leslys, que ce soit à la Part-Dieu ou que ce soit à Saint-Exupéry, sur les distances qui peuvent exister d'une part entre le lien avec le métro pour la Part-Dieu, où il faut traverser là aussi une gare qui a pratiquement le plus fort trafic européen, et d'autre part avec Saint-Exupéry, une gare aéroportuaire qui se veut comme étant l'une des futures grandes plates-formes aériennes, avec notamment le développement des low cost, et c'est l'un des problèmes.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, assurer le terminus de Leslys à l'est de la gare TGV, pour ceux qui pratiquent les transports aériens, etc., croyez-moi que ce n'est "pas de la tarte", si je peux me permettre cette trivialité, lorsqu'on a des bagages, etc.

Nous n'allons pas revenir sur les problèmes de tarification, sur les problèmes de fréquentation. Le partenariat public privé, pour notre part, sur le fond, nous avons expliqué comment nous étions contre, parce qu'à l'exemple du financement, que ce soit des hôpitaux, que ce soit des prisons, que ce soit des grandes infrastructures, il est vrai que l'on ouvre la porte à de grands groupes mondiaux de BTP, etc., et qu'à partir de là, d'une manière ou d'une autre, l'usager, le citoyen qui paye ses impôts, à terme est amené à financer de telles infrastructures.

C'est pour cela, M. le Président, que nous voterons, en sachant que vous nous avez transmis l'ensemble des courriers qui semblent attester de la volonté de tous. Mais en fait, je crois que nous avons un peu d'amertume dans la réalisation d'une telle infrastructure, en sachant pertinemment qu'elle ne sera pas au cœur de la principale infrastructure qu'elle se veut desservir. Et on sait bien que lorsque l'on va à l'aéroport, ce n'est pas toujours facile. La plupart des managers utilisent bien souvent des taxis, n'utilisent pas tellement les transports en commun qui sont mis à disposition.

On nous dit que les low cost seront la base du développement de Saint-Exupéry. C'est une chose.

L'autre point, pour terminer, ce sont les craintes, car on sait bien qu'aujourd'hui il y a eu des volontés affirmées d'aller à la privatisation partielle des grandes infrastructures, Aéroports de Paris a ouvert son capital.

M. FLACHER : À Vinci.

M. FISCHER : Je l'ai déjà dit ce matin. D'ouvrir son capital à de grands leaders mondiaux, et Vinci, on sait que c'est le leader mondial du BTP. Je connais bien le Président de la Chambre de commerce puisque c'est un industriel vénissien, M. Mathiolon, on peut penser que le capital de l'aéroport Saint-Exupéry sera un jour ou l'autre un peu plus ouvert à des capitaux privés. Ce sont toujours ces sentiments où on sait que notre Département a participé d'une manière significative à une grande infrastructure comme celle-là, et bien souvent c'est la collectivité territoriale qui paye au profit d'une exploitation où bien sûr les dividendes, à la lumière de tout ce que l'on peut connaître aujourd'hui dans la finance mondialisée, seront empochés par les actionnaires. Et ce sont nos citoyens du Rhône qui payeront et qui continueront de payer. Mais cela nous renvoie à une partie notamment du débat budgétaire que nous avons eu ce matin.

Merci, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Flacher.

M. FLACHER : Une simple observation. Je pense effectivement que tout le monde a constaté qu'il y avait, momentanément au moins, une sous-utilisation de la gare, mais il y avait une raison technique à cela, M. Fischer doit s'en souvenir. J'étais à l'époque Maire du 3^e et la SNCF nous vendait l'idée que l'élargissement du faisceau de voies pour les trains TGV directs Méditerranée – Paris, ils ne pouvaient emprunter la gare de la Part-Dieu, au risque d'encombrement. Et il y avait une incompatibilité à créer des voies supplémentaires. D'où le contournement est.

Vous ne pouvez pas ignorer qu'il y avait eu la volonté aussi, qui n'a pas pu être réalisée totalement, de l'ouvrir simultanément aux Jeux olympiques d'Alberville. Il y avait tout de même de bonnes raisons.

Aujourd'hui, effectivement, les low cost, mais avec 7 millions la plate-forme aéroportuaire, bien sûr que nous sommes satisfaits, mais il en faudra 10 ou 12 avant qu'un transport en site propre de cette nature puisse trouver un début de petit équilibre. On en est encore très loin. Ceux d'entre vous qui siègent dans les commissions aéroportuaires savent que 80 % des passagers qui sont issus de Saint-Exupéry ne sont pas de l'agglomération lyonnaise, ou du moins du cœur de la ville. Ils continueront de s'y rendre par d'autres moyens que par un transport en commun.

M. FISCHER : L'autre problème qu'il faudra aussi que l'on débâte un jour ou l'autre, qui concerne l'environnement de la plate-forme de Lyon Saint-Exupéry, c'est le contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons déjà débattu.

M. FISCHER : Oui, mais notamment pour la branche sud, ce sera l'un des points cruciaux.

M. LE PRÉSIDENT : Notre ami, M. Durand, s'occupe de cela.

M. FISCHER : J'aime bien dire ce que je pense moi-même.

M. DURAND : Moi aussi.

M. FISCHER : Là aussi il faudra que l'on manifeste jusqu'au bout nos volontés pour que tout se fasse d'une manière cohérente, et notamment à la hauteur de Saint-Exupéry.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à Mme Garbrecht.

Mme GARBRECHT : M. le Président, chers Collègues, je rebondis sur les derniers propos de notre collègue M. Fischer, pour entendre avec satisfaction qu'il s'inquiète que le CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) maintienne une préservation de l'environnement et des territoires à hauteur de Saint-Exupéry et du sud bien évidemment de ce tracé, puisqu'en ce qui concerne le nord, je tiens à lui rappeler que le nord a été complètement sacrifié, étant donné que ce contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise n'est qu'un contournement ferroviaire de Lyon, qu'il rase les communes de Jons, de Pusignan, et qu'il coupe celle de Saint-Laurent. Se mobiliser demain pour la vallée de l'Ozon, je veux croire en l'aménagement environnemental de l'ensemble du territoire et être solidaire d'un certain nombre de combats, j'eusse aimé que l'on fût aussi solidaire lorsqu'il s'agissait du nord.

Revenons, si vous le voulez bien, à Leslys.

Je ne vais pas ici répéter un certain nombre de choses que j'ai déjà eu l'occasion de dire, mais comme vous le disiez, M. le Président, le débat est important, et depuis quelque temps je vois surgir des interrogations, particulièrement sur le secteur dont je suis élue.

L'interrogation est la suivante : devais-je opter pour un tracé qui pénalise les zones habitées ou devais-je opter pour un tracé qui pénalise l'exploitation agricole ? Tout ce qui concerne l'aménagement du territoire en terme de transport, tout ce qui concerne la desserte du nord Isère particulièrement, a été ici très bien dit par mes Collègues, M. Barriol et M. Rivalta.

Pour moi, Leslys, nous ne cesserons de le répéter, n'est pas un omnibus, n'est pas un tramway urbain. Ma réponse est claire, constante depuis plusieurs années, et je veux ici très clairement devant l'ensemble des citoyens l'assumer jusqu'au bout. Je n'ai pas choisi de gaieté de cœur le sud, mais je le porte aujourd'hui, puisque vous avez donné la réponse à la préservation des exploitations agricoles.

Concernant le tracé nord, qui lui était une gêne complète pour les zones habitées, je note avec satisfaction dans les propos du commissaire enquêteur, je le cite : « *l'itinéraire se fait sur un site propre, sans intersection avec les voies routières, à l'écart des zones d'habitation, donc en sécurité et sans gêne pour les riverains* ». Voilà, me semble-t-il, un élément essentiel dans le choix du tracé B.

Concernant le tracé B, nous avons ici même le 15 décembre 2006, en séance publique, dit combien il était important de préserver l'ensemble des exploitations de cette agriculture périurbaine, et combien il était essentiel de ne pas découper en lamelles ce territoire. J'avais alors suggéré que l'on jumelle la voie Satolas Green au tracé de Leslys. Vous avez accédé à cette demande. Aujourd'hui nous avons mieux qu'hier, puisque nous avons une exploitation agricole importante qui est créée au nord de Leslys, avec des cheminements piétons, aussi bien au nord de cette infrastructure qu'au sud de cette infrastructure, permettant donc des liens encore plus facilités. Hier, l'ensemble de ces exploitations était coupé par une voie qui ne permettait pas de manière judicieuse l'exploitation céréalière qui s'y fait.

Je tiens à préciser que lundi j'étais avec le syndicat agricole. Hier, avec mon collègue M. Barriol, nous rencontrions encore ce syndicat agricole. À ce jour, 95 % des propriétés sont signées. Il reste en effet un point dur souligné, qui est une exploitation maraîchère. Je ne doute pas qu'avec l'aide de la Chambre d'agriculture, puisque le Président était présent, nous parvenions enfin à trouver une solution.

Ce que je veux dire ici très clairement, c'est que quand il fallait faire le choix entre les riverains et les exploitations agricoles, nous avons su préserver les zones habitées et nous avons su recréer les exploitations agricoles en mettant les fonds nécessaires. Et je vous en sais gré, M. le Président, ainsi que l'ensemble de cette assemblée.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Paoli.

M. PAOLI : Simplement une question, M. le Président, n'avons-nous pas de solution ou de possibilité de garder la première suggestion d'arrivée ?

M. LE PRÉSIDENT : C'est une excellente question. Rien ne nous oblige en fait à suivre les recommandations du commissaire enquêteur. C'est tout à fait vrai. Juridiquement rien. Je sais simplement que dans un dossier complexe comme celui-ci, il y aura forcément un contentieux. Il y a bien quelqu'un qui ne sera pas content. On peut même en trouver assez facilement. C'est offrir un angle d'attaque facile devant le juge.

Soit on essaye tout de même d'avoir le dossier le plus solide possible, soit on le fragilise nous-mêmes. Je reconnais tout à fait que l'arrivée telle qu'elle avait été prévue, et on y avait tous participé, au pied de la passerelle, c'est-à-dire avec un accès facile à l'aéroport grâce à la passerelle et à l'ascenseur, et un accès facile à la gare, rendait un bon service. Le commissaire enquêteur nous dit qu'il y a un énorme danger à faire traverser la route par le tramway. À croire qu'il n'est jamais venu dans Lyon, pour voir le nombre de croisements où il y a le tramway avec des véhicules, il y a des feux, et tout cela s'organise très bien. Des ingénieurs organisent cela très bien. Et on ne va pas passer à 100 km/h là-bas mais à une vitesse prévue par la réglementation, probablement bien inférieure à 25 km/h. M. Barriol a parlé de 10 km/h.

M. RIVALTA : Un mot supplémentaire, pour rappeler que c'est un train toutes les 20 minutes. La route sera coupée 15 ou 20 secondes une fois toutes les 20 minutes. C'est un danger apocalyptique.

M. LE PRÉSIDENT : Je sais très bien que la réalité n'est pas ce qui est écrit dans le document. Je sais aussi que s'il y a un contentieux, nous allons fragiliser considérablement le dossier, car personne n'ira voir exactement ce qui se passe, le nombre de trains. Ce n'est pas du tout un trafic urbain, nous l'avons dit et redit. C'est un trafic qui est fait pour relier le centre de la ville à la gare et à l'aéroport.

Les choses sont ainsi écrites aujourd'hui, ainsi faites aujourd'hui, que nous fragiliserons l'affaire. Le risque d'une annulation ne ferait que retarder la réalisation de Leslys. Je crois que le temps est venu de passer à l'acte, même si probablement, la solution au final sera moins bonne que la solution initiale. Il faudra peut-être envisager d'autres travaux à l'intérieur de la gare pour aller au pied de la passerelle. C'est évident.

M. PAOLI : Une dernière remarque, je voudrais donner mon avis sur la gare, je trouve que c'est une splendide œuvre d'art dans cette morne plaine.

M. LE PRÉSIDENT : C'est une très belle gare. J'ai voté pour, j'étais dans le jury. Et je vous rappelle que chaque fois qu'il y a eu des problèmes, parce qu'il y a eu beaucoup de problèmes pour faire cette gare, c'était très compliqué, une architecture complexe, nous sommes bien placés pour savoir qu'une architecture complexe génère des coûts, chaque fois le vice-président de la Région chargé du dossier, M. Dumas, par ailleurs Maire de Chambéry, me demandait : « *Est-ce que je peux venir présenter le dossier d'abord devant le Conseil général ? Si vous acceptez une augmentation, la Région ne pourra pas dire non* ». C'est chaque fois nous qui avons accepté les augmentations liées à l'architecture particulière, aux rivets. Il y a eu une histoire de rivets, l'architecte avait fait des choses très compliquées, très belles. Et c'est une grande chance d'avoir cela. Chaque fois c'est le Département du Rhône qui a accepté l'augmentation, le surcoût ; la Région était obligée de suivre puisqu'on payait le tiers de l'opération.

Je crois aussi qu'il ne faut pas forcément regarder, lorsqu'on fait un grand équipement, la rentabilité immédiate.

Je suis certain aussi que Leslys pourra encourager la SNCF à mieux utiliser la gare de Satolas.

Je sais aussi que la gare de la Part-Dieu est obsolète aujourd'hui, et que tout ce que l'on raconte sur le développement du ferroviaire, outre que cela nécessite le contournement de l'agglomération lyonnaise pour le fret, cela nécessite aussi que l'on reconstruise la gare de la Part-Dieu. Tout le monde le sait, personne ne veut payer, tout le monde se regarde. Ce n'est faire injure à personne. J'ai une lettre à laquelle j'ai répondu favorablement, parce que je pense que nous avons une responsabilité historique sur la gare de la Part-Dieu, étant donné que c'est la Communauté urbaine et le Département qui ont mené l'affaire, et je voudrais rappeler le rôle du Président Carteron dans ce dossier de gare de la Part-Dieu. S'il n'y avait pas eu d'entente de MM. Béraudier et Carteron, il n'y aurait pas de gare de la Part-Dieu. C'est une chance de l'avoir, et ce sera aussi une chance de la transformer. Et, il faudra bien participer au paiement, nous comme les autres.

Très naturellement, nous aurons aussi à tenir compte des surplus de voyageurs que Leslys amènera, aussi bien pour l'aéroport que pour le train, et il y aura peut-être des aménagements à faire dans la gare pour pouvoir aller très vite vers la sortie du côté aéroport.

Voilà, mes chers Collègues.

M. BARRIOL, rapporteur : Nous pouvons nous réjouir de cette convergence de vue, pour ne pas dire cette unanimité au niveau des interventions de nos collègues, sur l'intérêt général du projet et sur les propositions que vous faites dans votre rapport. Nous n'en sommes pas étonnés puisque, depuis 1998, depuis que vous avez décidé, au niveau de l'emprise du CFEL, d'envisager une étude sur un projet de transport en commun, qui s'est traduite par Lea et Leslys, nous avons eu toujours cette unanimité au sein de notre assemblée.

Sur les remarques faites par M. Fischer, remarques pertinentes certes, il est vrai que celles touchant à la gare TGV et à la gare de la Part-Dieu ne sont pas de notre compétence, et il nous est difficile d'y répondre.

M. LE PRÉSIDENT : Elles ne sont pas de notre compétence mais elles seront sûrement pour une partie de notre financement. Il faut en avoir pleinement conscience aujourd'hui, ne pas se le dire entre nous et s'y préparer serait irresponsable.

Je voudrais, avant de mettre aux voix le projet, répondre à deux élus régionaux qui m'ont envoyé une lettre ouverte dans le journal. Donc ce sera facile de leur répondre. Je comprends assez bien d'ailleurs leur interrogation :

« Pourquoi ne faites-vous pas avec Leslys, la desserte du nord Isère ? » M. Rivalta y a très largement répondu.

« Pourquoi choisissez-vous ce tracé et non pas le tracé par Pusignan plus pratique ? » Mme Garbecht y a également répondu, mais je voudrais le redire.

Premièrement, il s'agit d'aller en 25 minutes du centre de l'agglomération à l'aéroport. Il faudra donc rouler à 100 kilomètres-heure lorsqu'on sort de la partie la plus agglomérée. Je n'ai pas envie de voir des trains à 100 kilomètres-heure dans Pusignan. Je sais parfaitement quel serait le résultat : au bout d'une demi-journée, on aurait des manifestants devant la porte disant : « Cela va trop vite, cela fait trop de bruit », et ce serait exact. Donc nous avons sorti les tramways qui doivent aller vite pour les mettre à l'extérieur. Nous avons passé un accord avec les agriculteurs, cela ne gêne en rien l'agriculture, puisqu'ils ont accepté de signer l'accord. Ils auraient peut-être préféré autre chose, nous aussi d'ailleurs, mais les accords, ce sont des compromis.

Voilà pourquoi nous avons pris le tracé B.

Deuxièmement, pourquoi ne pas faire le nord Isère avec Leslys ? Parce que ce n'est pas du tout la même chose, ce sont deux questions très différentes. Avec Leslys, il s'agit d'aller vite du centre-ville à l'aéroport, après il s'agit de faire du cabotage, de desservir toutes les communes, tout le long.

Et comme l'a fort bien dit M. Rivalta, les élus du nord Isère n'ont pas manifesté d'intérêt spécial pour une desserte à partir d'un tramway utilisant le tracé du chemin de fer de l'est. Nous avons écrit aux élus responsables du secteur, et comme cela a été souligné, nous n'avons pas eu de réponse positive.

Je comprends très bien que l'on puisse vouloir faire mieux, demander plus. Pourquoi pas ? Mais il est vrai aussi que nos collègues de la Région nous disaient : « *De toute façon, si vous changez, cela coûtera plus cher, mais on est prêts à payer* ». Je rappelle que la Région ne met pas un centime sur Leslys. Elle s'était d'abord engagée, puis elle s'est retirée à la suite des frais ferroviaires qu'elle a, notamment pour aider à réaliser la halte ferroviaire Jean Macé. Et j'ai reçu voici trois jours une lettre de M. le Président de la Région Rhône-Alpes, qui nous indique que la Région a mis en place une navette routière TER pour relier la gare de Serezin-du-Rhône, depuis les gares de Communay et de Ternay, où il ne doit plus y avoir beaucoup de trains. Donc la Région nous demande si l'on ne pourrait pas payer un peu. C'est bien la preuve que l'on ne peut pas nous dire d'un côté : « Dépensez plus, on vous aidera » et de l'autre : « Venez nous aider sur ce que l'on doit faire ».

Nous n'allons pas faire de querelle là-dessus. Simplement, il n'y a pas eu de volonté locale d'organiser la desserte du transport sur le nord Isère. Et il faudrait notamment régler cela dans les conditions évoquées par le Président de Sytral tout à l'heure.

Nous avons épuisé toutes les questions qui tournaient autour de ce dossier. Je vous ai fait tenir l'ensemble des courriers du Directeur de l'aéroport, du Président de la Chambre de commerce, de l'État, de RFF, qui marquent l'intérêt de ce projet. Ce sont les premiers accords qui répondent aux conditions posées par le commissaire enquêteur si l'on veut continuer le projet.

Je vous propose maintenant, conformément aux dispositions de l'article L 11-1-1 du code de l'expropriation, de déclarer que le projet de Leslys présente un intérêt général majeur pour l'agglomération et son développement, celui de la gare de Satolas et de l'aéroport de Saint-Exupéry, et que nous souhaitons continuer le projet en respectant les quatre conditions fixées dans le rapport du commissaire enquêteur.

Quels sont ceux qui sont d'avis de voter cette délibération ?

Contre ? Aucun.

Abstention ? Aucune.

Je vous remercie, mes chers Collègues, car c'est un dossier difficile, lourd, et qui, peut-être, aujourd'hui franchi un pas important. Dire que c'est le dernier, ce serait sûrement faire preuve de naïveté.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

LESLYS - MANDAT À LA SOCIÉTÉ RHÔNEXPRESS POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS. (Mission Leslys).

M. BARRIOL, rapporteur : Avis favorable pour donner à Rhônexpress mandat pour l'acquisition des terrains.

M. LE PRÉSIDENT : Même vote.

Quels sont ceux qui sont d'avis de voter cette délibération ?

Contre ? Aucun.

Abstention ? Aucune.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. de Lavernée pour présenter les quatre rapports relatifs tous au RMI, RMA, RSA, tout ce qui tourne autour de l'insertion et l'implication du Département dans une politique active de l'insertion.

EXPÉRIMENTATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE DANS LE DÉPARTEMENT. (Insertion)

M. de LAVERNÉE, rapporteur : M. le Président, le premier rapport concerne l'expérimentation du revenu de solidarité active. C'est une proposition qui avait été émise voici quelque temps par M. Hirsch, avant qu'il ne devienne Haut-commissaire du gouvernement, chargé des solidarités actives. Ce projet de revenu de solidarité active a été formalisé par la loi du 21 août 2007, la loi TEPA, qui prévoit la simplification des contrats aidés.

Nous avons déjà délibéré sur le principe le 5 octobre dernier. Le but de ce rapport est de préciser les modalités de ce dispositif RSA.

La première modalité importante est une incitation financière mensuelle, le revenu de solidarité active, versé, comme les mesures d'intéressement, par les Caisses d'allocations familiales.

Le deuxième dispositif important, c'est le dispositif d'accompagnement renforcé pour le maintien à l'emploi et le maintien des droits connexes.

La mise en place du RSA devrait se concrétiser dès mars prochain. Il s'adressera dans un premier temps, c'est notre choix, aux bénéficiaires du RMI qui se situent dans le territoire des commissions locales d'insertion de Tarare, Villefranche et Givors. Cette expérience durera trois ans.

(Départ de M. Mercier, Mme Dini préside la séance)

Il faut rappeler que le Rhône fait partie des 41 départements dont la candidature a été validée par le gouvernement pour tenter l'expérience.

Il nous est demandé, de déroger à certaines dispositions d'ordre législatif réglementaire, soit du code de l'action sociale et des familles, soit du code du travail, ainsi qu'à d'autres arrêtés ministériels.

Il faut rappeler que le RSA concerne une activité salariée ou indépendante, sans distinction de type d'employeur, de type de contrat, de nombre d'heures travaillées, de salaire perçu et de localisation géographique de l'emploi.

Enfin, pour tous les observateurs, il est important de rappeler que le but ultime du RSA, c'est de garantir aux bénéficiaires du RMI, comme d'autres minima sociaux, un niveau de ressource variable en fonction des charges de la personne et du type de sa reprise d'activité, qui lui garantisse une ressource supérieure au simple revenu de l'assistance.

Dès la première heure travaillée, le RSA se déclenche pour que l'allocataire puisse bénéficier à la fois de son revenu d'activité et d'un revenu de complément variable en fonction du nombre d'heures travaillées et de la composition de la famille.

Deux exemples, d'ailleurs en annexe du rapport : le premier exemple, c'est la situation d'une personne seule, sans enfant, qui aurait trouvé un travail pour 10 heures par semaine, cela peut être aussi bien un travail dans une association ou dans une entreprise. Admettons que son revenu d'activité représente 287 € mensuels pour 10 heures par semaine : elle aurait avec le RSA un accroissement des ressources de 58 € la première année et de 312 € la deuxième année.

Deuxième exemple, la situation d'une personne seule avec deux enfants, qui travaillerait 10 heures par semaine, avec un revenu d'activité de 287 € : le RSA entraînerait un gain net mensuel de 58 € la première année et de 290 € par mois la deuxième année.

C'est donc en terme de revenu et de pouvoir d'achat pour les personnes en insertion, un progrès important.

Quant aux mesures d'accompagnement, puisque nous pensons qu'il n'y a pas d'accroissement de la ressource aidée par la collectivité sans qu'il y ait un accompagnement, nous prévoyons d'une part une mesure d'accompagnement individuel dans l'emploi par un référent socioprofessionnel. Cela, on le connaît bien, puisque c'est le droit commun des bénéficiaires du RMI. Une aide financière importante au titre en particulier du Fonds d'aide à l'insertion (FAI), qui passerait de 350 à 700 € par bénéficiaire RSA. Le FAI permet de compléter la capacité matérielle du bénéficiaire à exercer un travail, son déplacement, soit par un permis de conduire, soit par des mesures lui permettant de pourvoir à son petit équipement.

Troisième disposition, très importante, c'est l'aide rhodanienne au retour à l'emploi, c'est-à-dire une aide d'un montant de 1 000 € en cas d'une activité d'au moins 78 heures sur une durée minimum de 6 mois. C'est une incitation à la reprise d'emploi.

Enfin, et c'est aussi la raison d'être du RSA, le maintien temporaire des droits connexes, c'est-à-dire tous ces droits à divers avantages sociaux qui, lorsqu'ils ne sont plus perçus, laissent parfois des bénéficiaires qui reprennent un travail avec des ressources moindres que lorsqu'ils étaient en insertion.

Tout cela sera formalisé dans un contrat d'insertion.

La charge pour le Département est estimée à plus de 1,230 million d'euros, répartis entre 776 000 € environ, correspondant au surcoût de l'expérimentation pour les trois CLI concernées. Cela concerne plus de 3 300 personnes potentiellement intéressées par le RSA. 220 000 € pour l'aide rhodanienne au retour à l'emploi. 150 000 € pour le fonds d'aide à l'insertion. 90 000 € pour la mise en place de deux référents socioprofessionnels RSA.

L'État va participer à la moitié du surcoût de l'expérimentation, soit la moitié de 776 000 €.

Voilà, mes chers Collègues, l'essentiel de ce dispositif. Je crois que nous avons tous voté favorablement à la candidature du Département, et aujourd'hui, ce sont les modalités et l'engagement du Département dans ce dispositif.

DISPOSITIF RMI/RMA – DISPOSITIONS DIVERSES 2008 (Insertion).

M. de LAVERNÉE, rapporteur : Ce rapport nous permet de revenir sur diverses conventions avec des partenaires.

La première convention, c'est avec l'ANPE. Nous avons une relation extrêmement efficace, dont l'ANPE rend compte chaque année. Elle est toujours dans des objectifs qui ont été contractualisés.

L'ANPE se voit confier jusqu'à 7 200 personnes bénéficiaires du RMI du département du Rhône, au lieu de 6 000 l'année précédente. Elle s'engage à une obligation de résultat pour 6 000 d'entre elles, au lieu de 4 500, et parmi ces 6 000, les deux tiers dans le secteur marchand. Cela se traduit par la mise à disposition de plus de 50 conseillers insertion ANPE. Le FSE (Fonds social européen) sera sollicité à hauteur de 50 % de cet engagement.

La deuxième convention : Brigades vertes – Brigades de rivières. C'est un coût important, près de 7 millions d'euros pour 430 personnes employées toute l'année. Nous proposons, dans l'attente des résultats d'un audit en cours sur le fonctionnement de l'association, que cette convention ne soit signée que pour 6 mois. Dans 6 mois nous aurons la possibilité de tirer les enseignements de l'audit qui est en cours quant au fonctionnement interne de l'association. Mais il s'agit surtout de ne pas laisser sans solution les bénéficiaires actuellement employés.

La troisième convention concerne Emplois pour le Rhône. Tout le monde connaît notre association départementale, qui en particulier s'occupe du recrutement et de la gestion de la situation de 110 bénéficiaires qui sont des AMIS, c'est-à-dire des personnes de médiation sur le réseau Sytral, et de près d'une soixantaine d'autres dans le dispositif Présence qui a été engagé par Keolis, pour la montée par la porte avant et pour la prévention des fraudes.

Au total, avec d'autres postes au sein des divers services départementaux, ce sont plus de 120 personnes dont Emplois pour le Rhône gère la situation.

La quatrième convention : les Brigades blanches, avec l'ARRADEP et l'OPAC, qui participent à la rénovation de logements du parc HLM. Ce sont 150 bénéficiaires du RMI qui sont concernés grâce à l'intervention de diverses entreprises d'insertion, sur tout le département.

La cinquième convention est avec l'UREI (Union régionale des entreprises intermédiaires) pour des travaux dans des bâtiments départementaux et dans le parc locatif de la SA Gabriel Rosset. Nous proposons respectivement 300 000 € et 110 000 € pour la prise en charge des activités de ces personnes employées à faire ces travaux.

Pour terminer, nous renouvelons notre convention avec les quatre PLIE (Plans locaux pour l'insertion et l'emploi) du Rhône, pour la période 2007-2013. Cette convention revoit à la baisse, non pas par notre volonté, mais parce que nous ne pouvons pas faire plus que ce que la Commission européenne nous autorise à valoriser. Néanmoins, après une négociation qui a été fructueuse et sérieuse avec les quatre PLIE, nous sommes arrivés à un accord sur un montant de 78 500 € pour le PLIE Rhône sud, 746 000 € pour le PLIE de Lyon, 97 750 € pour le PLIE du sud-ouest lyonnais, et 977 450 € pour le PLIE Uni-Est.

(Retour de M. Mercier)

Par ce rapport, ce sont plus de 8 millions d'euros qui sont engagés dans notre politique d'insertion, et cela sans compter, ceux dont nous parlerons dans quelques instants, c'est-à-dire les référents eux-mêmes.

Dans ce rapport, nous vous proposons un amendement technique, concernant les brigades vertes et les brigades de rivières. Il s'agit d'un transfert de prise en charge entre le service Environnement du Conseil général et le service Insertion pour la prise en charge des cellules techniques rivières et chemins. Cela concerne un montant de 216 699 €. C'est donc un amendement rendu nécessaire par un transfert de ligne et la création voici quelque temps de ces cellules techniques rivières et chemins, dans le cadre de la politique départementale sur l'entretien des chemins dans le cadre des itinéraires de promenade et de randonnée.

DISPOSITIF RMI - PROGRAMMATION DES RÉFÉRENTS 2008 (Insertion).

M. de LAVERNÉE, rapporteur : Le troisième rapport, c'est la convention particulière, avec trois nouveaux partenaires pour le revenu minimum d'activité.

Je dois rappeler d'abord que le RMA, nous y avons toujours cru dans le Département du Rhône, et nous avons bien fait. Cela n'a pas été ce que certains craignaient voici cinq ans, c'est-à-dire une sorte d'effet d'aubaine qui livrait les personnes aux bons vouloirs d'employeurs sans scrupule. Au contraire, nous nous sommes aperçus qu'au fil du temps, les personnes employées au titre du contrat d'insertion RMA, l'étaient non pas par des grandes entreprises qui y voyaient des variables d'ajustement dans la gestion de leurs effectifs, mais plutôt par des très petites entreprises ou des petites entreprises.

À ce jour, près de 320 bénéficiaires du RMA sont en parcours parmi les RMistes du département du Rhône. Et depuis 2004, c'est près de 1 500 personnes en insertion qui ont bénéficié de ce contrat. On peut estimer que la moitié d'entre elles en général trouve un emploi, et le plus souvent dans l'entreprise où ce contrat s'est exercé, à l'issue de son contrat.

Après que nous ayons voté, dans les mois précédents, trois conventions particulières avec le groupe Casino, la chambre syndicale de l'hôtellerie et l'Union nationale des entreprises du paysage, cette fois c'est avec la CGPME pour 200 bénéficiaires, avec la société SITA-MOS pour 15 bénéficiaires et avec le groupe Jean-Claude Decaux pour 10 bénéficiaires, que nous vous proposons de signer une convention. Ces groupes s'engageant, dans le cadre de leur politique de recrutement, à faire appel à nos services pour que nos bénéficiaires rhodaniens du RMI soient proposés prioritairement à l'embauche.

RMI-RMA – CONVENTIONS DE PARTENARIAT (Insertion).

M. de LAVERNÉE, rapporteur : Le dernier rapport de cette série quant à l'insertion est le rapport traditionnel sur la programmation des référents.

Il faut rappeler qu'à ce jour nous avons atteint notre objectif, nous l'avons atteint dès l'année dernière d'ailleurs, qui était que tous les bénéficiaires du RMI dans le département du Rhône aient un référent. Je crois pouvoir dire que nous sommes le Département qui y est parvenu le plus rapidement, sachant que plusieurs dizaines de Départements ne se sont pas encore astreints à une telle obligation de résultat. Même si nous savons que ce n'est pas tout que de désigner un référent, l'essentiel est à faire après.

Il nous est proposé de voter le dossier tel qu'il est soumis, qui représente des réponses aux appels à projets que nous avons lancés l'automne dernier dans toutes les CLI du département pour l'insertion sociale.

Je rappelle, pour les observateurs et la presse, que cette année pour la première fois nous mettons de côté l'insertion professionnelle, qui fait l'objet actuellement d'un appel d'offres au titre des marchés publics du Département, la commission d'appel d'offres devant se réunir dans quelques semaines pour apprécier les réponses. C'est un dispositif auquel nous contraignent le corpus législatif réglementaire et la transcription des textes européens.

En revanche, nous avons pu garder toute latitude pour l'insertion sociale, selon les retours d'expérience et selon notre appréciation. Les propositions ont toutes été transmises simultanément au Conseil général et aux diverses commissions locales d'insertion au cours du mois de novembre.

Elles ont été examinées voici quelques jours par le Bureau du Conseil départemental de l'insertion, qui n'a pas remis en cause des choses bien importantes, il y a eu des demandes d'éclaircissement en particulier, mais je crois pouvoir dire que la proposition a reçu un avis favorable.

Le montant total qui sera alloué est de près de 3,925 millions d'euros au titre de l'insertion sociale. Il est difficile de faire des comparaisons avec les années précédentes, puisque nous n'avons pas le même périmètre de présentation que les années précédentes.

En revanche, pour ce qui est des référents socioprofessionnels, nous vous proposons, c'est inclus dans ce montant, des avenants pour quatre mois, pour permettre aux associations de connaître le résultat de l'ouverture des plis à l'issue de l'appel d'offres. Donc jusqu'à la fin du mois d'avril, nos partenaires de l'année dernière voient leurs conventions reconduites pour l'insertion socioprofessionnelle, et cela est étendu aux différents PLIE, qui eux bénéficieront d'un avenant d'extension de la convention 2007 de cinq mois.

Je voudrais dire que nous avons retenu des organismes qui vont nous permettre de traiter plus de 13 000 places de bénéficiaires du RMI. Il faudra ajouter les agences ANPE pour 4 500 places, et aussi les Maisons du Rhône, nos propres établissements qui reçoivent et s'occupent d'une part non négligeable des bénéficiaires du Département.

Je voudrais terminer ce rapport en confirmant que sur le mois de décembre 2007, le nombre des bénéficiaires payés était de 22 366, soit une baisse de 17 % par rapport à décembre 2006. Nous avons déjà eu l'occasion, lors du débat d'orientation budgétaire de rappeler ces chiffres. Et nous avons rappelé qu'à l'origine de cette baisse importante, pour l'essentiel il s'agit d'une baisse parce que les personnes trouvent des solutions. Nous sommes considérés comme une référence en France aujourd'hui, plus de 20 Départements sont venus consulter les services et les divers partenaires pour apprécier notre façon de travailler.

Je pense que le relatif privilège du département du Rhône dans le cadre du développement économique y est pour quelque chose. Je me plais à penser aussi que la qualité et la compétence de nos services et de nos partenaires y sont pour beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Vous-même également.

M. de LAVERNÉE, rapporteur : Merci, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Dans ce genre d'affaire, il faut assumer tous nos choix.

M. de LAVERNÉE, rapporteur : Lors de la commission, l'un des membres a demandé si la hausse du nombre de bénéficiaires mis à disposition de l'ANPE en tant que référent ne serait pas rééquilibrée d'une façon désavantageuse par une régression du nombre de places dans les dispositifs moins immédiats en terme de retour à l'emploi.

Je crois que nous avons fait la preuve dans les hausses successives depuis trois ans, puisque cette convention a plus de quatre ans maintenant, que nous avons toujours travaillé en répondant aux besoins, en nous ajustant aux demandes des partenaires, en les fondant et surtout en nous appuyant sur l'avis des CLI.

J'ai pris l'engagement en votre nom, M. le Président, que ce n'est pas parce que nous avons accru les moyens de l'ANPE que c'était une façon de retirer des moyens à d'autres partenaires. Si l'ANPE peut faire plus, tant mieux. Cela nous permet de nous redéployer sur d'autres services et d'autres prestations.

M. LE PRÉSIDENT : Cela veut dire que le seul critère de jugement sera l'efficacité.

M. de LAVERNÉE, rapporteur : Nous avons une obligation de moyens et ils ont une obligation de résultat.

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'ouvrir le débat, je voudrais très clairement dire et répéter, pour que les choses soient bien claires entre nous, que dans ce département, toutes celles et tous ceux qui ont droit au RMI l'ont, et qu'il n'y a pas du tout de chasse, ni rien du tout. Et que ce qui justifie aux yeux de la population pleinement le RMI, c'est que tous ceux qui y ont droit l'ont et que ceux qui n'y ont pas droit ne l'ont pas. On ne peut pas accepter de donner à ceux qui n'ont pas droit pour justifier ce que l'on ferait pour ceux qui y ont droit. C'est le contraire de toute politique sociale responsable.

Il est vrai que nous avons parfois des problèmes. Il ne s'agit pas de contrôler pour contrôler mais de contrôler pour aider. Et je mets au défi quiconque de dire : « Quelqu'un avait droit au RMI et vous lui avez refusé ». Jamais. Et nous ne le ferons jamais. Par contre : « Quelqu'un n'avait pas droit au RMI, il l'avait et vous lui avez enlevé », oui, et nous sommes tous d'accord sur cette façon de faire les choses.

Je vous indique très clairement que le nombre de bénéficiaires du RMI a baissé beaucoup : moins 17 %. Le montant des acomptes d'allocations qui nous est demandé par les organismes payeurs n'a pas suivi cette baisse. J'ai donc pris l'initiative toute simple de demander aux organismes payeurs de me fournir la liste, puisqu'ils envoient un total, c'est qu'ils le connaissent, des bénéficiaires payés, avec le montant payé. C'est

bien le moins auquel on puisse avoir droit. Actuellement, on envoie un papier : « *Doit 10 millions d'euros pour le mois de janvier* ». Je dis : « *Peut-être bien, mais donnez-moi la liste des bénéficiaires et les montants* ». Et tant que je n'aurai pas cette liste et ces montants, je ne payerai pas. C'est comme cela. Et pour être bien sûr que cela marche, je vais déposer une proposition de loi dès lundi.

Il faut, dans ce genre d'affaire, de la rigueur, pour pouvoir aider tous ceux qui ont besoin d'être aidés. Quand vous avez moins 17 % en nombre de bénéficiaires et moins 4 % au titre de l'acompte, il faut que l'on comprenne tous. Il y a peut-être de bonnes raisons, mais que l'on comprenne les raisons pour lesquelles il y a une telle différence. Cela peut être que ceux qui restent au RMI sont plus lourds, mais on n'en sait fichtre rien.

Ce mois-ci, l'acompte a remonté de 1 million d'euros. On ne sait pas pourquoi. Personne ne sait pourquoi. Nous avons reçu le papier à payer. Il est normal que je demande la liste des gens payés et combien ils ont reçu, puis nous ferons le total. S'il est juste, il n'y aura pas de problème. S'il n'est pas juste, on fera tous l'addition ensemble et on payera ce que l'on a à payer. Mais il faut bien connaître les choses pour pouvoir faire une politique qui tienne la route.

Si l'on a augmenté notre politique avec l'ANPE, c'est que l'ANPE mène une très bonne action et qu'elle respecte les bénéficiaires du RMI. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas d'autres, mais c'est un organisme public, donc je ne voudrais pas que l'on me fasse de procès de ce côté-là, qui veille à la stricte égalité de tous les demandeurs d'emploi et qui offre aux bénéficiaires du RMI des emplois, comme aux non bénéficiaires du RMI, et les traite sur un pied d'égalité. C'est très important, car dans une période où il y a un redémarrage de l'économie ou du moins de l'emploi, on écrème, et si on écrème, ce sont les bénéficiaires du RMI qui seront les perdants. L'ANPE, c'est très bien, on va continuer à travailler avec elle.

Et je demande aux autres référents d'inscrire à l'ANPE les bénéficiaires du RMI. C'est une obligation très claire que je veux voir dans le cahier des charges des référents.

Nous sommes en France le département qui inscrit le moins de gens à l'ANPE. On n'a tout de même pas peur qu'ils trouvent un travail !

M. FISCHER : Combien ?

M. LE PRÉSIDENT : 32 %. Alors que dans les autres départements, on est au-dessus de 40 % en moyenne. C'est ce que nous a dit le Directeur général de l'ANPE lorsqu'il est venu.

Je voudrais que l'on soit au moins à la moyenne, et que l'on ne fasse pas manquer à un bénéficiaire du RMI l'occasion de trouver un emploi parce qu'on ne l'a pas inscrit.

C'est là-dessus que l'on jugera les référents, c'est le fait qu'ils aient inscrit à l'ANPE tous ceux qui peuvent travailler. Sinon on a l'impression que l'on se garde pour soi les cas sociaux, et cela ne peut pas faire. Il n'y aura pas d'autre critère que celui-là.

Voilà simplement ce que je voulais rappeler au moment d'ouvrir le débat. Je donne la parole à Mme Vottero.

Mme VOTTERO : M. le Président, sur le fait que vous demandiez à la CAF de nous fournir la liste des bénéficiaires, cela fait un certain temps qu'il apparaît un trop grand écart entre le nombre de personnes payées et le nombre de bénéficiaires, donc il faut arriver à savoir. Là-dessus, vous avez tout à fait notre accord.

Pour ce qui est de l'inscription à l'ANPE, déjà, dans la plupart des CLI, c'est quelque chose que nous demandons de façon importante dans les contrats d'insertion. Pour nous, les contrats d'insertion doivent comprendre cette inscription à l'ANPE pour les personnes qui ont la possibilité de travailler. Là aussi, cela ne nous pose pas de problème.

Concernant les quatre rapports, sur l'expérimentation du revenu de solidarité active, nous manifestons un intérêt, avec un peu de scepticisme, car nous pensons que toutes les solutions doivent être essayées pour faire en sorte que les bénéficiaires du RMI trouvent un certain "attrait" je dirai, pour sortir de cette condition et prendre un travail. Ce qui n'est pas le cas actuellement, puisque vous le savez, ils sont quelquefois moins payés en travaillant, surtout ils perdent tous les avantages annexes.

Donc là cette expérience avec le RSA leur maintient des droits annexes, fait en sorte qu'ils ont un revenu assuré pendant plus longtemps. Trois CLI ont été retenues à titre expérimental. Nous observerons cela avec le plus grand intérêt.

Concernant les dispositions diverses, notre collègue le Vice-président M. de Lavernée a répondu à ma question par avance, en se rappelant qu'il avait pris l'engagement de faire en sorte que la convention avec l'ANPE, qui est augmentée en nombre, ne le soit pas au détriment des associations d'insertion professionnelle qui sont les autres acteurs. Cela nous paraît important car, même si, comme le dit M. de Lavernée, les unités territoriales au sein des ITT, veillent à l'orientation des personnes concernées pour qu'un partage ne soit pas complètement inégal, à savoir que l'on envoie beaucoup de personnes à l'ANPE et moins dans les associations. J'essaye de participer à toutes les ITT, et je m'aperçois qu'il y a tout de même un net "écrémage" de la part des agents de l'ANPE ; certains profils leur conviennent mieux que d'autres. Je crois que l'on se doit d'être attentif, parce qu'ensuite on exige des résultats des associations que l'on ne peut pas tout à fait comparer avec ceux de l'ANPE.

C'était pour le deuxième dossier.

Le troisième n'appelle pas de remarque de notre part. Pour la programmation des référents, nous avons suivi le travail du début jusqu'à la fin avec les services et avec M. de Lavernée. De ce côté-là, il y a concertation, tout va dans le bon sens.

Nous sommes un peu inquiets de savoir comment nous allons de juste façon retenir les associations d'insertion professionnelle après les appels d'offres. Ce sera une première pour nous. On ne sait pas trop comment on va arriver à faire que quelque chose soit plus juste. Nous essayerons, tout au moins dans la commission d'appel d'offres. Ce ne sera pas simple.

M. LE PRÉSIDENT : Vous allez participer, ce sera un travail commun.

Mme VOTTERO : Sur le dernier point, nous ne sommes pas du tout opposés à ce que de nouveaux partenaires signent des conventions avec nous, pour les mêmes raisons : toujours essayer de sortir plus de personnes. Mais nous avons remarqué tout de même qu'il y avait quelquefois un certain effet d'annonce. Entre ce qui était avancé dans la convention et ce qui était ensuite dans la réalité, il y avait des écarts qui étaient réellement sensibles, plus de l'ordre de 25 %, d'après ce que l'on a pu voir ensemble.

M. LE PRÉSIDENT : C'est pour cela qu'il faut en annoncer beaucoup pour en avoir un peu.

M. FISCHER : M. le Président, c'est une série de rapports qui est importante, puisqu'elle concerne les plus défavorisés de nos concitoyens, ceux qui sont bénéficiaires essentiellement des minima sociaux, que ce soit les RMistes ou l'allocation parent isolé.

On nous propose de confirmer par une délibération l'expérimentation et de faire partie des 41 Départements qui font acte de candidature. Je dois dire que c'est l'un des grands points d'interrogation que j'ai eu lors du débat sur le TEPA, fin juillet début août, qui a créé par quelques articles le revenu de solidarité active. Il faut dire que le TEPA, c'est travail, emploi, pouvoir d'achat, la mesure essentielle c'était 15 milliards d'euros distribués à différentes catégories sociales, dont les plus favorisés. Nous avons trouvé la mesure profondément inégalitaire. Et nous avons aussi 30 millions d'euros pour l'expérimentation du revenu de solidarité active.

Pour ma part, j'avais voté contre, à la suite des amendements déposés par un certain nombre de sénateurs, qui voulaient voir remis en cause sur le fond les minima sociaux. Et je dois dire que M. Hirsch, M. de Lavernée pourra nous le confirmer, a été missionné par le Président de la République, et l'un ne peut pas être dissocié de l'autre, c'est-à-dire que la mise en œuvre du RSA s'accompagnera à terme de la suppression des minima sociaux.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne sais pas. Le gouvernement les a encore augmentés cette année. Je crois qu'il ne faut jamais annoncer le pire car dans notre société, c'est difficile de supprimer les minima sociaux. Je ne connais encore pas bien le gouvernement qui se lancera là-dedans.

M. FISCHER : Surtout vous qui avez fait des rapports très approfondis avec M. Henri de Raincourt sur ces problèmes-là. Donc, c'est l'un des points.

Je vais voter, pour l'expérimentation. Je m'en suis expliqué avec M. Hirsch pour notre groupe au Sénat. Mais la grosse interrogation qui est la nôtre, c'est : ne trouve-t-on pas ici, par ce mécanisme qui dans un premier temps permet véritablement, avec une heure travaillée de plus, d'avoir des ressources supplémentaires, la source de l'explosion de la précarité ? C'est-à-dire l'explosion de ce que l'on appelle les travailleurs pauvres. C'est l'un des points.

Bien sûr, dans un premier temps, le Département met de l'argent, et comme il conjugue cela à la lutte contre la fraude, contre les abus, qui est légitime, car bien souvent on stigmatise les pauvres en disant : « Regardez, ce sont tous des voleurs parce qu'ils sont aux minima sociaux », mais l'on sait bien que c'est une minorité qui doit être condamnée et dénoncée. Je crois que l'on ne peut pas faire un certain nombre d'amalgames. Donc il y a pour ma part ce souci. Et ce que je disais lors d'une discussion récente, je serais très intéressé de voir comment sur deux ou trois ans ces personnes qui vont bénéficier du revenu de solidarité active, et bien sûr par l'argent instillé, par notre collectivité, auprès des entreprises notamment, vont pouvoir pérenniser leur situation dans l'emploi. Et cela, c'est certainement l'une des grandes problématiques.

Est-ce que l'on bascule dans un système à l'anglo-saxonne, où l'on va vers une généralisation d'emplois précaires, de travailleurs pauvres, ou tout au moins une augmentation très sensible ? Je pense pour ma part que la diminution importante, qui est l'une des plus importantes que l'on peut constater, de 17 % des RMistes est une baisse en trompe-l'œil. Elle est réelle dans les faits. Lorsqu'on discute avec les syndicats de la CAFAL que j'ai reçus récemment sur cette distorsion que l'on constate, il y a certainement à regarder les choses de très près, mais il y a de quoi véritablement s'interroger.

On sait bien qu'il y a un projet de loi qui va unifier l'ANPE et les ASSEDIC. Cela a été voté.

Les associations d'insertion professionnelle, pour ma part je fais partie de ceux qui disent : attention, et je rejoins Mme Vottero, on est en train de tordre le cou à un certain nombre d'associations qui s'étaient engagées, parce que les appels d'offres les éliminent pratiquement automatiquement pour des infrastructures qui ne sont pas assez importantes, notamment par le déficit qu'elles ne peuvent plus supporter entre la réalité de leurs coûts et ceux qui sont mis sur le marché par le biais des appels d'offres. Et à partir de là, c'est autant de questions que l'on peut se poser.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'autres interventions ?

Je mets aux voix les rapports présentés par M. de Lavernée.

Premier rapport, relatif à l'expérimentation du revenu de solidarité active. Qui est pour ? Unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Deuxième rapport : Dispositif RMI/RMA – Dispositions diverses 2008. Qui est pour ? Unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Troisième rapport : Dispositif RMI – Programmation des référents 2008. Qui est pour ? Unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Quatrième rapport : RMI-RMA – Conventions de partenariat. Qui est pour ? Unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Baraduc pour présenter le rapport suivant.

FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP – CONVENTION DÉFINITIVE. (Prestations individuelles à domicile – PA-PH)

M. BARADUC, rapporteur : M. le Président, voici exactement un an, le 2 février, nous avons mis en place le Fonds départemental de compensation du handicap. Je vous rappelle que ce fonds intervient pour permettre aux personnes en situation de handicap de faire face aux frais de compensation qui restent à leur charge après la déduction de la prestation de compensation du handicap, plus connue sous le nom de PCH.

Nous avons approuvé une convention provisoire et nous avons signé cette convention avec un seul partenaire : l'État. Depuis, au mois de juin 2007, les Caisses primaires d'assurance-maladie de Lyon et de Villefranche sont venues nous rejoindre.

Dans la première version, la convention ne prévoyait pas la prise en compte des prothèses auditives. Un groupe de travail a étudié l'opportunité de les prendre en charge, c'était une grande discussion que nous avons eue pendant un certain nombre de mois, et a proposé au comité de gestion le principe d'un forfait à hauteur de 400 € par appareil.

L'objet de cette délibération est d'intégrer cette nouvelle prise en charge dans une convention définitive.

Il y a également deux autres éléments dans cette proposition, c'est de fixer la durée de la convention à trois ans et de fixer le mandat du président à trois ans, en lien avec la durée de la convention.

Mais l'important, c'est la prise en charge de ces prothèses auditives. C'est une mesure qui fera l'objet d'une évaluation au bout d'un an d'application.

Voilà, M. le Président, l'essentiel de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup, et je veux remercier bien sûr l'orateur pour le rapport, ainsi que M. Baraduc et tous les collègues : Mme Vottero, Mme Garbrecht, M. Delorme, probablement d'autres que j'oublie, M. Martin, qui passent beaucoup de temps pour faire fonctionner la loi sur le handicap.

Il faut dire que vraiment on vous a gâtés, on a voté un texte qui est compliqué au maximum. Cela fonctionne à peu près dans notre département, ce n'est pas parfait, mais on a fait beaucoup de progrès grâce à vous.

Je veux le dire pour souligner votre action. Sans vous, cela ne fonctionnerait pas. Je donne la parole à Mme Garbrecht.

Mme GARBRECHT : M. le Président, chers Collègues, particulièrement sur ce dossier du Fonds de compensation, je voudrais souligner également à mon tour et au nom du groupe socialiste et apparentés, les initiateurs de ce travail que furent nos collègues : Jacqueline Vottero et Daniel Martin, puisque depuis le début de la mise en place de ce fonds de compensation, et avec des débuts qui ont été un peu difficiles, on voit aujourd'hui arriver le terme d'un travail.

Certes, nous pouvons toujours espérer que notamment concernant les prothèses auditives, les montants soient revus à la hausse. Certes, nous pourrions espérer également que les plafonds concernant l'aménagement du logement soient supérieurs. Nous pourrions aussi espérer et attendre, mais là je pense que c'est une impulsion qu'il faudra donner sur toute la politique du handicap, une simplification des procédures. Il n'en reste pas moins, et vous l'avez dit, M. le Président, qu'ici dans le Département du Rhône, nous portons haut les couleurs de la politique du handicap.

Ce n'est pas le cas de partout, car j'entendais ce matin un collègue se féliciter de l'acte II de la décentralisation et des compensations de l'État. Je crois que sur la politique du handicap, il faudrait revoir les chiffres très sérieusement...

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez dû mal entendre.

Mme GARBRECHT : J'ai du mal entendre, certainement.

Puisque, sans prendre en compte les retombées de la loi de 2005, la part du Département sur la politique du handicap n'a cessé de progresser entre 2000 et 2006, et l'on voit bien qu'elle va encore progresser.

Je veux aussi souligner dans un certain nombre de secteurs géographiques où les Maisons départementales du handicap ne sont pas adossées au Département, les difficultés grandissantes qu'elles ont.

Mon collègue, Bernard Rivalta, au nom du groupe, soulignait le courage avec lequel notre collectivité mène à bien cette politique, et elle est d'autant plus remarquable que cela se situe dans un contexte national dont il faut rappeler ici à l'ensemble de nos collègues les réalités.

En juillet dernier, alors que cela se faisait toutes les années, l'allocation d'adulte handicapé n'a pas été revalorisée.

Toutes les sollicitations concernant l'ouverture du chantier pour engager le débat de fond sur les ressources des personnes handicapées sont restées lettre morte.

La garantie du revenu d'existence, qui était préconisé dans le rapport de M. Philippe Bas du 4 avril 2007, a été classée sans suite.

Et pour finir le tout, nous avons une allocation AAH en 2008 qui sera revalorisée de 2,1 %.

Nous sommes très loin des promesses du candidat président, et aujourd'hui il y a de la part de l'ensemble des personnes handicapées, une réelle colère, une réelle inquiétude. D'autant qu'à côté de tout cela, nous voyons arriver la PCH enfant, et un texte qui n'est pour le moins pas très clair quant à la capacité à cumuler l'allocation d'éducation spécialisée de l'enfant handicapé et la prestation de compensation du handicap. Après l'avoir relu cinq ou six fois à quatre ou cinq, on a du mal à comprendre. Sans nul doute reviendrons-nous vers vous, M. le Président, pour que vous nous expliquiez ce qu'il en est. *(Rires)*.

M. LE PRÉSIDENT : Voilà un excellent réflexe, dont je ne peux que vous féliciter.

M. RIVALTA : À condition d'avoir la bonne réponse.

Mme GARBRECHT : Toutefois, tout en soulignant le courage de notre collectivité sur cette politique du handicap, je voudrais néanmoins attirer votre attention sur deux points.

De plus en plus de réunions, notamment de la commission d'accès aux droits de la commission plénière, nous avons des appels de plus en plus forts, de plus en plus pressants, de représentants de l'État nous appelant à des restrictions, à des nivellements budgétaires, nous disant combien les enveloppes ne sont pas très larges, particulièrement concernant les enfants et la scolarisation des enfants.

J'entends ici dire, au nom du groupe, que nous ne serons jamais sensibles à ce genre d'écho, qu'il y a une volonté très nette de scolariser l'enfant, et qu'il faut y mettre les moyens, que ces moyens nous les mettons nous, au niveau du Département, il faudra que l'État suive également.

La deuxième chose, il ne faudrait pas que derrière le quantitatif que vous réclamez, M. le Président, on oublie le qualitatif. Il faut aussi savoir raison garder. Un très gros retard avait été pris, nous le résorbons peu à peu, mais il ne faut pas oublier que nous avons à traiter des dossiers d'enfants, des dossiers d'adultes, que ces projets de vie méritent d'être regardés avec le plus grand soin. Et que par moments, si nous ne faisons pas les 1 000 ou 2 000 dossiers par semaine, il faut peut-être demander simplement quels sont les projets que nous avons su suivre à fond.

M. FISCHER : Simplement pour dire que sur ce rapport, l'effort fait par le Département n'est pas négligeable. Il est vrai que lorsqu'on fait le point au niveau national, le Département du Rhône a toujours, ou tout au moins est repéré comme un Département laboratoire.

M. LE PRÉSIDENT : Social.

M. FISCHER : D'expérimentation sociale. Il pourrait faire mieux.

Mais sur le débat qui vient d'être argumenté, il est vrai que le problème du Fonds de compensation du handicap demeure l'un des points majeurs dans l'application de la loi, et notamment dans la concrétisation véritable de l'aide de l'État au Département. Et les choses ne font que se complexifier. Et on doit être très vigilant.

Bien sûr, le lundi de Pentecôte est redevenu un lundi férié et chômé, donc le financement apporté par la CNSA va se répartir sur d'autres jours. C'est l'un des points. Mais on sait aussi, M. le Président, que par rapport aux besoins à satisfaire, il y a un gros point d'interrogation, puisque les financements doivent abonder non seulement le handicap mais, comme l'a dit Mme Garbrecht, il y a le problème de la PCH enfant que le gouvernement veut mettre en place, qui suscite bien sûr au-delà de la difficulté un certain nombre d'interrogations. Et il y a le problème du financement de la dépendance, qui est au cœur d'un projet de loi qui en ce moment fait l'objet de discussions, tout au moins d'auditions au sein du Sénat.

On peut penser néanmoins que le reste à charge sur les familles, là c'est un point de vue de notre groupe, risque d'augmenter. Et c'est l'un des points sur lesquels il faudra que l'on soit très vigilant. L'État bien entendu, sollicitera de plus en plus les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de politiques qu'il ne veut plus financer finalement. Donc il y a à la fois de l'affichage, mais bien souvent ce sont les familles qui doivent faire face.

Par exemple, en matière d'indemnisation de l'appareillage, je connais des cas très particuliers d'accidents vasculaires cérébraux où les gens se retrouvent tétraplégiques, où lorsqu'il s'agit d'acheter un fauteuil roulant électrique, cela coûte 15 millions de centimes (je parle encore en centimes). À partir de là, les aides qui sont apportées, il faut faire un certain nombre de démarches incroyables pour avoir tout de même une indemnisation qui soit en rapport avec le drame vécu par un certain nombre de familles.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie.

Je mets aux voix le rapport présenté par M. Baraduc.

Pas d'opposition ? Adopté à l'unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Jean-Paul Delorme pour présenter le rapport suivant.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES – RÉPARTITION DU BUDGET 2008. (Pôle intégration sociale)

M. Jean-Paul DELORME, rapporteur : M. le Président, à la place de Mme Nachury, je vous fais part du Fonds d'aide aux jeunes et de la répartition du budget 2008. Un rapport qui a pour objet de proposer la répartition du budget 2008 du Fonds d'aide aux jeunes, soit 774 724 €. Cette somme sera répartie entre les fonds locaux et des actions départementales.

Considérant, vous le savez, qu'il s'agit d'un dossier important comportant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, nous signalons que nous faisons la même politique depuis trois ans.

Ces fonds locaux sont en relation avec l'aide que nous donnons avec les communes et les communautés de communes. Vingt-deux fonds locaux répartis en gros sur 22 cantons ou parties de canton. Et quatre fonds intercommunaux, auparavant ils étaient trois, le quatrième étant le dernier-né sur la Vallée de l'Ozon, couvrent environ 15 cantons ou parties de canton. Ces fonds locaux représentent 349 742 €.

Et pour les territoires où il n'y a pas de convention signée, les unités territoriales négocient directement avec notre service pôle d'intégration sociale et avec le Fonds d'aide aux jeunes pour relever les demandes de 20 unités territoriales, soit 20 cantons ou parties de canton. Cette somme représente 30 000 €.

Les demandes sont enregistrées par les MDR, les éducateurs, les missions locales, les CCAS et toutes les structures sociales en lien avec les jeunes en difficulté. Ces demandes sont étudiées dans un comité d'attribution, comportant des élus locaux et des conseillers généraux éventuellement. Une somme de 5 000 dossiers environ étudiés par an.

Voilà pour les fonds locaux.

Pour les actions départementales : 13 actions départementales avaient été financées en 2007, pour un montant de 431,198 millions d'euros. Il y avait en 2006, 12 actions.

Le nombre de dossiers sera communiqué à l'occasion des propositions que nous ferons ultérieurement dans un autre rapport pour 2008.

Au total, les propositions budgétaires pour ce Fonds d'aide aux jeunes 2008 : sur les 774 724 €, 310 000 € sont répartis sur les fonds locaux et 464 724 € pour les actions départementales.

Une nouveauté : depuis octobre 2007, sont pris en compte, en dehors des demandes de logement pour les jeunes en difficulté, des accès au soin, bien entendu après étude pour savoir s'ils ont satisfait aux obligations de droit commun.

Voilà, M. le Président, chers Collègues, ce rapport sur le Fonds d'aide aux jeunes qui nous est imparti.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à Mme Geoffroy.

Mme GEOFFROY : M. le Président, chers Collègues, mon intervention sera très brève. Elle concerne les questions liées à la santé, puisqu'on se rend compte aujourd'hui dans l'accompagnement des jeunes que les missions locales en particulier sont en réelle difficulté. Il est vrai que dans le passé, les fonds d'aide aux jeunes sur la partie actions départementales ne finançaient pas le soin bien entendu, mais finançaient l'accompagnement et l'accès aux soins.

Or aujourd'hui, plus personne, ni les collectivités ni l'État n'ont le souhait d'aider et d'accompagner les jeunes en difficulté, et notamment ceux qui sont en recherche d'emploi dans les missions locales.

Je vois bien qu'un premier effort a été fait avec des aides possibles dans le domaine de la santé. Mais je voulais souligner l'importance de ce dossier et le fait qu'aujourd'hui les missions locales, les structures d'accompagnement à l'emploi sont sans solution sur ces questions-là. On sait que c'est important car les jeunes ne vont plus voir le médecin depuis qu'ils ont quitté l'école. Aujourd'hui il y a un accès plus facile, plus simple avec les structures départementales, mais pour les jeunes étudiants. Et il y a donc tout un pan de la population jeunes demandeurs d'emploi qui n'est pas touché aujourd'hui et qui de toute façon ne va pas dans les structures lyonnaises, financées aujourd'hui pour partie par l'État.

Voilà, je souhaitais attirer l'attention du Département sur ce sujet, en espérant que nous trouverons une solution pour partie au Département.

M. LE PRÉSIDENT : On peut sans problème partager l'espérance ou l'espoir.

Mme GEOFFROY : Plus que cela, M. le Président, il faut aussi réaliser.

M. LE PRÉSIDENT : L'espérance, sans problème. L'espoir, on va voir.

Nous regarderons comment les choses se font.

D'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Je le mets aux voix. Quels sont ceux qui sont d'avis de l'adopter ? Adopté à l'unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à Mme Vottero pour présenter le rapport suivant.

RÉMUNÉRATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX RECEVANT DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE. (Modes d'accueil et adoption).

Mme VOTTERO, rapporteur : M. le Président, ce rapport concerne la rémunération des accueillants familiaux recevant des personnes âgées et/ou handicapées bénéficiaires de l'aide sociale.

Ce rapport consiste à revaloriser la rémunération sur le volet indemnité d'entretien. C'est donc une juste chose, c'était une réclamation de la part des accueillants familiaux. Dans le Rhône, ils ne sont pas très nombreux : 74 foyers seulement. Et on constate, que ce soit au niveau des personnes âgées mais également au niveau des personnes handicapées, qu'un certain nombre de familles aimeraient pouvoir adopter cette solution pour leurs proches, la solution chez eux n'étant pas possible, de les garder à domicile non plus, les prendre dans la famille non plus, et redoutant l'établissement d'hébergement.

C'est une solution, à mon avis. J'étais assez réticente voici quelques années à ce sujet, je ne suis toujours pas d'un enthousiasme débordant, mais je me rends compte que cela correspond à la demande de plus en plus de familles.

Donc si nous pouvons de notre côté, en rémunérant un peu mieux, augmenter le nombre d'accueillants, ce sera bien.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je donne la parole à M. JP Delorme.

M. Jean-Paul DELORME : M. le Président, à l'occasion de l'intervention de Mme Vottero, je voudrais formuler un vœu concernant un rapport de ce matin sur l'accueil mère-enfant, avec le changement de l'accueil à l'IDEF. Je formule le même vœu pour les mères en difficulté, qui pourrait se faire aussi par l'intermédiaire d'accueillants familiaux.

Nous avons des associations, il y a l'IDEF, des foyers. Je trouve que la solution par accueil familial dans un foyer serait aussi une très bonne idée.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai bien compris ce que vous avez dit.

Il est bien certain qu'il y a à multiplier les modes d'accueil, aussi bien pour les jeunes que pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées, que tout n'est pas figé et qu'il faudra dans les années qui viennent avoir l'ouverture pour regarder tout cela. Très naturellement, cela ne veut pas dire du tout que quand on n'est pas en établissement, c'est moins cher. C'est même plutôt plus cher, mais ce n'est pas tout à fait la même chose, le même accueil.

Il faut ouvrir un panel de solutions pour tout le monde. Vous l'avez suggéré l'un et l'autre, je crois que c'est la bonne direction.

Je mets aux voix le rapport présenté par Mme Vottero. Quels sont ceux qui sont d'avis de l'adopter ? Adopté à l'unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Fialaire pour présenter le rapport suivant.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE TARIFICATION DES SERVICES PRESTATAIRES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE.
(Prestations individuelles à domicile – PA-PH)

M. FIALAIRE, rapporteur : M. le Président, mes chers Collègues, dans le cadre de notre politique départementale de pilotage de la politique gériatrique, ce rapport nous propose des conditions de tarification des services prestataires d'aide à domicile, qui apportent au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées une assistance pour les actes quotidiens de leur vie.

Ces services sont soumis soit à l'agrément qualité préfectoral, après avis de la Direction départementale du Travail, soit à l'autorisation du Président du Conseil général. Et pour les services qui choisissent cette autorisation, ils peuvent être soumis aussi à la tarification par le Président du Conseil général.

Depuis la loi de décembre 2005, nous avons d'abord mandaté un cabinet d'audit en 2006 pour analyser un panel de vingt services de structures et de lieux d'intervention différents.

Nous avons eu un comité de suivi avec plusieurs réunions pour présenter les orientations, des échanges aussi nombreux avec les services qui avaient bien accepté d'être audités.

Et il en était ressorti sur le budget 2005 un coût moyen horaire d'à peu près 16,70 €, avec une fourchette de 14,50 € à plus de 19 €.

Depuis, nous avons appliqué l'augmentation liée au taux d'inflation, ainsi que la mise en œuvre de la convention collective des personnels d'aide à domicile. Et notre collectivité a délibéré pour une réévaluation du tarif de référence départemental de 17,50 € par heure pour les bénéficiaires de l'aide ménagère et de l'allocation départementale personnalisée à l'autonomie, alors qu'elle est de 17,19 €, fixée par l'État, pour les personnes handicapées.

Les enjeux de la tarification départementale doivent nous permettre d'accompagner les services vers une qualité et un service encore plus adaptés pour les personnes âgées dépendantes.

Nous avons fixé plusieurs critères :

Le respect d'une charte qualité départementale (La charte est annexée au rapport).

Une définition de plusieurs indicateurs départementaux qui sont :

1. Le taux de charge de fonctionnement, que l'on souhaite ne pas voir dépasser 7,5 % du coût d'intervention.

2. Le ratio de personnels administratifs, fixé à un équivalent temps plein pour au moins 12 000 heures d'intervention.

3. Un ratio d'encadrement : un équivalent temps plein pour au moins 30 000 heures d'intervention.

4. Un taux de qualification que l'on souhaite voir s'élever entre 40 et 60 %.

5. Un taux d'intervention d'au moins 80 %, qui est la proportion des nombres d'heures effectuées auprès des personnes.

Nous avons aussi souhaité ajouter l'engagement par les services de l'utilisation de l'outil de télégestion, qui permet à la fois des facilités de paiement, un meilleur contrôle et aussi un service rendu à tous les services d'aide à domicile.

Enfin, nous proposons une tarification individualisée : à ce jour, 45 services sont autorisés. Simplement 26 peuvent prétendre à la tarification, et un certain nombre a fait la demande. Ce qui est proposé, c'est de fixer pour les bénéficiaires le tarif de référence départemental applicable sur l'ensemble du territoire, et que les services facturent au Département le différentiel après analyse et autorisation de leur budget.

La mise en place de cette tarification, si elle se mettait en place rapidement en 2008, aurait un coût estimé à peu près à 627 000 € pour 2008 pour les heures d'ADPA et de PCH aussi pour les services qui seraient autorisés et tarifés.

Voilà la proposition qui est faite.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je veux simplement signaler la grande importance de ce rapport, parce que tarifer, cela veut dire forcément regarder, accorder ou ne pas accorder, et faire que tout le monde ne soit pas au même prix. Pas partout, là où il n'y a qu'un service, il n'y a rien, sinon c'est aussi une concurrence entre services. Je crois qu'il ne faut pas l'oublier, notamment en milieu urbain.

Tout cela est l'apparition d'entreprises d'aide à domicile qui sont labellisées au niveau national par le ministère et qui n'ont pas besoin de notre arrêté de tarification.

Nous avons donc une grande diversité dans l'aide à domicile qui se met en place petit à petit. Cela va devenir un secteur d'activité important, non délocalisable par définition. Il ne faut donc pas traiter cela à la légère.

Je voudrais remercier M. Fialaire et tous les services qui ont travaillé avec lui sur cette question. C'est un premier rapport, pour faire une première approche, et nous aurons à affiner tout cela dans les années qui viennent.

Avez-vous des interventions ? Je donne la parole à Mme Vottero.

Mme VOTTERO : Pour vous dire que nous avons aussi cette appréciation. C'est-à-dire que ce rapport correspond à un réel besoin de clarifier, si ce n'est plus, les usages et les pratiques d'un certain nombre de services d'aide à domicile.

Nous espérons que cela sera sous peu suivi par un rapport sur les tarifications des accueils de jour, que nous attendons depuis un moment.

Enfin, dire que pour nous ce rapport est très important parce qu'il n'est pas, comme il pourrait sembler d'abord, uniquement technique, il vise surtout à modifier totalement les pratiques des services à domicile par la signature avec eux d'une charte qualité départementale. Et pour nous, c'est vraiment quelque chose de très important.

Notre inquiétude, car nous en avons une tout de même, a trait au respect de cette charte. Nous allons nous donner, j'espère, les moyens de contrôler, mais ce sera une réelle difficulté pour mesurer sa mise en œuvre, qui est plus facile à mesurer dans un établissement qu'avec un service à domicile. La satisfaction des bénéficiaires, il faut pouvoir savoir l'apprécier, et pas, comme certains l'ont fait au cours de l'enquête dont vous avez parlé, se contenter de faire remettre à la personne âgée par son aide à domicile : « Êtes-vous content du service ? » Je ne vois pas bien la personne répondre : « Non, Mme Unetelle, cela ne va pas du tout. »...

Nous savons, et vous le savez aussi qu'à l'heure actuelle très peu de services font tout ce qui est recommandé dans la charte : remettre un livret d'accueil aux bénéficiaires, et pour cause, ils n'en ont point. Les devis ne sont pas pratiqués. La visite d'un responsable avant la mise en place de l'intervention n'est pas systématique, cela arrive parfois. L'intervenant n'est que rarement présenté au bénéficiaire. Et enfin, le service ne respecte pas toujours le plan d'aide stipulé pour l'ADPA ou la PCH, et qu'il diminue les heures d'intervention préconisées, ceci pour différentes raisons (pas assez de personnel, etc.).

Pour terminer, nous n'évoquons qu'avec une grande prudence un article de la convention qui concerne la continuité des interventions par le service lui-même ou avec un autre organisme, les samedis, dimanches, jours fériés, nuits et congés du personnel, et ce pour tous les bénéficiaires. Lorsqu'on sait la difficulté que vivent au quotidien les services, on pense que c'est un joli vœu pieu mais que ce sera difficile à réaliser.

Néanmoins, nous sommes satisfaits par le contenu de la charte, et nous sommes en souci de la façon dont elle sera respectée.

M. LE PRÉSIDENT : De temps en temps, des vœux pieux sont des buts à atteindre. On sait au moins où l'on va. On y arrivera la première fois, la deuxième fois, on essaiera. Tout ne sera pas parfait du premier jour, et je suis bien sûr que nous aurons à revenir sur ce rapport.

D'autres interventions ?

Je mets aux voix le rapport présenté par M. Fialaire. Quels sont ceux qui sont d'avis de l'adopter ? Adopté à l'unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Fialaire pour présenter le rapport suivant.

NOUVELLES CONVENTIONS TRIPARTITES - ÉTABLISSEMENTS HÉBERGEANT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES. (Établissements personnes âgées)

M. FIALAIRE, rapporteur : Pour faire suite à l'intervention de Jacqueline Vottero sur les accueillants familiaux, nous venons de parler des services d'aide à domicile. Il reste aussi à parler de la tarification des accueils de jour, nous allons maintenant parler des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes pour les nouvelles conventions tripartites.

Je rappelle que nous arrivons au terme du premier délai des conventions tripartites signées entre les établissements, les services de l'État et le Conseil général, qui ont visé à améliorer la qualité de l'accueil des personnes âgées dépendantes.

145 conventions ont été signées, 21 étaient sur le point de l'être. Sur les 18 000 places, il y avait en gros moins de 6 000 places médicalisées avant ces conventions, il y en a maintenant plus de 12 000. C'est-à-dire que l'on est passé de 33 % à 69 % de places médicalisées, ce qui correspondait à l'orientation de notre schéma départemental gérontologique qui visait à une médicalisation des places d'hébergement des personnes âgées dépendantes.

Cela a permis de créer plus de 830 emplois équivalents temps plein. Plus de 44 emplois dans l'animation, pris en charge par la section hébergement. Plus de 55 postes d'ASH équivalents temps plein. Plus de 30 postes équivalents temps plein de psychologues. Et plus de 700 emplois équivalents temps plein d'aides-soignantes.

Parallèlement, notre collectivité a aussi versé plus de 7 millions d'euros dans le cadre de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des lits, pour un montant de 3 050 € par lit dans le cadre de ces conventions.

Ce qui vous est proposé :

Tout d'abord, de passer à la deuxième génération de ces conventions tripartites, de les renouveler, mais après avoir évalué les moyens mis en place lors de la première convention tripartite.

En second lieu, de reproduire des réunions de négociation afin de fixer les objectifs et les moyens nouveaux.

Enfin, de finaliser le projet de conventionnement et la signature de la convention tripartite deuxième génération.

Des conventions que nous proposerons sur cinq ans, avec aussi des avenants puisque nous proposons à nouveau des subventions à hauteur de 3 050 € par lit pour toutes les mesures d'amélioration de ces conventions, à condition que les lits soient habilités à l'aide sociale et dans le cadre de ces conventions tripartites.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à Mme Vottero.

Mme VOTTERO : Notre groupe votera ce rapport concernant les conventions deuxième génération d'une durée de 5 ans qui seront à conclure avec les EPHAD et la DDASS, et surtout qui seront validées au vu des résultats de l'évaluation conjointe des progrès obtenus depuis la date de la première convention.

Cela vient bien corroborer ce que je disais tout à l'heure concernant les services de soin à domicile. L'amélioration de la prise en charge des personnes âgées en établissement par une démarche qualité, nous semble plus facilement mesurable en établissement que pour les services à domicile.

Nous sommes pour.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Fischer.

M. FISCHER : M. le Président, nous voterons ce rapport.

Mais nous souhaiterions que notre assemblée, par la voix de ses services et de son Vice-président, puisse demander aux chefs d'établissement de faire toute la transparence sur la formation des prix, notamment sur les hausses qui interviennent, ceci pour les résidents et leur famille surtout, puisque lorsqu'on est en EHPAD (établissement d'hébergement pour personne âgée dépendante), malheureusement, les résidents ne sont pas à même le plus souvent d'avoir une vision claire de la gestion et des coûts réels en établissement.

Ce sont des coûts importants. Le reste à charge est important. Et il est toujours surprenant de découvrir la nouvelle tarification, puisque vous avez dû prendre si je ne m'abuse un arrêté pour la nouvelle tarification dans la dernière semaine de décembre ?

M. LE PRÉSIDENT : Nous essayons d'en faire le plus possible.

M. FISCHER : Pour les résidents ou leur famille, découvrir simplement le nouveau tarif sur un tableau d'affichage.

Et le problème, c'est le reste à charge, car bien souvent, dans l'application et dans les hausses qui sont notamment notifiées, c'est quelques difficultés.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez raison, et là il y a un petit problème : très souvent on dit que c'est le Conseil général qui a augmenté.

M. FISCHER : C'est ce que je dis toujours. (*Rires*).

M. LE PRÉSIDENT : C'est normal.

Je dois vous dire, mon cher Collègue, qu'ils ont bien compris que c'était vous qui augmentiez, parce qu'ils connaissent votre influence au sein de notre assemblée, et que sans vous rien ne se fait. Et que vous votez toujours les dépenses. Donc ils sont habitués que votant toutes les dépenses, cela entraîne forcément des recettes.

Mais je crois qu'il faut bien entendu assumer notre responsabilité. La plupart du temps on est loin de donner ce qui nous est demandé comme prix de journée. Toujours, nous donnons moins que ce que nous demande l'établissement. Peut-être d'ailleurs qu'il faudra qu'un jour on écrive nous-mêmes aux gens.

Mais on ne peut pas demander plus de services, plus d'agents et moins de dépenses. C'est un peu compliqué peut-être à dire, mais c'est tout de même relativement évident.

Nous allons essayer de le dire, M. Fialaire prendra l'attache des directeurs d'établissement lorsqu'il les réunira, pour que l'on arrive à quelque chose qui soit correct, où chacun prend sa responsabilité et où on explique ensemble aux familles que l'on ne peut pas faire mieux avec moins. Cela n'existe pas.

D'autres interventions ?

Je mets aux voix le rapport présenté par M. Fialaire. Quels sont ceux qui sont d'avis de l'adopter ? Adopté à l'unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Durand pour présenter le rapport suivant.

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE. (Logement)

M. DURAND, rapporteur : M. le Président, la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale est un outil qui vise, dans l'agglomération lyonnaise, à l'éradication des formes d'habitat précaire qui se sont développées depuis 2001 et qui concernent 280 personnes sans-abri réparties sur 22 sites.

L'État a confié à l'ALPIL cette mission qui se déroulera sur les années 2008 et 2009.

Un comité de suivi et de pilotage présidé par le Préfet associera les institutions publiques et les associations.

Les objectifs sont les suivants : permettre l'élaboration d'une connaissance partagée sur la situation générale de l'habitat précaire. Réaliser un état des lieux précis des sites occupés et une analyse approfondie de leur peuplement. Résorber l'habitat précaire. Élaborer des réponses pérennes et adaptées pour limiter le nombre de squats dans l'agglomération lyonnaise.

Le coût total pour l'année 2008 est évalué à 191 360 € TTC, avec le financement prévisionnel réparti de la manière suivante : État 80 000 € ; Communauté urbaine de Lyon 55 680 € ; Département 55 680 €.

Il vous est demandé aujourd'hui de vous prononcer sur le principe de la participation du Département à cette action, ainsi que sur le montant de la contribution financière à hauteur de 50 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Qui souhaite prendre la parole sur ce rapport ?

Je mets aux voix le rapport présenté par M. Durand. Quels sont ceux qui sont d'avis de l'adopter ? Adopté à l'unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Pignard pour présenter le rapport suivant.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE. (Médiathèque départementale)

M. PIGNARD, rapporteur : Il s'agit du schéma départemental de la lecture publique.

Voici quelques mois, nous avons présenté un schéma départemental de l'enseignement musical, qui avait une grande importance, puisqu'il s'agissait d'augmenter d'une façon importante l'aide du Département aux conservatoires répartis dans tout notre territoire. Là il s'agit davantage d'un schéma cadre, avec quelques différences, c'est que la lecture publique fait partie des compétences qui nous ont été accordées par l'acte I de la décentralisation, et que depuis 20 ans les réseaux des bibliothèques se sont développés dans tout le département.

Aujourd'hui, il faut savoir que parmi les 275 communes de moins de 12 000 habitants concernées par ce rapport, 208 ont signé une convention avec le Département, et pour lesquelles la médiathèque départementale apporte à la fois des documents de toute nature mais aussi une aide logistique et des séances de formation.

Il faut savoir que nous consacrons actuellement 1,8 million d'euros à peu près dans notre budget pour cette lecture publique, que la médiathèque départementale emploie 33 personnes en équivalent temps plein, et que les réseaux des bibliothèques représentent 2 040 bénévoles, avec également des salariés payés par les villes. Donc c'est un réseau important.

En quoi consiste ce schéma départemental ?

Nous avons constaté, après un audit assez fouillé, qu'il y avait des inégalités dans ce département, que des secteurs étaient beaucoup plus couverts que d'autres. Qu'il y avait aussi de trop grandes disparités entre les types de bibliothèques. Et je crois que l'objet principal de ce rapport, c'est d'essayer de faire un réseau plus hiérarchisé, avec la notion nouvelle de quatre types de bibliothèques ou de médiathèques :

Ce que nous appelons les médiathèques à vocation territoriale, qui permettront de structurer un territoire, et généralement le cadre choisi sera la plupart du temps celui de l'intercommunalité.

Des bibliothèques que l'on appellera B1, qui respectent les normes minimales recommandées par l'État.

Des bibliothèques B2, plus modestes, appelées bibliothèques de proximité.

Enfin, pour les toutes petites communes, un dernier type de bibliothèques, B3, qui offrira uniquement des prêts d'imprimés.

Le but de ce schéma est d'essayer de mieux hiérarchiser notre réseau pour qu'il soit plus efficace, qu'il couvre tout le département.

Un deuxième point qui est important également, c'est que nous avons actuellement un déficit de supports audiovisuels, puisque dans les 349 000 prêts que nous concédons chaque année, 57 % sont constitués de livres, et l'ambition de ce rapport est aussi de mettre à la disposition du public davantage de médias nouveaux.

Puis, un troisième point, c'est que la médiathèque s'engagera aussi davantage dans d'une part les formations de personnels, car c'est une demande, notamment des bénévoles, mais aussi de pouvoir faire des complémentarités avec d'autres compétences que nous avons. On vient de parler des personnes âgées, on pourrait parler de l'hôpital, on pourrait parler de publics en difficulté, bien qu'il y ait aussi des actions pour ces publics dits spécifiques, pour les inciter à davantage lire ou pouvoir avoir accès aux documents audiovisuels.

Il s'agit d'une sorte de loi-cadre, il ne s'agit pas comme pour la musique de dire : « On va mettre des moyens supplémentaires », nous en mettrons chaque année davantage, mais aussi en fonction des préconisations qui seront faites par notre médiathèque, et qui auront en quelque sorte un rôle d'évaluation.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Qui souhaite prendre la parole sur ce rapport ?

Mme CHUZEVILLE : M. le Président, chers Collègues, je voudrais insister sur l'importance de ce rapport mais également sur la nécessité d'articuler ce schéma de la lecture publique avec nos collègues, qui ont quelquefois des difficultés à constituer un fonds important au niveau de leur CDI. Et mettre en réseau nos bibliothèques, nos médiathèques avec les collègues, serait apporter au sein de nos établissements scolaires un outil vraiment fort intéressant pour nos élèves.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. D'autres interventions ?

Je mets aux voix le rapport présenté par M. Pignard. Quels sont ceux qui sont d'avis de l'adopter ? Adopté à l'unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à Mme Vullien pour présenter le rapport suivant.

SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS INTERURBAINS DU RHÔNE. (Transports départementaux).

Mme VULLIEN, rapporteur : M. le Président, mes chers Collègues, il s'agit du schéma directeur d'accessibilité des transports interurbains du Rhône.

Suite à la loi du 2 février 2005, loi qui précise : pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, cette loi oblige les autorités organisatrices de transports à établir un schéma directeur d'accessibilité des services de transports afin de permettre une meilleure accessibilité du réseau aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Nous avons dix ans pour nous mettre en conformité avec cette loi, pour atteindre les objectifs au 12 février 2015. On voit donc qu'il y a là peu de temps pour se mettre à niveau, parce qu'il y a énormément à faire.

D'ailleurs, cette loi rappelle les objectifs qui sont élargis lorsqu'on parle de handicap. En fait, lorsqu'on parle de handicap, c'est une notion très large. C'est à la fois les handicaps moteurs, sensoriels et cognitifs, psychiques, mais même temporaires. C'est-à-dire que quelqu'un avec un bagage, quelqu'un qui s'est cassé une jambe, quelqu'un avec une poussette est considéré comme une personne à mobilité réduite. Cela veut dire globalement à peu près tout le monde.

Hier, au SYTRAL, nous avons présenté ce même dossier pour l'autorité organisatrice du SYTRAL. Même si on n'a pas pu siéger faute de quorum (je rappelle au passage à mes chers collègues qui sont au SYTRAL de bien vouloir venir à la séance la semaine prochaine, même si on n'a pas besoin de quorum cette fois-ci), on a rappelé hier qu'en gros c'était 30 % de la population qui se trouvait en situation de PMR.

Donc pour pouvoir mettre en accessibilité, on doit regarder l'ensemble de notre réseau, mais notre réseau a des niveaux différents.

On considère le niveau 1 jusqu'au niveau 5.

- Le niveau 1, les lignes régulières, dites les lignes fortes, soit une centaine de lignes en accès direct autour de Lyon.

- Le niveau 2, ce sont les lignes régulières, dites de desserte locale, soit à peu près 200 lignes. Celles-ci desservent des zones moins urbanisées et rabattent le flux sur les gares ou les communes principales de notre département.

- Le niveau 3 est quelque chose d'important, puisque ce sont les transports à la demande, et qu'il y a 58 lignes pour 114 communes.

- Le niveau 4, ce sont les transports scolaires. Je rappelle au passage : 398 lignes scolaires pour 1 200 services, et chaque jour nous transportons 25 000 élèves demi-pensionnaires.

- Les nouvelles navettes OÙRA : ce sont 11 navettes qui correspondent avec les TER à destination de Lyon, depuis Belleville, Villefranche, Condrieu, Amplepuis, l'Arbresle et Tarare.

Il s'agit pour se mettre à niveau pour cette loi, de s'organiser dans une triple logique :

- Structurer le réseau de desserte vers l'agglomération lyonnaise, puisque l'agglomération lyonnaise représente 75 % des habitants de notre département.

- Rabattre les voyageurs sur les centres urbains et les pôles intermodaux.

- Assurer une desserte fine des déplacements locaux.

Il va de soi que nous devons travailler avec les autres autorités organisatrices de transports que sont le SYTRAL, la Région, et les services des transports des agglomérations telles que Villefranche avec la STAM, qui est actuellement en train de se mettre également à niveau, parce que toutes les autorités organisatrices doivent répondre à cette loi, mais ne vont pas y répondre de la même façon.

On doit à la fois tenir compte bien évidemment des points d'arrêt, il ne s'agit pas que nos véhicules soient à niveau, mais comment va-t-on jusqu'au point d'arrêt ? Il y a là un travail à faire avec les communautés de communes et la Communauté urbaine.

Que tout notre matériel roulant soit mis petit à petit à niveau : on ne va bien sûr pas demander à nos exploitants de changer tout le parc d'un coup.

On voit qu'il faut à la fois une mise en place d'un transport à la demande qui soit zonal, que tous les véhicules petit à petit soient accessibles. Il y a un grand parcours à faire de travail, et cela va nous coûter, on le sait, en gros 2 à 3 millions d'euros par an.

Voilà le sujet, qui est un sujet important mais que l'on ne pourra pas résoudre en une seule année.

M. LE PRÉSIDENT : C'est bien pour cela qu'il faudra revenir. Je donne la parole à M. Baraduc.

M. BARADUC : Je voudrais simplement préciser très rapidement que ce rapport a été présenté à la commission exécutive de la Maison départementale MDPH, et qu'ils ont été très satisfaits. La commission exécutive a réuni toutes les parties et les représentants des personnes handicapées, et ils ont été très satisfaits.

M. LE PRÉSIDENT : C'est donc signe que cela va coûter cher. Je donne la parole à M. Rivalta.

M. RIVALTA : Je trouve qu'il y en a un peu assez de ce principe où on vote des lois à Paris et, paquet cadeau, vous vous débrouillez pour faire cela.

Nous, cela va nous coûter entre 30 et 40 millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez cent fois raison, sauf que, si vous connaissez un gouvernement qui n'a pas fait cela, il faut me le dire.

M. RIVALTA : Je croyais qu'avec la rupture, cela se passerait différemment.

M. LE PRÉSIDENT : C'est toujours pareil.

(Discussion générale).

Je mets aux voix le rapport présenté par Mme Vullien. Quels sont ceux qui sont d'avis de l'adopter ? Adopté à l'unanimité.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Constatant que le quorum est atteint, je donne la parole à M. Polga pour présenter le rapport suivant.

DÉCENTRALISATION DANS LE DOMAINE ROUTIER – CONVENTION RELATIVE À L'EXPLOITATION DES VOIES RAPIDES (VIABILITÉ HIVERNALE ET INTERVENTIONS DE SÉCURITÉ). (Direction des routes départementales).

M. POLGA, rapporteur : Il s'agit d'une convention relative à l'exploitation des voies rapides, qui concerne notamment l'intervention pour la viabilité rurale et pour les interventions de sécurité.

Le décroisement des réseaux routiers nationaux et départementaux, qui résulte de la loi relative aux libertés et responsabilités locales, implique que leur exploitation soit confiée à deux entités distinctes en lieu et place de la Direction départementale de l'Équipement du Rhône, qui intervenait antérieurement pour le compte de deux maîtres d'ouvrage : l'État et le Département.

Le partage des organisations étant maintenant effectif, il convient de définir les limites des interventions d'exploitation des équipes de la DIR Centre Est et du Département.

Dans le but de garantir la continuité du service et la sécurité des usagers des voies rapides urbaines de l'agglomération lyonnaise, il est nécessaire de définir les modalités d'exploitation des voies rapides aux limites entre les domaines routiers départementaux et nationaux.

Et finalement, une convention vous est proposée, qui a été validée par la commission à l'unanimité. Nous vous demandons d'entériner cette convention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup.

Pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Mes chers Collègues, j'ai un petit problème. Je vais vous l'exposer, et je ferai comme d'habitude, suivant votre décision. (*Rires*).

Nous avons perdu un rapport, qui est l'aide à la restauration du patrimoine architectural, que l'on aurait dû passer à cette séance. Les gens attendent leur subvention.

Il s'est perdu.

Et soit vous acceptez de le passer maintenant par un amendement au rapport 6-23 de Mme Chuzeville, soit vous me dites que ce n'est pas possible et on le fera une autre fois.

Vous êtes d'accord ?

M. RIVALTA : Nous sommes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

M. Pignard est chargé de présenter l'amendement.

AMENDEMENT : AIDE À LA RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT. (Service Culture).

M. PIGNARD, rapporteur : Il s'agit bien d'un amendement, qui concerne cinq opérations de patrimoine :

1) Le fort du Bruissin : nous vous sollicitons pour une aide annuelle de 90 000 € pour la commune de Francheville.

2) La Fondation de Fourvière : une opération de restauration des toits de la basilique.

M. LE PRÉSIDENT : La Ville mettra autant.

M. PIGNARD, rapporteur : 1,7 million d'euros.

3) L'ÉCCLY, qui est là aussi à l'Antiquaille.

M. LE PRÉSIDENT : Même chose avec la Ville, et la Région.

M. PIGNARD, rapporteur : Un engagement de 720 000 €.

4) La Société des amis d'André-Marie Ampère, pour 5 000 €.

5) La chapelle Notre-Dame de l'Île Barbe, pour 21 570 €.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Qui demande la parole sur ce rapport ? Personne.

Je le mets aux voix. Quels sont ceux qui sont d'avis d'adopter cet amendement ? Adopté à l'unanimité.

(L'amendement est adopté à l'unanimité).

Mes chers Collègues, je vous remercie d'avoir adopté cet amendement qui permettra de réaliser ces opérations de sauvegarde de notre patrimoine architectural.

Vœu : « Pour que l'identité de notre département soit affichée sur les plaques des véhicules immatriculés dans le Rhône ».

M. UBAUD : M. le Président, rapidement pour présenter un vœu que je souhaitais soumettre à notre assemblée, relatif à la nouvelle réglementation européenne qui a modifié le système d'immatriculation des véhicules automobiles.

Comme vous le savez, dorénavant le système d'immatriculation des véhicules est géré au niveau national, avec non plus une affectation par véhicule mais par propriétaire de véhicule pour une affectation à vie, et la conséquence de la nouvelle application de cette directive européenne, c'est la disparition de l'identification du département dans les numéros minéralogiques et sur les documents tels que la carte grise.

On sait qu'une part très importante de la population est attachée à cette identification départementale, et on sait aussi que parfois l'existence même du département est remise en cause. J'ai d'ailleurs lu dans la presse récemment qu'un de nos collègues disait que lui était du XXI^e siècle et qu'il ne pouvait pas soutenir une institution comme la nôtre de la III^e République, donc les choses sont menacées même de l'intérieur parfois.

Et un certain nombre de départements tels que l'Essonne, l'Ardèche, la Gironde, la Haute-Garonne, le Loir-et-Cher, la Haute-Vienne, l'Ain, la Vendée ou encore le Pas-de-Calais ont saisi l'une des possibilités de la réglementation européenne qui permet d'ajouter sur les documents d'immatriculation et sur les plaques minéralogiques, ce qui est appelé un « signe d'identification régionale », en clair, de pouvoir conserver les numéros des départements sur les documents et les plaques d'immatriculation.

Et je proposais que notre département du Rhône se joigne aux autres départements pour offrir cette possibilité dans cette nouvelle réglementation.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, mon cher Collègue. Je crois qu'en effet cette immatriculation avec le numéro du département a acquis au fil du temps un sens qui va bien au-delà du simple rappel mnémotechnique de l'ordre alphabétique des départements. Et je ne peux que vous conseiller à toutes et à tous, mais pour ceux qui ne connaîtraient pas, je leur ferai tenir à disposition, un article publié par le journal *La Croix*, qui sur ce point est excellent, avec un article de M. Michel Waitrop, qui cite M. Colardelle, qui est le Directeur du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée : « *Les citoyens ont besoin de se raccrocher à une échelle de territoire où ils peuvent avoir l'impression de contrôler les organes de décision, une échelle de solidarité, d'une certaine façon cela explique la réussite administrative et psychologique des départements qui bénéficient d'un attachement de leurs habitants d'autant plus grand à l'heure de la mondialisation* ».

Vous lirez cet article, et je pense que l'on peut satisfaire à la demande de notre collègue. On verra à mettre en place un système où on mettra à la disposition de tous les habitants du département un système autocollant avec le « 69 Rhône ».

Pas d'opposition ? Adopté.

* Le vœu est adopté à l'unanimité.

Nous avons ainsi terminé l'étude de tous les rapports soumis à l'assemblée plénière du Conseil général.

HOMMAGE AUX CONSEILLERS GÉNÉRAUX SORTANTS

Avant de prononcer la clôture de cette session, je voudrais saluer nos collègues qui ont décidé de ne pas être candidat au renouvellement de leur mandat. Ils sont nombreux cette année. Et toutes et tous ont apporté à notre assemblée une part d'eux-mêmes qui a largement fait la qualité de nos débats. On vient de démontrer encore aujourd'hui que cette qualité n'est pas feinte et que si nous avons très naturellement chacune et chacun d'entre nous des valeurs, des choix, des options politiques, nous avons aussi le souci, une fois élus, de travailler ensemble à rechercher quelles sont les meilleures mesures pour les habitants de notre département.

Mme De Coster, qui est conseillère élue du 9^e canton de Lyon, siège parmi nous depuis 2001.

Vous la connaissez, elle est gentille, ouverte, modeste, mais déterminée. Je veux lui dire un grand merci pour l'aide qu'elle nous a apportée, notamment pour gérer le Service départemental d'incendie et de secours. Ce n'était pas évident, ce n'était pas facile du tout pour elle, elle aurait pu s'en tenir à des positions partisans et dire : « Cela suffit, je ne vous aide pas », et on aurait probablement échoué. C'est parce que parfois on sait aller au-delà de ce qui pourrait être l'intérêt du parti, que l'on arrive à construire des choses. Et si on est arrivé je crois à reconstruire ou construire même, sur de bonnes bases, notre Service départemental d'incendie et de secours, on le doit pour une large part à Mme De Coster, qui n'a jamais hésité à être un peu impopulaire parfois, à payer de sa popularité, pour arriver au résultat. Et je veux souligner le rôle qu'ont les élus : ce n'est pas toujours de dire oui, de toujours céder, de courir derrière, mais c'est d'être aussi devant pour créer les conditions d'institutions pérennes et répondant à l'intérêt général.

Il n'y a pas que le Service départemental d'incendie et de secours qui a intéressé notre collègue, elle a toujours montré un grand intérêt pour tous les dossiers de personnels. C'est plutôt un peu rébarbatif car c'est archi-réglementaire et très formel, mais c'est aussi très important. Et elle a beaucoup participé à toutes les réunions des instances paritaires du Conseil général et de l'IDEF. Et comme cela ne suffisait pas, la CLI, dans laquelle se trouve son canton, a bénéficié de son action.

Donc c'est une action dans beaucoup de domaines, très forte, très marquée, avec une vraie personnalité. Et je voulais vous dire tout simplement, au moment où vous ne siégerez plus à l'assemblée départementale, un très grand merci pour tout ce qui a été fait.

Personne n'oubliera ce que vous avez pu faire parmi nous.

Mme DE COSTER : Je suis très touchée de ce que vous dites. C'est vrai que les sept ans que j'ai passés au Conseil général, grâce à vous et à tous les collègues de l'assemblée, ont été extrêmement agréables, extrêmement intéressants, extrêmement formateurs. Et j'abandonne ce mandat avec beaucoup de tristesse et avec vraiment le sentiment de l'inachevé.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Mme Christiane Bernardin n'est pas aujourd'hui avec nous.

Je crois qu'elle n'avait pas prévu de se retirer. Elle est élue depuis 2001, elle a succédé à M. Georges Perret, et elle s'est impliquée pleinement dans tout son mandat de conseiller général. C'était pour elle une découverte. Elle a beaucoup travaillé dans les commissions Politique de la ville, Insertion, Logement. Elle a pris en charge le Tourisme, et elle s'y est donnée à fond.

Elle a travaillé beaucoup en qualité de Présidente du Comité départemental du tourisme, ce n'était pas très facile pour elle, à un moment où la loi diminuait très sensiblement, pour ne pas dire supprimait, nos compétences dans le domaine du tourisme pour les répartir entre les regroupements communaux et la Région. En général ce n'était pas trop compris par ceux qui recevaient nos subventions... "J'aurais bien volontiers pris le pouvoir..." mais également nos financements, ce qui peut d'ailleurs se comprendre.

Mme Bernardin s'est beaucoup impliquée aussi dans le Comité technique du fleurissement aux côtés de notre ami M. Pouilly qui en est le président inamovible.

Mme Bernardin s'est aussi beaucoup impliquée dans le domaine social. Elle siège dans les commissions locales d'insertion, au CDI, au Fonds social du logement, à la MDPH, au Conseil des familles, elle est toujours très présente dans ces instances.

Je dois dire qu'elle a été présente sans faille au comité du SYTRAL. Elle a toujours appuyé les politiques du SYTRAL, et je crois que cela mérite d'être souligné.

Et elle s'était donné un but : faire créer un collège à Francheville. Elle y est arrivée, Mme Dini m'expliquait que l'utilité n'apparaissait pas toujours, on a pris une grosse loupe et on l'a vu. Donc ce collège, c'est à elle que le devront les habitants de Francheville.

Mais vous savez tous que Mme Bernardin est atteinte par une maladie grave, elle sera opérée dans 15 jours, et comme il est normal, elle va se consacrer à ce combat qui est le combat de la vie. Et elle aura besoin de nous pendant ce temps-là et nous essayerons, chacun à notre place, de lui apporter le soutien et l'amitié que nous lui devons.

Mme GARBRECHT : Mme Bernardin n'est pas ici mais je voudrais dire, au nom de notre groupe et de l'ensemble des collègues je pense, que si vous agissez avec votre intelligence de cœur et d'esprit à la cohésion de cette assemblée, il y a des individus qui sont des médiateurs et avec lesquels on peut parler, avec lesquels on établit des ponts, et Mme Christiane Bernardin fait partie de ceux-là, et je voulais lui rendre hommage.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

M. Paoli siège aussi depuis 2001 parmi nous. Ce n'était pas un nouvel élu puisqu'il était élu depuis 1977 toujours dans le même secteur, celui de Chassieu d'abord, et celui de Chassieu et de Décines ensuite. Il a été Maire, il a siégé à la Communauté urbaine, et il est devenu conseiller général.

Ici, M. Paoli s'est toujours intéressé aux questions qui avaient motivé son engagement politique bien avant d'arriver au Département. Il a toujours participé à la vie associative et sportive. Chaque fois qu'il y avait des associations à défendre, à aider, Jacques Paoli était là. Il l'a fait tout à l'heure avec la communauté arménienne, il était présent au milieu de cette communauté si importante dans le secteur du canton de Décines. Et toutes les associations ont toujours trouvé en lui un avocat, un supporter, et il est évident que la vie sportive, la jeunesse, l'ont toujours beaucoup intéressé.

Un autre secteur où notre collègue s'est impliqué, c'est tout ce qui concerne les questions de personnel. Il avait siégé au sein de la Communauté urbaine dans les instances statutaires du personnel, il a continué à le faire ici. Et j'ai toujours envie de rendre hommage à ceux qui siègent dans ces instances, parce que cela a un aspect un peu rébarbatif et formel, ce n'est jamais très facile, mais cela permet de connaître bien aussi les problèmes du département et les problèmes de nos agents.

Je veux lui dire un grand merci pour tout ce qu'il a fait dans ces instances paritaires.

Il a participé sans faille aux réunions de la commission d'appel d'offres, qui est très technique, au jury pour les collèges également. Et puis à la commission d'orientation du parc de Parilly, à celle des aéroports, au SCOT de l'agglomération secteur est, et au SYMALIM auquel il est attaché. Il aurait bien voulu que l'on trouve une solution pérenne pour le SYMALIM, il ne faut pas se faire trop de soucis, ce qui compte ce n'est pas l'institution administrative, c'est la réalité du parc de Miribel Jonage, et là il existe, il existera encore longtemps et on finira bien par trouver des solutions administratives.

Je veux dire pour tout ce travail, toute cette implication, un grand merci à notre collègue Jacques Paoli.

Après 2001, on va faire un grand saut en arrière, et on arrive à 1994. Qui était élu en 1994 ?

C'est d'abord notre collègue Bernard Roger-Dalbert, qui rejoint le Conseil général au titre du canton de Caluire. Il succède au Docteur Frédéric Dugoujon, mais ce n'est pas son premier mandat, il en a exercé beaucoup d'autres, et tout à l'heure nous avons rendu hommage à ses 43 ans d'implication dans la vie électorale.

Notre collègue a été Conseiller municipal de 1965 à 1983, puis Maire de Caluire de 1983 à 1997.

Il a été Conseiller régional de 1977 à 1994.

Conseiller communautaire de 1971 à 1983.

Puis Vice-président de la Communauté urbaine de 1983 à 1997, et même Premier vice-président de celle-ci de 1995 à 1997.

Il a siégé au SIGERLY, que notre collègue Pouilly connaît bien, de 1998 à 2001.

Et depuis 1994, il siège au sein de notre assemblée.

Chacun a ses domaines d'implication et de prédilection.

Je voudrais d'abord remercier Bernard Roger-Dalbert pour son implication au sein du Conseil d'administration de l'OPAC du Rhône et de la commission d'attribution des logements. Et ce n'est pas une mince affaire, car il y a des réunions hebdomadaires quasiment, parfois plus, pour attribuer les logements et gérer tout ce patrimoine de notre OPAC.

Il a bien sûr travaillé au sein du Département, et je voudrais dire son implication dans le domaine de l'insertion. Je pense que pour lui c'était quand même un domaine un peu nouveau ; ce n'était pas forcément ce qu'il avait fait avant dans ses mandats. Et là, il s'est impliqué avec beaucoup de passion dans le domaine de l'insertion. Cela correspond probablement aussi aux valeurs qui ont inspiré son engagement politique, et je veux là aussi le souligner et lui dire un grand merci.

Il s'est intéressé naturellement à tout ce qui concerne le personnel départemental également. Et en dehors du Département, à des questions d'urbanisme comme le SCOT.

Et puis, je ne veux pas le cacher, et je le garde pour la fin, l'implication personnelle forte de notre collègue dans tout ce qui concerne la Résistance, le Centre d'histoire de la Résistance, la maison dans laquelle le Docteur Dugoujon a accueilli Jean Moulin et là où Jean Moulin a été arrêté, et ce souci de porter haut les valeurs de la Résistance, de la Patrie, qui sont aussi l'une des marques de son engagement passé dans l'armée et ailleurs.

Pour tout cela, je veux dire au nom de tous, un grand merci à notre collègue Bernard Roger-Dalbert.

M. ROGER-DALBERT : Qu'il me soit permis de vous remercier. Je voudrais en quittant cette assemblée vous redire avec émotion combien j'ai été sensible à toute la collaboration que nous avons eue tous ensemble.

Et je voudrais, avant de quitter cette dernière séance publique, vous dire que je vous propose et je m'engage à continuer à travailler à titre bénévole sur trois dossiers dont je m'occupe actuellement.

Vous savez que nous avons réformé le monastère de la Rochette en maison pour l'OPAC, et je travaille déjà avec le Conseil général dans cette maison. Nous allons refaire une maison, grâce à notre ami M. Fialaire, pour personnes handicapées et personnes âgées. Et dans cet ancien monastère, on va faire 30 à 40 logements sociaux.

Je considère donc, si vous en étiez d'accord, puisque des privés peuvent être administrateurs de l'OPAC, et il y en a dans la commission d'attribution des logements sociaux dont je m'occupe, que je pourrais être candidat, si vous m'y autorisez, dans cette commission d'attribution.

Un retraité ne s'arrête pas définitivement de travailler, et je continuerai à travailler à titre bénévole dans ce domaine.

Et je réserve ceci pour la fin, je me suis passionné pour la restauration de la mémoire de la journée du 21 juin 1943, cette maison Jean Moulin, et j'accepterais, si vous en étiez d'accord, de faire partie du groupe de travail, qui a bien milité pour la restauration de cette maison.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

En 1994, une deuxième élue est entrée, c'est Mme Muguette Dini, qui nous a rejoints, au titre du canton de Limonest en succédant à M. Jacques Berger.

Ce n'était pas non plus pour elle quelque chose de tout à fait nouveau puisque depuis 1977, Mme Dini était élue à Écully.

Et dès avant cette date-là, Mme Dini s'est impliquée dans la vie associative de sa commune ou du département puisqu'elle a été élue, ce devait être l'un de ses premiers mandats, Présidente des parents d'élèves et du collège d'enseignement secondaire d'Écully de 1974 jusqu'en 1977. Je soupçonne d'ailleurs qu'elle a été choisie par M. Rigaud parce qu'elle était Présidente de l'Association des parents d'élèves qui devait être composée essentiellement d'opposants au Maire. Voilà comment elle a rejoint le Conseil municipal d'Écully.

Puis tout de suite, un petit problème est apparu, il lui a semblé que les femmes n'avaient pas toute leur place notamment dans la vie politique. Et elle a créé très vite des associations pour défendre la parité. Et maintenant qu'elle est devenue parlementaire, il lui arrive de voter contre les lois pour la parité car elles ne sont pas assez paritaires. C'est pour elle un absolu total.

Dès 1982, elle crée l'Association des conseillères municipales et autres élues du Rhône. Puis elle a créé une Fédération nationale des associations de conseillères municipales.

Après, elle a été membre et Vice-présidente de la Commission permanente européenne des élues locales et régionales. Là elle était trésorière de l'association Elles aussi, association nationale qui regroupe des associations de femmes ayant pour objectif la parité dans les instances élues, et cela depuis janvier 1993.

Mais très honnêtement, l'action de Mme Dini ne s'est pas limitée à veiller à ce que les femmes aient plus de place dans notre système politique. Elle a bien compris une chose toute simple, c'est que la place, il faut la prendre. Alors elle l'a prise, notamment dans notre assemblée départementale, elle est l'une des dix femmes conseillères générales. Et elle a accompli un énorme travail, d'abord en qualité de Présidente de la commission Culture dès son premier mandat, puis ensuite de Vice-présidente du Conseil général en charge des collèges.

Le nombre d'opérations menées sous la houlette de Muguette Dini dans tous les collèges du département, les investissements que nous y avons faits, l'ouverture des collèges sur l'extérieur, je rappelle qu'hier un certain nombre d'entre nous était à Auschwitz autour de Mme Muguette Dini pour accompagner des collégiens du Rhône, c'était le 8^e voyage à Auschwitz, c'est quelque chose d'assez exceptionnel et d'assez remarquable.

À la fin du mandat, c'est-à-dire aujourd'hui, 68 collèges sur 110 ont été concernés par des travaux et des aménagements. On a fait un effort particulièrement remarquable en faveur des collèges. Et je dois dire qu'en plus, on touche à un domaine qui est toujours délicat, où il faut trouver la bonne méthode pour arriver à convaincre chacun que l'on fait avec eux ce qui est nécessaire et le plus que l'on peut faire. Et de ce point de vue, Mme Dini a toujours été à l'écoute, d'abord des conseillers généraux, tous, et M. Fischer en a bénéficié plus que largement. Elle les a toujours écoutés pour faire avancer les choses au mieux, dans tous les cantons du département.

Je crois que tout a été fait pour construire des collèges là où il en fallait, réparer, aménager, refaire, permettre aux enseignants d'avoir la meilleure qualité d'enseignement possible, et aux élèves d'être le mieux possible dans les collèges pour bien se préparer à leur vie de femmes et d'hommes. Et je n'oublie pas non plus que ces derniers mois, la suppression de la carte scolaire a commencé à l'occuper.

Muguette Dini a aussi assuré beaucoup de représentations au nom du Département. Elle a siégé dans tous les jurys pour la restructuration et la construction des collèges, les restaurants scolaires, le conseil départemental de l'Éducation nationale, la commission de concertation de l'enseignement privé, les CIO, etc.

Le Département va perdre beaucoup en perdant Muguette Dini, cela est évident. Je me console à titre personnel en sachant que je vais rester avec elle au Sénat, et ce sera je crois une vraie consolation.

Et je veux dire à Muguette Dini, mais elle le sait bien, un très grand merci au-delà de tout le travail, aussi pour sa gentillesse, son esprit d'ouverture sur les autres, d'écoute, et en même temps d'autorité. Cela est évident et nécessaire, mais c'est la façon dont elle a su faire les choses dans un domaine aussi compliqué.

Et j'ajoute que présider aux destinées du groupe UDF Radical et Indépendant, qui est quelque chose d'assez remarquable dans sa diversité, nécessite un savoir-faire parfait. Et rien qu'en rappelant l'exercice de cette présidence, je vous ai en quelques mots dit quelles étaient toutes ses qualités.

Grand merci, Muguette.

Mme DINI : Je suis bien sûr très touchée par toutes les choses extrêmement gentilles et flatteuses que vous avez exprimées.

Je voudrais dire quel plaisir j'ai eu à travailler avec vous tous. J'ai beaucoup aimé cette période de ma vie, j'ai l'impression d'avoir pu faire un certain nombre de choses avec vous, grâce à vous, grâce aussi aux personnes qui travaillent avec nous.

Et je voulais tout spécialement remercier Michel pour la qualité de sa confiance. Il délègue, et mes collègues vice-présidents le savent aussi, il fait confiance, et c'est extrêmement agréable de pouvoir avancer sans frein et avec beaucoup de compréhension. Je le remercie pour cette compréhension et cette confiance.

Et je me réjouis aussi que nous restions à travailler ensemble au Sénat. Je l'ai déjà entendu dire que c'était bien parce que j'aurais plus de temps et que je pourrais assurer certaines permanences. (*Rires*).

M. LE PRÉSIDENT : En 1988, c'est M. Montcharmont qui a rejoint le Conseil général, au titre du canton de Condrieu où il succédait à M. Alfred Gérin. Donc vingt ans passés parmi nous.

Mais là encore, Gabriel Montcharmont, avec le Département, ne connaissait pas son premier mandat, il était élu à Condrieu depuis 1977 je crois et Maire de Condrieu depuis 1983.

Il a siégé au Conseil régional et il a été député à deux reprises : en 1988 et en 1997. Il a donc pu à la fois jouer un rôle local et un rôle national.

Je voudrais d'abord remercier Gabriel Montcharmont en sa qualité d'opposant. Parce que, c'est bien normal, il siégeait dans un groupe d'opposition, mais plutôt constructif et même complètement constructif. Et je le redirai tout à l'heure, dans une assemblée comme la nôtre, il ne s'agit pas de partager d'un côté ceux qui seraient dans la majorité et les autres dans l'opposition. Certains assurent tous les votes et d'autres mettent en garde, et le rôle de mise en garde est indispensable à la démocratie.

Je veux remercier M. Montcharmont car très souvent, par ses interventions, notamment tout ce qui concernait l'aide aux communes, il a su nous éviter d'aller trop loin dans les changements ou dans les réformes. De toute façon nous serions revenus en arrière, donc l'important était de ne pas y aller pour éviter de retourner. Et cette modération dans sa conception même de sa vision politique est quelque chose qui est probablement typiquement rhodanien, même pour quelqu'un qui n'était pas rhodanien, ce qui montre qu'il s'est au moins vite accoutumé. On pourrait y voir pour certains l'effet de l'Éducation nationale, je préfère penser que cela vient de Condrieu et du Côte Rôtie, et que l'on ne peut pas avoir toujours des positions qui soient extrêmes.

Dans notre assemblée, Gabriel Montcharmont, élu d'un canton où il y a beaucoup de communes, avec des difficultés particulières, a toujours été très attentif à tout ce qui concernait l'aide aux communes. Il a suivi de très près tous nos systèmes d'aide aux communes, d'intercommunalité, comment on prenait en compte les changements, les règlements d'aide, le calcul des taux d'aide, pour veiller à ce que toutes les communes soient bien traitées.

Je veux lui dire un merci particulier pour son investissement dans le dossier du câble. Le dossier du câble n'a pas été pour notre assemblée un dossier facile, même si les résultats sont bien meilleurs qu'on se le dit généralement, et on s'en apercevra au fil du temps. Ce câble a été mis en place probablement trop en avance, avec des textes complètement imparfaits, qui donnaient des compétences aux communes sans leur donner les moyens. Comment aider les communes tout en respectant leurs compétences mais en faisant que ce soit nous qui payions ? Tout cela a amené un système extrêmement complexe où il fallait quelques hommes phare capables de faire la part de la nécessaire critique, avec la construction d'un plan câblé je crois tout à fait révolutionnaire, qui constitue aujourd'hui une belle opportunité pour toutes les communes, notamment les communes rurales. Dans ce domaine-là, Gabriel Montcharmont nous a apporté une grande aide, et je veux lui dire un grand merci.

Les autres fonctions, les autres rôles qu'il a joués, s'articulent très souvent autour du maintien de la qualité de la vie et des services publics auprès des communes. Et je veux souligner sa présence au sein de la Commission départementale de la présence postale territoriale. C'est quelque chose d'important.

Et je n'oublie pas sa présence au sein du Conseil d'administration du SDIS, là aussi, d'abord car Condrieu c'est toujours un peu particulier, c'est dans le Rhône, bien sûr complètement, mais aussi un peu dans la Loire et un peu dans l'Isère, il faut trouver le système le plus adéquat possible.

Je sais aussi la part que M. Montcharmont a prise pour soutenir et défendre le musée de Saint-Romain-en-Gal. Je ne veux pas oublier tout cela, et je crois que même maintenant que les choses sont faites, sont entrées dans les habitudes de vie, il faut souligner le rôle de ceux qui ont été les acteurs initiaux.

Pour tout cela, au nom du Conseil général du Rhône, je vous dis, cher Collègue, un grand merci.

M. MONTCHARMONT : Un très bref commentaire. C'est un peu comme une oraison funèbre que l'on écouterait, donc cela change un peu les choses.

Ce que je voudrais dire, en souvenir de ces vingt années passées ici : j'ai commencé, c'était Jean Palluy qui présidait, auprès de Jean Palluy et tout autant auprès de vous, j'ai connu deux présidents qui étaient de vrais démocrates et qui avaient un grand respect de la minorité. Je vous en remercie infiniment.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Après, il faut aller jusqu'en 1982 pour trouver nos trois derniers collègues qui nous quittent.

Jacques Meyer a été élu en 1982. Il a quelque chose de particulier : comme M. Bernard Roger-Dalbert, il a succédé au Docteur Dugoujon. Il ne faut pas oublier que le Docteur Dugoujon, ce qu'il a préféré, c'était être Conseiller général du canton de Neuville, c'est parce qu'on l'a obligé qu'il est devenu Conseiller général de Caluire ; il voulait garder deux villes : le Val de Saône, avec Caluire bien sûr, mais le Val de Saône. Et puis il y a eu un découpage cantonal, donc il a choisi Caluire, puis en mars 1982, Jacques Meyer a été élu, et ce depuis 26 ans.

Il appartient au groupe UMP, de tradition historique, parce que l'UMP c'était l'UJP pour lui. Des choses anciennes, « d'un autre siècle » comme dirait M. Havard qui n'est pas là.

M. Meyer a été adjoint au Maire de Neuville jusqu'en 2001, Conseiller municipal après, Conseiller communautaire, Vice-président de la Communauté urbaine depuis 1989. Premier Vice-président à partir de 1997 alors que le Président est M. Barre. Donc M. Meyer était le Premier vice-président de M. Barre, il ne faut pas l'oublier, il le suppléait chaque fois qu'il n'était pas là. Ce qui était je crois une bonne équipe.

Et il devient Vice-président du Conseil général et Président de groupe.

Je voudrais dire un mot sur le rôle des présidents de groupe. C'est toujours quelque chose d'un peu délicat, car quand vous êtes président de groupe, il faut que tout le monde trouve sa place, et il faut aussi essayer de faire la synthèse des positions de chacun.

Je veux dire aujourd'hui merci, à travers M. Meyer et Mme Dini, à tous les présidents de groupe.

Par sa formation, Jacques Meyer s'intéressait et s'intéresse d'abord au développement économique. Et dans notre Département, il a pris une grande place dans tout ce qui concerne le développement économique, bien entendu notre système d'aide aux entreprises, pas seulement l'aide directe aux entreprises faite par le Département, mais tout ce qui tourne autour de l'entreprise.

Tout ce qui concerne l'ADERLY, et ce n'est pas une mince affaire, je crois que l'on ne parle pas assez de l'ADERLY où les collectivités locales ont choisi de laisser aux chefs d'entreprise le soin de mener tout ce qui concerne l'expansion économique. Nous, nous venons en appui derrière. M. Jacques Meyer est notre représentant permanent au sein de l'ADERLY, c'est lui qui exprime la voix du Département.

Il siège également à Lyon Commerce International, au Fonds d'innovation créé voici bien longtemps par notre collègue M. Trégouët, au Syndicat mixte de la plaine de l'Ain.

Et il a accepté au cours de ce dernier mandat de devenir Président de l'EPARI. Au départ, ce n'était pas évident qu'il accepte. Il a demandé un petit moment de réflexion, et je le comprends, parce qu'il ne savait pas bien comment les choses allaient aller. Et je veux vraiment le féliciter devant toute l'assemblée départementale pour la façon dont il a repris le dossier du réseau câblé du Rhône. Il a su négocier avec les câblo-opérateurs successifs pour que l'intérêt des communes et du Département soit bien pris en compte. Les PDG, il y en a eu, on a vu que ce n'était pas vraiment des situations de rêve ; être PDG, notamment dans les sociétés de câblo-opérateurs, cela change très souvent. Et aujourd'hui, un document a été établi qui montre combien les communes gagnent avec le câble. Et le Département aussi. Ce document vous a été remis, il a été distribué, et je crois qu'il faut que toutes et tous on indique aux maires combien ils gagnent avec le câble du Département. C'est à Jacques Meyer que cela est dû.

Il a su aussi animer nos débats par ses convictions. Il connaissait la géographie politique avec un tropisme particulier pour la Corée du nord et Cuba. On avait l'impression qu'il avait fait la moitié du globe en partant de Cuba et en atterrissant directement à la Corée du nord. C'était l'une de ses spécialités, mais cela animait un peu les débats et c'était je crois une très bonne chose.

Donc pour son rôle dans le domaine économique, pour son rôle de Président de groupe et pour son rôle de collègue, je veux dire en grand merci à Jacques Meyer et le féliciter pour tout ce qui a été fait ici.

M. MEYER : Je voudrais vous remercier pour tous ces éloges. Je vous en retourne d'ailleurs, vous êtes un excellent Président, le Conseil général je pense est bien géré, au plus près de ses intérêts. Vous méritez de continuer, M. le Président.

En ce qui me concerne, cela a été des années très enrichissantes, mais pas comme pourrait le penser M. Fischer, enrichissantes intellectuellement. Et tant que j'ai ma tête et mes jambes, j'ai envie de faire autre chose. J'ai encore le temps, quelques années devant moi. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

En 1982, on voit arriver un jeune de Saint Loup : Maurice Pouilly. Personne ne savait où c'était, sauf notre ami Gaby Caillet qui lui était de Saint Loup. Avec Maurice Pouilly, c'est l'arrivée de la diversité dans le Conseil général, il est de Saône-et-Loire, donc ce n'était pas très facile. Je connaissais un peu M. Pouilly parce qu'il était géomètre expert, et nous avons été élus le même jour dans nos communes respectives, lui tout de suite, Maire, moi simplement à la base, conseiller municipal du peuple, lui déjà chef de Saint Loup, depuis 1971 il est Maire de Saint Loup. Au moins deux fois, il a fait croire à son premier adjoint qu'il pourrait le remplacer, il a eu tort de le croire, et il a changé de premier adjoint.

Depuis 1971, ce n'est tout de même pas rien du tout que d'avoir sans cesse la confiance des citoyens renouvelée. On peut dire ce que l'on veut sur les mandats qui sont renouvelés, sauf une chose : on ne les prend pas, c'est les gens qui votent pour nous, et qui peuvent bien voter pour d'autres. Et c'est comme cela que se font les choses. Personne n'a pris son poste, c'est toutes les fois la confiance des citoyens. Cette confiance sans cesse renouvelée, cela veut dire quelque chose. Cela veut dire que l'on aime les gens. Cela veut dire que les gens se reconnaissent dans notre action.

Et je crois que Maurice Pouilly a bien personnifié sa région, le canton de Tarare, et il est élu à Tarare en 1982, lorsque M. Joseph Rivière ne se représente plus.

Il a siégé au sein de notre assemblée jusqu'à aujourd'hui, mais pas seulement dans notre assemblée, parce qu'il est Maire de Saint Loup, Président du SIVOM, du syndicat du Pays de Tarare, de la Communauté de communes du Pays de Tarare, du fleurissement (où il n'arrête pas de se faire élire président), et après il est Président du Syndicat départemental d'électricité du Rhône (SYDER) depuis 1989. Et je me demande s'il n'a pas envie de rester d'ailleurs. C'est une autre affaire.

Donc une connaissance très profonde du département. Par son métier, Maurice Pouilly connaissait bien le département. Il a tracé de multiples routes. Chaque fois que vous voyez qu'une ligne droite pourrait être faite et qu'il y a des virages, vous vous dites : « Ça, c'est du Pouilly », et vous ne vous trompez pas. C'est-à-dire qu'il a allongé de plusieurs dizaines de kilomètres la longueur du réseau routier du département du Rhône, mais c'est bien fait.

Maurice, ici, dans notre Département, s'est occupé de beaucoup de choses, mais il est évident que pour nous il est le Vice-président chargé de la Jeunesse et des Sports. Et il a donné beaucoup de son temps pour que le Département soit reconnu comme l'un des acteurs de la vie sportive dans notre département. Il était lui-même un grand sportif, il était athlète de la course à pied. Quand il est arrivé à Tarare, c'était un athlète. Il est arrivé comme pion au collège de Tarare. Il était sportif, mais il sortait le soir aussi. C'était un grand sportif et il s'est retrouvé en osmose complète avec le monde sportif. Tout ce qui s'appelle conseil quelque chose du sport, Maurice est chez lui. Il les connaît tous : les présidents de fédération, les directeurs de fédération, les secrétaires de fédération, et cela marche bien.

Il a fait de grandes choses : il a initié tout ce qui est compétitions sportives entre les collèges. Parilly, honnêtement, si on a un des plus beaux stades d'athlétisme dans le Département, c'est à Maurice Pouilly qu'on le doit. Et il a commencé à rentrer dans la question du sport pour les handicapés.

Donc si aujourd'hui le Département est reconnu par le monde sportif, c'est à Maurice Pouilly qu'on le doit.

Il aurait pu se contenter de l'exercice de cette délégation, mais il est allé bien plus loin. C'est un peu difficile pour lui de lâcher des parcelles de pouvoir. Lorsqu'on lui donne quelque chose, il le garde. On avait un ami commun, qui était Alain Mayoud, et il avait tout dit quand il avait dit : « Maurice Pouilly c'est le Buonaparte du canton », c'était vrai. Il a une conception très personnelle de l'exercice du pouvoir, celle de ne rien lâcher. Il a gardé tous les parcs départementaux. Et il s'en est bien occupé avec Parilly et Lacroix-Laval. À Parilly, on a un très beau parc urbain, d'autres membres du conseil général s'en occupent également, et je crois que l'on arrive à avoir un très beau parc mis à disposition de toute la population urbaine, qui en a bien besoin. Je crois que c'est une très bonne chose. Et Lacroix-Laval est également un domaine de grande qualité ; on y est tellement bien que l'on y pense même plus. Comme tout ce qui est bien, cela apparaît comme naturel.

Pour tout cela, mais aussi pour son amitié et pour sa fidélité, ce qui est déjà quelque chose de très important, je veux dire un grand merci à Maurice Pouilly, lui souhaiter d'être heureux dans la vie nouvelle qu'il va se construire, et lui dire que très naturellement il sera avec nous, comme nous nous serons toujours avec lui.

Merci, Maurice.

M. POUILLY : M. le Président, tout d'abord je voudrais vous remercier de tout ce que vous venez de dire. Je vous ai bien reconnu, comme d'habitude, avec des allusions au SYDER, des allusions à ma profession de géomètre, etc., mais je voudrais surtout vous remercier de m'avoir confié le sport et aussi les parcs départementaux. Et si on a réalisé beaucoup de choses, si j'ai fait reconnaître le Département du Rhône au niveau sportif, c'est aussi grâce à votre impulsion et grâce à la collaboration du Directeur, M. Jean-Bernard Poissant, qui a toujours été à mes côtés et m'a donné un sérieux coup de main. Il faut dire qu'il était de Thizy et que cela arrangeait bien les choses.

Merci, M. le Président, pour tout ce que vous avez dit. Soyez persuadé que je pars parce que c'est naturel mais je pense que je reviendrai beaucoup au Conseil général.

M. LE PRÉSIDENT : Cette maison est toujours ouverte aux anciens.

M. POUILLY : Et je sais que je retrouverai beaucoup d'amis dans celle-ci, dont vous d'ailleurs. Merci encore.

M. LE PRÉSIDENT : En 1982, il nous arrive également Guy Fischer, qui succède à Marcel Houël. Marcel Houël était une grande figure des élus dans notre Département, au-delà même des élus communistes, c'était un grand élu. Et Guy Fischer, à l'image de Marcel Houël, est un grand élu.

Il est fidèle à ce qu'il croit, aux valeurs qui sont les siennes. Membre du parti communiste, il est proche des gens, il les aime et il le montre sans cesse. Il suffit d'aller à Vénissieux, dans son canton, qui est le plus difficile, de voir quelles sont ces relations avec les gens, pour voir cette façon très humaine qu'il a de remplir son mandat. Je crois que c'est cela sa marque.

Après, quand les gens vous font confiance parce qu'ils se sentent en confiance, parce que vous n'allez pas les tromper, parce qu'ils vous connaissent et qu'ils savent ce que vous pensez, ce que vous allez faire, les choses sont plus faciles, non pas que l'on réussit forcément, mais la route est tracée.

Notre ami Guy Fischer a rempli des tas de mandats : Conseiller régional, Conseiller communautaire, Premier adjoint au maire de Vénissieux, Conseiller municipal de Vénissieux, il est Sénateur depuis 1995, Vice-président du Sénat depuis 2001, il est redevenu Sénateur en 2004, et il a été réélu Vice-président à la même date. Donc c'est un personnage politique important.

Et il a dans notre assemblée une place spéciale, il préside un groupe qui lui donne le droit de parler tout le temps, et il utilise ce droit de façon permanente. L'avantage, c'est qu'il n'y a pas de surprise, parce qu'il est toujours fidèle à sa ligne. Il n'y a qu'une chose où il se trompe, c'est qu'il croit qu'il est dans l'opposition. Et nous, nous savons que ce n'est pas vrai.

Il est celui qui oblige à réfléchir, et c'est bien. Qui oblige à changer ou qui nous oblige à dire : « Il a tort, on va tout de même y aller », mais qui nous a mis un petit doute. Ce n'est pas l'opposition cela, c'est simplement le petit ferment démocratique dont nous avons tous besoin. Et je veux pour cela lui dire un très grand merci.

Il connaît bien tout le département, il connaît bien Vénissieux. Et il a des idées, parfois mêmes des idées fixes. C'est évident. Il est contre ce qui est payant, pour ce qui est gratuit, quand il s'agit de voirie et de toutes sortes de transports. Il est plutôt contre la hausse des impôts mais pour la dépense généreuse. Et pourquoi pas ? Il suffirait de trouver d'autres ressources.

Et il a essayé je crois, de bien défendre Vénissieux ici au sein du Conseil général, mais pas seulement Vénissieux, bien au-delà, toutes celles et ceux qui ont des problèmes. La preuve, c'est que quand les organisations syndicales, telle ou telle association, veulent que le message soit relayé, elles vont voir M. Guy Fischer car elles savent bien qu'il trouvera dans la journée de session un moment pour redire ce que l'on est venu lui dire, tout en restant d'ailleurs indépendant vis-à-vis de ses positions.

Je veux souligner également l'implication très forte de Guy Fischer dans toutes les questions d'urbanisme. Pour nous, conseillers généraux, ce n'est pas ce qui nous vient en premier à l'esprit, cela est évident, mais le rôle joué par M. Guy Fischer à la Communauté urbaine, avec d'autres d'ailleurs dans cette assemblée, au sein de l'Agence d'urbanisme, a été particulièrement important pour Vénissieux mais aussi pour l'ensemble des communes de la Communauté urbaine.

C'est naturellement dans le domaine social que Guy Fischer s'est impliqué le plus. Il siégeait dans la Commission des finances de notre Département mais surtout dans la Commission des affaires sociales.

Je ne veux pas reprendre tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il nous a dit, concernant les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes tout simplement en difficulté. Les gens qui bénéficient du RMI savaient trouver auprès de Guy Fischer une écoute, une oreille humaine, ce qui est tout à fait essentiel.

Je voudrais simplement, pour terminer, souligner son rôle dans le logement et dans une société de logement très particulière : la SA Gabriel Rosset. Pour beaucoup d'entre nous, la SA Gabriel Rosset c'est quelque chose, on ne sait pas trop, qui fait des cités d'accueil ou d'urgence. Pour lui, c'est bien autre chose. D'ailleurs, pour plusieurs d'entre nous ici dans cette salle, mais pour lui notamment, c'est d'abord Gabriel Rosset, qui a joué un rôle très particulier, et il était lui-même très attaché à Gabriel Rosset, même s'il y avait des choses qui les séparaient, cela est évident et normal.

Mais ce souci du plus faible et du plus pauvre, c'est en fin de compte la seule vraie définition de l'action du politique : à quoi servons-nous ? C'est tout simple, les seuls qui ont besoin de nous sont les plus faibles, les autres se débrouillent sans nous. Donc le rôle du politique, c'est d'abord et avant tout de s'occuper du plus faible.

Et de ce point de vue, ici comme ailleurs, je crois que Guy Fischer a parfaitement illustré cette définition, et pour cela, on peut lui dire un grand merci.

M. FISCHER : M. le Président, je vous remercie. Vous me parlez de toutes les vertus, c'est trop.

Je voudrais avant tout remercier tous mes collègues. Je voudrais les remercier parce que j'ai eu bien souvent le sentiment d'abuser de leur patience. Donc je vous remercie de votre mansuétude tout au cours de ces années.

Je voudrais remercier mes deux collègues du groupe communiste : Martial et Christian, car ils m'ont fait confiance en tant que président, mais je dois dire que j'ai été élevé par Marcel Houël, par Camille Vallin.

Et je voudrais souligner la collaboration, excusez-moi de citer peut-être un seul nom parmi nos collègues, avec Jacqueline Vottero à la Commission des affaires sociales. Nous avons la proximité des deux cantons d'une part, mais je dois dire qu'avec Mme Jacqueline Vottero, cela a été ce partage et ces présences. Ensuite, M. le Président, bien sûr il y a eu Jean Palluy qui, avec sa présidence très humaine, comme vous, a contribué certainement à former ma personnalité.

Je voudrais en même temps dire à mes collègues Présidents de groupe, combien aussi dans ces innombrables conférences des présidents du lundi après-midi, nous avons essayé de travailler ensemble pour l'intérêt du Département.

Jacques Meyer, je n'aurai pas besoin de le répéter, vous avez fait allusion à la Corée du Nord et à Cuba, il rejoignait ainsi la lignée des Jean-Claude Bahu, mais dans cette volonté, je ne vais pas employer le terme, les « cocos », il ne les aimait pas tellement. Il défendait l'intérêt des entreprises, mais je serais heureux de me retrouver avec Jacques Meyer à l'UNAMECOGER.

Ensuite, Bernard Rivalta. Nous connaissons sa présidence, il nous surprend tous les jours, encore aujourd'hui. Mais avec Bernard Rivalta, il y a quelque chose qui nous unit d'autant plus que, comme vous l'avez souligné, nous avons fait partie de ce club des dix au niveau de l'agglomération lyonnaise, M. Pierre Jamet connaît bien, où en matière d'urbanisme nous nous sommes beaucoup investis à une certaine époque, lorsque j'étais premier adjoint. Et nous avons essayé en matière d'urbanisme de participer avec M. Jacques Moulinier et d'autres, Michel Rivoire, etc., et ceux qui participaient grandement, avec M. Jacques Frébault, à cette réflexion sur l'agglomération lyonnaise. Mais nous n'y avons apporté que notre petite pierre, un grain de sable parmi les grains de sable, on n'ose pas s'attribuer ce qu'est aujourd'hui l'agglomération lyonnaise, mais je me souviens d'un colloque qui était très prometteur : Lyon 2010, et à partir de là...

Je suis heureux qu'avec Bernard Rivalta, qui ne sera ni à Villeurbanne, ni à Lyon, nous continuerons notre chemin à Vénissieux.

Mme Muguette Dini, nous avons une solidarité qui était de très vieille date, celle de la génération des premiers adjoints. Le lobby des premiers adjoints, puisqu'elle était première adjointe à Écully lorsque nous nous sommes connus. Et comme vous l'avez dit, M. le Président, Muguette Dini, c'est deux collèges à Vénissieux, reconstruits bien sûr, mais ce ne fut pas sans difficultés. Elle a accepté nos manifestations, nos occupations avec les parents, avec les élèves, les professeurs, et tout cela. Il fallait reconstruire, nous avons reconstruit deux magnifiques collèges à Vénissieux, Honoré de Balzac et Jules Michelet. C'est l'un des points.

Puis je dois dire que je suis redevable à Muguette Dini, parce qu'elle a voulu absolument faire vivre la parité. Et en 1995, lorsqu'elle a voulu faire vivre la parité, je n'y voyais que des avantages. C'était une liste supplémentaire aux sénatoriales. Et à partir de là, c'était bien sûr cette « connivence », mais qui se prolongera encore 6 ans et demi au Sénat. Et c'est cela.

Quand à vous, M. le Président, je dois bien sûr vous remercier, vous avez été fort élogieux. Mais comme tout un chacun, j'ai essayé de mener ce mandat dans le respect des autres, de tous mes collègues ici, que je respecte profondément. Tout à l'heure Gabriel disait que vous aviez fait vivre la démocratie, moi je dirai aussi que vous avez fait vivre le pluralisme pour un groupe ultra-minoritaire. Si cela ne tenait qu'à Jacques Meyer, nous n'existerions plus. Mais c'est comme cela.

Et je vous suis doublement redevable parce que, lorsqu'on remonte dans le temps, en 1995, là je me voyais dans une mission impossible, je pensais que vous aviez fait des erreurs tactiques, la preuve, Muguette vous l'a vivement reproché. Puis, à partir de là, dans le rôle de la démocratie, je fus élu sénateur, ce fut certainement l'apogée de mes fonctions politiques et une grande joie.

Et j'ai le plaisir de pouvoir continuer avec vous, parce que je dois dire que le Président Mercier est le Président de l'Union centriste UDF, je m'y perds entre MoDem, tout à l'heure il nous a dit que Muguette était Présidente du groupe UDF Radical Indépendant. Cela montre toute la largeur du paysage politique.

M. LE PRÉSIDENT : Je le reconnais. C'est moins carré.

M. FISCHER : Donc c'est dans ce sens-là, et bien que d'une manière indirecte, par la voie de la démocratie, par les opportunités politiques aussi, que j'ai pu accéder parmi les plus hautes fonctions du Sénat. C'est une réalité.

Et je dois vous remercier, M. le Président, pour cette immense patience que vous avez eue avec moi. Et c'est l'un des points, comme tous mes collègues, donc merci à vous toutes et à vous tous.

Je ne voudrais pas oublier le personnel, parce que plus d'une fois j'ai titillé le personnel administratif avec mes collègues, mais c'était avant tout le souci d'avoir plus d'éléments.

Et à travers cela, je dis à vous toutes et à vous tous avant tout : très bonne santé, parce qu'il nous faut cela pour vivre, et que chacun se réalise dans ses projets, et cela, c'est l'essentiel. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Deux mots pour terminer, avant de clore cette séance.

Je voudrais avant tout remercier tout le monde. D'abord, tous nos collaborateurs au sein du Conseil général. Ils étaient à peine 1 000 lorsque j'ai été élu Président, ils sont plus de 6 000 aujourd'hui. Autant vous dire que la maison a complètement changé. Et c'est très difficile de changer tout le temps, et on a changé tout le temps. Je crois que tous nos collaborateurs méritent nos remerciements ; si on a réussi la territorialisation, qui est quelque chose de très particulier qui marque le Département du Rhône, c'est avec eux.

Je voudrais aussi remercier chacune et chacun d'entre vous, parce que ce n'est jamais très facile de vivre ensemble dans une assemblée. On a de la chance, on n'est pas trop nombreux : 54. Cela fait une petite assemblée aujourd'hui. On a tous gagné. C'est drôlement bien. Et ici, chacun respecte ses électeurs, se respecte lui-même, mais accepte de mettre en commun les choses. Je le dis très clairement. Si on voulait mettre une barrière entre la majorité et la minorité, -si j'écoute M. Guy Fischer, je ne sais pas où je la mettrais, lui, la verrait bien juste vers lui- mais après, c'est plus difficile. L'assemblée ne marcherait pas.

Est-ce qu'on pourrait traiter les dossiers des personnes handicapées, faire fonctionner les CLI, faire fonctionner tout notre système départemental si toutes les conseillères et tous les conseillers généraux ne participaient pas ? Une fois que les élections sont faites, que la politique a eu sa place, que les citoyens ont choisi, on travaille ensemble. Et on a toujours tous travaillé ensemble, en se respectant les uns les autres.

Je veux vous dire un grand merci, parce que sans ce travail fait tous ensemble, je crois que nous n'aurions pas réussi à faire ce que l'on a fait, et surtout, je crois que je n'aurais pas réussi à être président.

Les choses vont s'achever, on va aller devant les électeurs, mais je n'oublie pas, et aucun d'entre vous je pense ne l'a oublié, que c'est ce soir même que s'achève la 18^e année de ma présidence. Donc merci pour tout cela.

Je convoquerai le Conseil général le deuxième jeudi qui suit le dimanche du premier tour, conformément à la loi, et ce sera à 15 h 00.

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h 25).